

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOD MAMMARI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

*Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de  
Master en Sciences Economiques  
Option : Monnaie-Finance-Banque*

**THEME :**

*Automatisation du secteur bancaire en  
Algérie: Cas de la Carte Interbancaire au  
sein de la BEA*

Réalisé par :

**ZAIR ZINA**

**ZIDANE LILIA**

Dirigé par :

**M<sup>elle</sup> BENZEGANE SOUHILA**

**Promotion : 2014-2015**



## **Remerciements**

*Nous remercions le bon DIEU pour la persévérance, le courage, la santé, l'ouverture d'esprit et l'inspiration dont il nous a gratifiés et son prophète MOHAMED, trésor de la sagesse et de la science.*

*Aussi, le présent mémoire n'aurait pas vu le jour sans l'aide bienveillante, la compréhension et le dévouement d'un certain nombre de personnes qui, par leur présence et leurs conseils, nous ont apporté leur soutien. Nous les en remercions et nous excusons de ne pouvoir toutes les citer. Nous aimerions témoigner notre gratitude principalement :*

*A M<sup>lle</sup> BENZEGANE, notre enseignante et encadreuse, qui, par ses conseils précieux, ses remarques pertinentes et sa simplicité, a su nous transmettre et inculquer son savoir.*

*Au membre du jury qui ont accepté d'examiner ce mémoire.*

*A tout le personnel de la BEA agence n°34 de Tizi-Ouzou en particulier monsieur BENHAMICHE qui nous a encadré et soutenu durant notre stage pratique.*

*A monsieur DAHRI de la SATIM qui a su nous accueillir et compléter les lacunes rencontrées.*

*A l'ensemble du corps professoral de « La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion » pour la richesse et la qualité de son enseignement ;*

*A tous nos ami(e)s et camarades de la promotion.*

## ***Dédicaces***

*A tous ceux qui se sont donné toutes les peines et les sacrifices, pour me voir réussir dans la vie; les deux personnes les plus chères à mon cœur, mon père et ma mère, qui m'ont apporté soutien et confort tout au long de mes études. je vous aime.*

*A mes frères Idir, Youcef, Moh et Ghiles, et mes sœurs Rachida et Malika, à ma belle-sœur Zahia, mes cousines Zahia et Sabrina, sans oublier mes nièces Faiza, Laloucha et Hanane ainsi qu'à tous les membres de ma famille.*

*A mon cher ami AMAR que j'estime énormément, pour son aide, son soutien dans tous les moments de ma vie, et sa disponibilité. je lui doit un respect.*

*A ma copine et binôme Lilia ainsi qu'à toute sa famille*

*A mes amies Dyhia et Katia je vous aime.*

*A tous mes profs et camarades du département sciences économique.*

## ***Dédicaces***

*A mes chers parents, Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices qu'ils ont consenti pour mon instruction et mon bien être. Puisse dieu le tout puissant de les garder et leur procurer santé et bonheur*

*A mes chères Sœurs Hassiba, Fathia Sonia et Djouher, à mes beaux-frères Hafid et Wahid ainsi qu'à mon rayon de soleil ma nièce Tania*

*A ma copine et binôme Zina ainsi qu'à toute sa famille*

*A mes chers Amis Dyhia Kathia Amin et Yanis*

*A tous les professeurs et camarades de la faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales*

*A tous ceux qui m'ont aidé dans l'élaboration de ce travail*

# *Sommaire*

<b>Introduction générale.....</b>	<b>9</b>
<b>Partie I : Aspects théoriques de la monnaie.....</b>	<b>15</b>
<b>Introduction de la première partie.....</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre I : La monnaie à travers l’histoire</b>	<b>17</b>
Section1 : Monnaie : origine et historique.....	19
Section2 : la bancarisation de l’économie.....	25
<b>Chapitre II : Généralités sur la monétique.....</b>	<b>29</b>
Section1 : émergence de la monétique et naissance de nouvelles stratégies.....	31
Section2 : l’apport de la monétique au système bancaire	36
<b>Chapitre III : La carte bancaire : principale produit de la monétique.....</b>	<b>40</b>
Section1 : Historique et présentation de la carte bancaire	
Section 2 : typologie des cartes bancaires	46
Section 3 : Acteurs de la carte bancaire et les avantages liées à chacun d’entre eux	51.
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>55</b>
<b>Partie II : L’environnement monétique en Algérie .....</b>	<b>56</b>
<b>Introduction de la deuxième partie .....</b>	<b>57</b>
<b>Chapitre I : la monétique au Maghreb .....</b>	<b>59</b>
Section1 : la monétique en Tunisie .....	61
Section2 : la monétique au Maroc .....	66
Section3 : la monétique en Algérie .....	74
Section4 : étude comparative de la monétique des pays du Maghreb	87
<b>CHAPITRE II : la carte interbancaire en Algérie .....</b>	<b>92</b>
Section 1 : l’interbancaire de la carte .....	94
Section 2 : les obligations et responsabilités des acteurs de la carte ..	96
Section3 : la carte interbancaire : typologie et atouts et ses canaux d’acceptation.....	100
<b>Chapitre III: La monétique au sein de la BEA .....</b>	<b>109</b>

Section1 : Présentation de la Banque Extérieure d'Algérie .....	111
Section2 : Gestion de la carte de retrait / de paiement interbancaire de la BEA .....	113
Section3 : statistiques sur la connaissance et l'utilisation de la CIB au sein de la BEA et interprétation graphique des résultats .....	117
Section4 : Contraintes de développement du paiement par carte .en Algérie .....	130
<b>Conclusion de la deuxième partie .....</b>	<b>136</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>137</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>141</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>144</b>
<b>Table de matière</b>	
<b>Annexes</b>	

# *Introduction générale*

## Introduction générale

---

L'économie mondiale a connu de profonds changements ces deux dernières décennies. En effet, depuis quelques années, l'ouverture du marché, l'allègement du contexte réglementaire et la rapidité des changements technologiques ont fait que les entreprises se trouvent à un niveau de concurrence, de complexité et d'incertitude plus élevée qu'avant.

Depuis 1990, l'Algérie s'est engagée dans la voie des réformes axées, principalement sur l'environnement bancaire pour assurer l'émergence d'un secteur financier concurrentiel et l'intégrer au niveau international.

Concomitamment à l'effort d'assainissement et de restructuration du secteur bancaire, les autorités ont engagé en 2006 un vaste programme de modernisation du secteur bancaire moyennant l'instauration d'une infrastructure interbancaire, offrant aux banques un environnement approprié et leur permettant de développer la qualité des services bancaires. C'est dans ce contexte que des projets de modernisation et de développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés en Algérie afin d'améliorer les prestations de service des banques pour qu'elles puissent se rapprocher des clients pour offrir les produits les plus adaptés à leurs demandes.

Dans ce cadre, une mise en œuvre de modernisation du système de paiement fut engagée par la mise en place d'un système de compensation électronique de toutes les valeurs bancaires. Ce système devenu opérationnel à l'issue de la normalisation desdites valeurs et du développement adéquat des télécommunications, a permis de réduire les délais de compensation de ces valeurs, à 48 heures, quel que soient leurs lieux d'émission et de paiement sur toutes les régions du pays. De ce fait, les moyens de paiements n'ont cessé de se transformer par voie de dématérialisation, « le lien entre le moyen de paiement lui-même et sa valeur reposant de plus en plus sur la confiance placée dans un système global qui en assure la garantie ».<sup>1</sup>

Dans le même sillage s'est inscrit le développement de la monétique « ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (cartes de paiements, de retraits, etc.) »<sup>2</sup> Ou encore « l'ensemble des technologies, procédés et équipements permettant une électronisation de transferts de fonds, de mise à disposition de liquide et d'informations de la clientèle sur ses comptes »<sup>3</sup>, qui a été également au centre

---

<sup>1</sup> BOULEY.F, « moyens de paiement et monétique », Edition EYROLLES, Paris, 1990.p21

<sup>2</sup>ZOLLINGER.M, « monétique et marketing » Edition VUIBERT, Paris, 1989. P9

<sup>3</sup> Idem

## Introduction générale

---

des intérêts des autorités au regard de l'importance qu'elle requiert dans la facilitation des transactions commerciales et le développement de la bancarisation de l'économie, avec une plus grande célérité et sécurité des services, à des coûts raisonnables.

Également avec l'entrée en exploitation, du système de virement de gros montants, le passage à la technologie à puce a permis de garantir la sécurité totale des paiements et la mise en place de la plateforme des paiements électroniques. L'Algérie sera dotée d'un système de paiements moderne et conforme aux standards internationaux, sur le double plan de la sécurité et de la célérité.

L'impact de la technologie nouvelle dans l'évolution de la relation clientèle notamment par la généralisation des nouveaux outils, distributeurs automatiques de billets, guichets automatiques de banque, ont favorisé des transformations internes du système bancaire algérien. En effet, les banques ont été amenées à réorganiser leurs réseaux d'agences dans le sens de rapprocher davantage leurs services de leurs clientèles.

La généralisation de l'usage de la monétique dans la plupart des pays industrialisés est à l'origine d'un renouveau des travaux théoriques et empiriques dans le domaine de l'économie des instruments de paiement, et ce, pour plusieurs raisons. Les instruments de paiements traditionnels que sont les espèces et le chèque induisent des coûts de traitement supérieurs. C'est donc une question d'efficacité économique pour les autorités bancaires et monétaires que d'accélérer la migration des instruments de type papier vers les instruments de paiement de type électronique afin de réduire le coût social des systèmes de paiement.

Le développement de la monétique chez nos voisins Marocains et Tunisiens progresse en étroite corrélation avec le taux de bancarisation. Cette dernière doit d'abord être généralisée pour que l'utilisation de l'offre monétique puisse devenir un réflexe. Si la Tunisie et le Maroc sont avancés dans ce domaine, c'est parce que de gros efforts ont été déployés, impulsés par les centres monétiques interbancaires à travers de continuelles campagnes de sensibilisation. Il y a aussi, bien sûr, le fort climat concurrentiel dominant la scène bancaire et financière qui fait que le secteur de la monétique avance à un grand rythme sur la voie des innovations.

L'Algérie est très loin derrière ses voisins Marocains et Tunisiens en matière de monétisation. L'Algérie doit multiplier son volume de paiement par 25 pour atteindre le niveau de la Tunisie, et par 750 pour atteindre celui des pays européens.

Outre le projet interbancaire initié par la SATIM (filiale de 08 banques algériennes (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, AL BARAKA), créée en 1995 à

## Introduction générale

---

L'initiative de la communauté bancaire, lancée à la fin des années 1990, un « projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire », dont l'utilisation a été restreinte aux quelques clients des banques. Le lancement de la monétique n'a cependant pas, suscité un grand intérêt de la part de la clientèle. A ce jour plusieurs détenteurs de la carte interbancaire CIB retirent des espèces aux guichets bancaires et paient leurs achats en espèces. Un manque d'intérêt qu'il impute beaucoup plus à l'absence d'une culture monétique.

Ainsi, la Banque Extérieure d'Algérie, rattachée au réseau SATIM, a entamé une solution monétique sécurisée, répondant aux normes universelles pratiquées en matière de moyens de paiement électroniques, mais cette opération reste à ce jour marginale, objet de notre présent mémoire dont le thème est intitulé : « **automatisation du secteur bancaire, cas de la carte interbancaire au sein de la Banque Extérieure d'Algérie agence n° 34, Tizi-Ouzou, Algérie** ».

De cela découle la problématique suivante :

**« Quels sont les freins liés au non développement de la monétique en Algérie et particulièrement de la carte interbancaire au sein de la BEA ? »**

Pour répondre à cette problématique, nous avons proposé les trois hypothèses suivantes :

- l'absence de culture bancaire en Algérie peut empêcher le développement de la monétique.
- la passivité des autorités publiques (y compris les Banques et la SATIM) en termes de communication (manque voire absence totale de communication et de publicité) concernant la vulgarisation des instruments monétiques (cartes CIB, TPE et DAB) est de loin la cause principale du retard flagrant enregistré dans la culture monétique en Algérie.
- manque de moyens financiers pour développer cet instrument de paiement.

Notre travail basé sur la méthode descriptive et analytique, a été structuré dans son ensemble en deux parties :

## Introduction générale

---

La première partie descriptive se veut une analyse des aspects théoriques de la monnaie. Cette partie est structurée en trois chapitres :

Le premier chapitre est consacré pour l'évolution de la monnaie à travers l'histoire.

Le second chapitre porte sur les notions générales sur la monétique.

Le dernier chapitre de cette première partie sera consacré à la présentation de la carte bancaire qui est le principal produit de la monétique.

La deuxième partie examinée sous l'ongle analytique s'appuie sur l'environnement monétique en Algérie, cette partie est composée de trois chapitres :

Le premier nous permettra d'évaluer la situation de la carte interbancaire au Maghreb.

Le second revêt des caractéristiques de la carte interbancaire.

Le dernier chapitre sera consacré au cas pratique au sein de la BEA.



*Partie I :*  
*Aspects théoriques de la*  
*monnaie*

## Partie 01 : Aspects théoriques de la monnaie

---

### *Introduction :*

Les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus présentes dans la société. Elles s'immiscent incontestablement dans tous les domaines touchant au traitement de l'information. En effet, le domaine de la monnaie et des moyens de paiement alimenté par les progrès de ces technologies est en constante évolution.

L'histoire du paiement est constituée de plusieurs étapes : du troc aux premières pièces de monnaie, des marchands du Moyen Age aux grandes banques d'aujourd'hui. L'histoire de la banque, de l'industrie, celle des billets de banque, des chèques, des cartes bancaires est celle de la « confiance » sans laquelle rien n'aurait été fait.

Depuis toujours, les Hommes ont recueilli des biens et les ont échangés. Pour cela, ils ont eu besoin de les compter et de les évaluer. Ils ont donc créé des unités de valeur, durables et admises par tous, payer les charges de l'Etat ou faire du commerce. Pour présenter ces unités de compte, il convenait de trouver quelque chose qui ne s'altère pas et en quoi tout le monde puisse faire confiance. Un poids d'or ou d'argent avait ces qualités. Puis l'Etat a garanti leur pureté en les frappant de sa marque : la monnaie était inventée et n'a cessé de se transformer. Depuis, les sociétés ont cherché à organiser leur système de paiement, mais dans une époque où la mondialisation de l'économie ainsi que la globalisation financière deviennent une nécessité pour toute nation voulant résister aux chocs des économies modernes, conjugués à une croissance fulgurante des nouvelles technologies d'information et de communication, la monétique est devenue en quelques années un phénomène indispensable pour pallier aux nouveaux défis de la finance moderne.

Au temps actuel, la monnaie électronique qui a comme support les cartes, constitue non seulement un moyen de retrait d'argent liquide mais aussi un moyen de paiement ou de règlement surtout dans les pays industrialisés, là où elle a fait sa première apparition, dès lors elle a révolutionné l'économie mondiale grâce à son efficacité en matière de gain de temps et de remplacement d'une énorme masse d'argent.

En effet, cette dernière se distingue des autres instruments de paiement par sa vocation universelle, sa simplicité d'utilisation et surtout l'allègement des coûts de traitements. Dans cette présente partie, il convient alors de présenter un aperçu historique sur la monnaie tout en évoquant les différentes étapes de son développement et dans un second lieu, nous présenterons la monétique et ses différents impacts sur le système bancaire.

*Chapitre I :*  
*La monnaie à travers*  
*l'histoire*

# Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

## *Introduction :*

L'histoire de la monnaie est celle d'une dématérialisation progressive. A l'origine, la monnaie métallique possédait une valeur liée à sa substance (or ou argent). Elle a été remplacée par une monnaie de papier, qui a d'abord été rattachée au métal précieux d'où elle tirait sa valeur (billets convertibles) et qui en est devenue indépendante (billets inconvertibles ou papier- monnaie). Parallèlement, la monnaie est devenue, très tôt, un mécanisme d'État. Ce dernier s'est arrogé le pouvoir absolu et exclusif d'émettre et de retirer les monnaies.

Dans ce présent chapitre, nous présenterons un bref historique sur l'origine de la monnaie et des moyens de paiement. Nous verrons comment nous sommes passés d'une économie de troc à une économie fortement bancarisée.

# Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

## Section 01 : la monnaie : origine et historique

La naissance de la monnaie revient à l'existence d'un besoin ressenti par les individus, ces besoins de monnaie sont apparus uniquement dans une économie d'échange et du fait qu'à l'origine il n'y avait pas d'échange, la monnaie n'existait pas. Cependant, avec la civilisation qui permet l'évolution et l'organisation de la vie en société, les individus étaient dans l'obligation de partager les tâches de production, d'où la naissance de la spécialisation qui a permis le développement des échanges, la division du travail et l'installation d'une économie de troc<sup>4</sup> permettant à chacun d'obtenir des biens qu'il ne produit pas.

### 1.1. Du troc à la monnaie abstraite (monnaie de compte) :

Le mot troc vient du verbe *troquer* qui signifie échanger, la notion du troc a toujours été omniprésente dans la nature humaine, il s'agit de l'échange direct d'un bien contre un autre bien, sans monnaie. Toutes les civilisations ont dû commencer par des échanges de cette nature lesquels supposent deux sujets se trouvant dans une situation bien particulière, confrontés à deux principales conditions : la première étant la complémentarité d'intentions des deux coéchangistes et la seconde, qui a trait aux biens échangés, étant l'identité ou au moins la comparabilité des valeurs échangées.

Ces deux conditions, qui représentent, en réalité, des inconvénients, offrent une imperfection dans le fonctionnement général de l'économie, donc le troc est particularisé, il ne possède pas une valeur universelle, il ne permet pas de donner une expression unique de l'ensemble des relations d'échange de tous les biens; il ne peut donc se prolonger bien longtemps à l'état pur, et pour être généralisé, il exige l'établissement d'une relation entre un bien spécifique et l'ensemble de tous les autres biens, c'est à dire une unité de compte qui ne pourrait être qu'une monnaie abstraite (la monnaie de compte). Pour identifier ce qu'est réellement la monnaie, on se tournera vers les différentes fonctions qu'elle remplit ainsi que les diverses formes qu'elle revêt.

C'est à Aristote que l'on doit la mise en évidence des trois fonctions de la monnaie, par lesquelles cette dernière se définit, à savoir : étalon de valeur, instrument d'échange et réserve de valeur.

---

<sup>4</sup> Economie de troc : est une économie dans le signe monétaire n'existe pas.

## Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

### **-Étalon de valeur (unité de compte ou instrument de mesure) :**

De même que pour mesurer des longueurs ou des poids, il faut un étalon (une unité de calcul) ; il semble évident que pour mesurer les valeurs, la prise en compte de l'idée d'étalon de valeur s'impose. La monnaie sera définie alors comme étalon de valeur par rapport auquel nous comparerons tous les échanges. Cette valeur exprimera le prix de chaque bien.

### **-Instrument d'échange :**

Les transactions sont facilitées lorsqu'il existe un intermédiaire général entre les échanges : la monnaie. En effet, l'absence d'un tel intermédiaire nécessiterait une double coïncidence des volontés, ce qui n'est pas facile à obtenir. Cependant, cette fonction que remplit la monnaie n'est pas absolue, elle n'est applicable que dans un espace de souveraineté, donc la monnaie est liée à l'existence d'un Etat qui lui donnera un cours légal<sup>5</sup> ainsi qu'un pouvoir libérateur<sup>6</sup>.

### **-Réserve de valeurs :**

La monnaie est en soi et par soi un instrument qui permet de conserver les valeurs. On ne vit pas uniquement à l'instant, on vit dans la durée, dans la continuité, or, dans la continuité, il y'a des surplus, des restes qu'on ne va pas détruire, qu'on va conserver, donc la monnaie permet de récapituler, de conserver et d'incarner les valeurs anciennes non consommées. Toutefois, il est à préciser que les autres actifs immeubles (actions, obligations, ...) peuvent conserver le passé mais dans l'attente d'une dépense prochaine (réserve de valeur au sens faible). Or, pour une conservation plus durable et plus liquide, la monnaie devient une réserve de valeur privilégiée (réserve de valeur au sens fort)<sup>7</sup>.

On comprend mieux les différentes fonctions de la monnaie et les formes qu'elle a prises dans l'histoire en examinant l'évolution du système de paiement, c'est-à-dire de l'ensemble des moyens permettant de réaliser des transactions dans une économie. Le système de paiement a évolué durant des siècles, et avec lui les formes de la monnaie. Longtemps, les métaux précieux tels que l'or servirent de moyens de paiement principaux et constituèrent la forme majeure de la monnaie. Peu à peu, du papier-monnaie sous forme

---

<sup>5</sup> Cours légal : système monétaire dans lequel la monnaie d'un pays doit être acceptée en paiement pour sa valeur nominale.

<sup>6</sup> Pouvoir libérateur: dès que la monnaie est acceptée en paiement, la dette est automatiquement éteinte.

<sup>7</sup> Guitton .H. et BRAMOULLE.G, « La monnaie », édition Dalloz, Paris, 1987, p16.

## **Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire**

---

de lettres de change, de chèque, de billets de banque fut utilisé pour les paiements et regardé comme de la monnaie. L'évolution du système de paiement est un important indicateur de ce que devient la monnaie.

### **1.2. La monnaie marchandise :**

Pour qu'un objet serve de monnaie, il faut qu'il soit universellement acceptable, c'est-à-dire que tout le monde soit prêt à l'accepter en paiement de biens ou de services. Des biens qui ont une valeur évidente pour tout un chacun, comme le blé, sont donc de bons candidats pour servir de monnaie. C'est également le cas de métaux précieux dont l'utilisation fréquente comme monnaie tient spécialement à leur divisibilité, à leur bonne conservation et à leur facile standardisation. Une monnaie constituée de marchandises désirables pour elles-mêmes est appelée monnaie marchandise. De l'Antiquité au début des temps modernes, les monnaies marchandises ont servi d'intermédiaires des échanges dans toutes les sociétés, sauf les plus primitives.

L'inconvénient d'un système de paiement fondé exclusivement sur des marchandises, y compris deux métaux précieux, est que cette forme de monnaie est lourde et difficile à transporter, spécialement à grande distance.

### **1.3. La monnaie fiduciaire :**

Le paiement en numéraire fut constitué par le papier-monnaie, c'est-à-dire des morceaux de papier servant de moyen d'échange. Initialement, la conversion du papier-monnaie en métal précieux était garantie par son émetteur (une banque dite d'émission) de manière à ce que d'autres l'acceptent en paiement : les billets étaient des sortes de certificats de dépôts d'or ou d'argent, convertibles à tout moment. Néanmoins, le numéraire, pièces comme billets, a évolué vers un statut de monnaie fiduciaire, c'est-à-dire de monnaie qui tire sa valeur de la confiance qu'inspire son émetteur. Ce fut le cas dès l'Antiquité pour les pièces dans les régimes de monnaie marchandise, car la majeure partie de la population n'était pas en mesure de vérifier le poids et la teneur métallique des pièces et devait se reposer sur la promesse faite par une autorité monétaire (en général un Etat) de produire des pièces de qualité. En outre, l'Etat imposait généralement l'acceptation de ses pièces en paiement, c'est-à-dire le cours légal, et s'engageait en contrepartie à les accepter en paiement des impôts. Ce pouvoir régalien de « battre monnaie » et de faire accepter sa monnaie ne suffit pas toujours à inspirer la confiance, mais conféra à la monnaie une dimension politique. C'est au nom de ce pouvoir régalien que plus tard, les Etats limitèrent le droit d'émission de billets à une ou quelques banques d'émission sur lesquelles ils

## Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

exerçait une surveillance (les ancêtres de nos banques centrales) puis imposèrent le cours légal des billets de banque dès lors que leur circulation augmenta. Cela ne put toutefois se produire que lorsque les techniques d'imprimerie devinrent suffisamment sophistiquées pour rendre la contrefaçon très difficile.

Il convient de distinguer le cours légal, qui consiste en l'obligation légale d'accepter un instrument monétaire en paiement ou en remboursement de dettes, de l'inconvertibilité qui signifie l'impossibilité d'obtenir la conversion à prix fixe d'une monnaie en une marchandise ayant une utilité intrinsèque et un usage monétaire, c'est-à-dire en pratique en métal précieux ou en devise étrangère<sup>8</sup>. En l'absence d'inconvertibilité, le cours légal des billets facilite les échanges mais n'empêche pas les détenteurs de billets de les convertir au siège de la banque émettrice. En l'absence de cours légal, l'inconvertibilité ne pèse que sur les agents économiques qui ont accepté de courir le risque de détenir les billets d'un émetteur. Le cours forcé consiste en l'imposition simultanée par l'Etat de l'inconvertibilité et du cours légal.

Dès lors que, du fait du cours forcé, la monnaie est exclusivement fiduciaire et dépend avant tout d'un arrangement légal, les pays peuvent changer de monnaie à volonté. C'est ce qui a permis de réaliser l'union monétaire européenne.

### 1.4. La monnaie scripturale :

Les inconvénients majeurs du papier-monnaie est des pièces sont qu'ils peuvent être volés et que leur transport en grande quantité est coûteux à cause de leur encombrement. D'autres instruments permettent de remédier à ces inconvénients et correspondent à une autre étape dans l'évolution des systèmes de paiement : il s'agit de ce qui constitue la monnaie scripturale développée par les banques, en premier lieu le chèque.

Depuis l'Antiquité, les virements entre comptes par simple jeu d'écriture (d'où le terme monnaie scripturale) furent pratiqués, même s'ils restèrent longtemps restreints à un petit nombre de marchands. Au 14<sup>ème</sup> siècle, l'invention de la lettre de change facilita les échanges à grande distance. Dans une lettre de change, un marchand (dit preneur) dit à un autre, son correspondant à l'étranger (dit payeur), de payer un montant donné à un tiers (le bénéficiaire) la circulation de ces lettres par endossement (c'est-à-dire par ajout d'une signature au dos) permettait de les utiliser comme une monnaie, même si leur acceptation

---

<sup>8</sup> MISHKIN.F, « monnaie, banque et marchés financiers », édition PEARSON, 7<sup>ème</sup> édition, Paris, 2004. P70.

## Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

était limitée aux gens connaissant le débiteur ou les signataires successifs. L'introduction de la lettre de change fut une innovation majeure qui améliora beaucoup l'efficacité des systèmes de paiement. En effet, il arrivait fréquemment que des paiements dans diverses directions se compensent. Mais avant la lettre de change, tous ces paiements devaient être effectués un à un, ce qui exigeait des quantités importantes en numéraire. Dès lors que les lettres de changes furent reçues par des banquiers qui purent les échanger entre eux, beaucoup de créances s'annulèrent les unes les autres, et un très peu de numéraire dû être déplacé, ce qui diminuera les coûts de transport et augmenta l'efficacité économique. Cette compensation entre de nombreuses lettres fut organisée de manière de plus en plus sophistiquée par des banquiers capables d'évaluer la qualité des débiteurs. Elle facilita la multilatéralisation du commerce en permettant d'éviter une grande part des transports de numéraire.

Forme simplifiée et démocratisée de la lettre de change, le chèque est une instruction qu'un client donne à sa banque de payer un montant à une autre personne en échange du chèque. Aujourd'hui les chèques ne peuvent plus circuler par endossement en conduisent simplement les banques à transférer le montant spécifié du compte de leur client à celui du bénéficiaire du chèque. Le chèque permet ainsi à tout un chacun, et non plus aux seuls marchands, de réaliser des transactions sans numéraire et permet de bénéficier des avantages de la compensation. Un autre atout des chèques est que les pertes par vols sont réduites car le bénéficiaire est clairement désigné.

Un système de paiement essentiellement scriptural est un progrès considérable, mais présente cependant deux inconvénients. Tout d'abord, il faut du temps pour envoyer par exemple un chèque d'un endroit à un autre, ce qui peut être un inconvénient sérieux si un paiement lointain doit être réalisé rapidement. Une banque a besoin de temps pour encaisser un chèque, de sorte que l'on ne peut disposer immédiatement du montant d'un chèque que l'on a reçu. Ensuite, le maniement des milliards de chèques représente un processus complexe et coûteux.

### **1.5. Le paiement électronique :<sup>9</sup>**

Le développement d'ordinateurs bon marché et d'internet fait qu'il est désormais peu coûteux de payer électroniquement. Au lieu d'envoyer un chèque, on peut se connecter sur le site internet de sa banque et, en quelques clics, transmettre un ordre de paiement

---

<sup>9</sup>MISHKIN.F, op.cit.p73

## Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

pour régler une facture. Les systèmes de paiement électronique mis au point par les banques peuvent même éviter de payer manuellement des factures : les paiements récurrents peuvent être effectués par virements automatiques déduits automatiquement du compte du débiteur. L'économie de coût réalisée quand un paiement est fait électroniquement plutôt que par chèque est importante. Le paiement électronique devient donc de plus en plus répandu, et dans ce domaine l'Europe, spécialement l'Europe scandinave, est en avance sur les Etats-Unis.

Le paiement électronique peut non seulement se substituer au chèque, mais peut remplacer aussi le numéraire, sous la forme de monnaie électronique, qui n'existe que sous forme électronique. La première forme de monnaie électronique est la carte de débit, couramment appelée carte de crédit en France, alors même qu'elle ne donne pas accès au crédit (comme c'est le cas aux Etats-Unis) mais permet seulement un paiement, éventuellement différé. Les cartes de débit permettent aux clients d'acheter des biens ou des services en transférant directement des fonds de leurs comptes bancaires à ceux des commerçants concernés. Leurs usages est souvent plus rapide encore que celui du numéraire, car il suffit de passer une carte dans un lecteur et de taper un code pour que le transfert ait lieu. En ce domaine, la France bénéficie d'ailleurs d'une avance technologique grâce à la carte à puce, qui garantit une meilleure sécurité des transactions en permettant de vérifier l'identité du payeur grâce à un code, alors que nombre de pays se contentent encore de la signature d'une facturette.

Une solution plus sophistiquée et plus récente est celle des cartes prépayées ou porte-monnaie électronique. En les achetant pour un moment donné, comme une carte de téléphone, un consommateur peut réaliser des paiements, souvent de petits montants chez tous les commerçants équipé d'un terminal. Les plus sophistiquées sont dotées d'une puce qui permet de les recharger à un terminal en transférant de l'argent du bancaire de leurs détenteurs. Elles peuvent être utilisées pour payer en ligne sur les ordinateurs ou des téléphones spécialement équipées.

Une troisième forme de monnaie électronique permet d'acheter des biens ou des services sur internet. On peut l'obtenir en ouvrant un compte dans une banque et en lui faisant transférer un montant sur un ordinateur personnel. On peut ensuite surfer sur internet et utiliser la monnaie électronique pour payer des achats en transférant directement le montant nécessaire de son ordinateur à celui du vendeur. Celui-ci peut ainsi recevoir le paiement avant d'expédier les achats.

## **Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire**

---

Etant donné les avantages de la monnaie électronique, on pourrait penser que la société sans argent (c'est-à-dire sans numéraire voire sans chèque) est proche et que tous les paiements seront bientôt réalisés électroniquement.

### **Section 02 : Bancarisation de l'économie**

La mise en œuvre des activités économiques donne lieu à des recettes et des dépenses suite aux échanges effectués entre les différents agents. De ce fait, certains vont réaliser des excédents qu'ils vont chercher à employer, d'autres des déficits qu'ils vont vouloir combler, cette complémentarité des besoins explique l'existence du système financier, plus particulièrement des banques dont le rôle principal est de drainer les ressources des agents à capacité de financement pour les proposer aux agents à besoin de financement au moyen d'instruments de paiement (chèque, virement, effets de commerce, carte bancaire, etc.) et de produits financiers (actions, obligations, etc.). La bancarisation de l'économie désigne alors la pénétration des services bancaires auprès d'une population d'un pays ou d'une région<sup>10</sup>.

Cette bancarisation va s'accroître au fur et à mesure que se généralisera l'utilisation de la monnaie scripturale dans le règlement des transactions commerciales, ce qui permettra la baisse de la circulation de la monnaie fiduciaire dans l'agrégat monétaire M2 (circulation fiduciaire + dépôts à vue + dépôts à terme) diminuant ainsi le recours des banques au refinancement auprès de l'institut d'émission. Par ailleurs, une forte bancarisation implique que la grande majorité des particuliers disposent d'un compte bancaire ce qui facilite le contrôle fiscal ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent.

#### **2.1. Evaluation du niveau de la bancarisation en Algérie :**

Les différents calculs effectués sur la bancarisation en Algérie prennent en compte essentiellement les banques, et sont effectués sur la base des statistiques diffusées par la banque d'Algérie. Le système algérien des finances compte au 2 janvier 2014 une liste de 20 banques et 9 établissements financiers agréés activant actuellement en Algérie, selon la liste diffusée par la Banque d'Algérie et publiée au journal officiel n°13.

Les banques agréées en Algérie, sont la Banque extérieure d'Algérie (BEA), la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire algérien (CPA), la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), la Banque de développement rural (BDL), la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP), la Banque Al Baraka

---

<sup>10</sup> BOUZAR. C, « système financier : mutation financière et bancaire et crise », édition El-Amel, Algérie, 2010. P94.

## Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

d'Algérie, la Citybank N.A Algeria (succursale), ArabBanking Corporation-Algeria, Natixis- Algérie, Société générale-Algérie, Arab Bank PLC-Algeria (succursale), BNP Paribas Al-Djazair, Trust Bank-Algeria, The Housing Bank For Trade and Finance-Algeria, Gulf Bank Algérie, Fransabank Al-Djazair, Crédit agricole corporate et investissement Bank-Algérie, HSBC-Algeria (succursale) et Al Salam Bank-Algeria.

**Tableau n°1 : la composante du secteur bancaire**

Etablissements	2003	2004	2006	2007	2008	2014
Banques publique	6	6	6	6	6	6
Banques privées	14	15	11	12	14	14
Mutuelle assurance /banque	1	1	1	1	1	1
Banques développement	1	1	1	1	1	1
Etablissements financiers	5	4	3	3	3	3
Sociétés leasing	2	2	3	3	2	4
Total établissements	29	29	25	26	27	29

**Source : construit à partir de données de la banque d'Algérie.**

Comme le montre le tableau précédent le nombre de banques privées est de 14 en 2014 alors que celui des banques publiques se limite à 6. Ceci dit, pour attirer les capitaux privés le règlement n°93-01 du 03/01/1993 avait institué des conditions d'entrée dans ce secteur jugées assez souple, qui ont facilité l'installation de plusieurs banques à capitaux privés nationaux, mixtes et étrangers majoritairement de petite taille.

### **2.2. Le taux de bancarisation en Algérie :**

En tant qu'indicateur de mesure de la pénétration des services bancaires auprès de la population, le taux de bancarisation(Tb) donne l'information sur la proportion de personnes qui disposent d'un compte en banque, autrement dit, « la bancarisation se définit comme la proportion de la population titulaire d'un compte en banque ».<sup>11</sup>

Le taux de bancarisation se calcule comme suit :

$$Tb = \text{nombre de comptes} / \text{population totale}$$

<sup>11</sup>BOUZAR. C, op.cit., 97.

## Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

Tb : taux de bancarisation

Cet indice renvoie à la nécessité d'inciter plus de personnes à détenir un compte en banque pour accroître la bancarisation, c'est-à-dire démocratiser le compte et les moyens scripturaux.

La situation en Algérie en matière d'inclusion financière, mesurée par les indicateurs de niveau de pénétration, de disponibilité de services bancaires et d'utilisation de ces services, a connu ces dernières années une évolution remarquable,

Dans ce sens, le niveau de pénétration, exprimé par le nombre de comptes ouverts, rapporté à la population totale est passé à 0,8 en 2013 contre 0,7 en 2010, alors que le nombre de comptes par personne se situe à 1,15 en 2013 contre 1,06 en 2011. Au vu de ces chiffres, ces taux se sont nettement améliorés. De même, le nombre de guichets de banque (y compris les guichets de CCP et Trésor) par population de 100.000 personnes est en légère progression, soit 13,1 agences en 2013 contre 12,7 en 2010<sup>12</sup>.

S'agissant de l'utilisation des services bancaires, le total des dépôts collectés par les banques, les CCP (compte courant postal) et le Trésor comparativement au produit intérieur brut (PIB) s'est stabilisé autour de 59% au cours des trois dernières années, selon les données avancées par le gouverneur de la Banque d'Algérie<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup>La 21<sup>ème</sup> Conférence des gouverneurs des Banques centrales des pays francophones, tenue entre le 14 et 15 mai 2014 à Dakar.

<sup>13</sup>Données de la Banque d'Algérie.[www.bankofalgeria.dz](http://www.bankofalgeria.dz).

## Chapitre I : La monnaie à travers l'histoire

---

### *Conclusion :*

« La monnaie a suivi une évolution inverse qui est allée de la matière vers la non-matière »<sup>14</sup>, elle est passée de l'or et de l'argent aux billets et aux comptes bancaires.

En Algérie, la situation monétaire révèle une forte utilisation de monnaie fiduciaire et un nombre réduit d'agences bancaires reflétant, par conséquent, la faible bancarisation de l'économie. L'instauration d'une politique de développement des moyens de paiement est considérée comme une nécessité absolue.

De ce fait, les banques visent à augmenter leur proximité vis-à-vis de leur clientèle, à assurer la diversité des produits et services offerts afin que chaque client puisse trouver la formule qui lui convient, tout en assurant la rapidité d'exécution et la fiabilité des opérations. Chose désormais possible grâce aux divers avantages qu'offre la monétique, qui est l'objet de notre suivant chapitre.

---

<sup>14</sup> GUITTON. H. et BRAMOULLE. G. « La monnaie », Op.cit., p. 58

***Chapitre II :***  
***Généralités sur la monétique***

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

### ***Introduction :***

Nous vivons actuellement une période d'intenses innovations technologiques. La monétique ne doit pas rester en marge de ce bouillonnement de nouveautés, qui modifie en profondeur l'environnement dans lequel on évolue.

Dans ce chapitre, on ira du contexte d'émergence de la monétique jusqu'à son apport au système bancaire tout en traitant les nouvelles stratégies résultantes du développement de la monétique.

### Section 1 : émergence de la monétique et naissance de nouvelles stratégies

Dans cette section sera traité l'essor de la monétique avec les nouvelles stratégies qui en résultent.

#### 1.1. Aperçu sur le contexte d'émergence de la monétique

Il y a dans l'histoire des périodes où le cours des événements s'accélère de manière impressionnante. Survient alors une foule de bouleversements qu'aucun de nous n'aurait pu imaginer quelques années plus tôt. Le 19<sup>ème</sup> siècle est le début d'une de ces périodes. Connu comme étant celui des révolutions industrielles et des innovations technologiques, on y voit la fin du bimétallisme<sup>15</sup> et l'avènement de l'étalon-or conséquence du développement plus rapide de la monnaie scripturale par rapport à la monnaie fiduciaire. Le besoin incessant d'informations en temps réel, le traitement d'immenses quantités de données imposent une révolution en matière de communication et d'informatisation. La technologie prend alors de plus en plus d'ampleur et enregistre des innovations impressionnantes : téléphone, cartes perforées, micro-ordinateur, etc.

La banque est une industrie de l'information. Cette réalité a été amplifiée par l'internationalisation des opérations financière et le développement des marchés financiers. Rien d'étonnant à ce que l'informatique ait fait irruption très tôt dans ce secteur et continue à y jouer un rôle considérable. De ce fait, les banques sont devenues les premières clientes de l'industrie informatique.

Les moyens de paiement ne sont pas restés en marge de cet ébranlement technologique et culturel. La nécessité d'automatisation croissante des traitements, mais également leur dématérialisation ont provoqué bon nombre de changements. A côté des espèces, effets de commerce, chèques, qui occupaient la première place dans les paiements, apparurent de nouveaux moyens dont l'avis de prélèvement, etc.

L'évolution de ces moyens de paiement surgit suite à un besoin d'assouplissement de la gestion traditionnelle de ces moyens, et à une recherche de simplification d'utilisation non seulement pour les banques, mais également pour les particuliers.

En effet, les banques modernes recherchent de plus en plus la gestion la plus optimale qui leur permettrait d'augmenter leur marge bénéficiaire grâce à la réalisation

---

<sup>15</sup>Bimétallisme : système monétaire dans lequel coexistent deux étalons : étalon Or et étalon argent.

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

d'économies d'échelle<sup>16</sup>, tout en réduisant leur risque. Elles sont particulièrement sensibles à un certain nombre de critères :

- La simplicité et la rapidité de mise en œuvre des transactions qui est évidente pour les paiements en espèces, mais qui l'est moins pour les paiements par chèque ;
- La baisse des coûts de traitement particulièrement pour les coûts d'émission ;
- La maîtrise des dates et des délais qui permettrait d'atteindre le critère précédent surtout lorsque le retard est pénalisé par un coût supplémentaire ;
- Le risque sur le stockage spécialement pour les espèces.

Les particuliers eux, considèrent d'autres critères tout aussi importants :

- La simplicité d'acceptation ainsi que la facilité d'utilisation ;
- Le respect des délais ;
- La garantie de paiement.

### **1.2. La monétique à l'origine de nouvelles stratégies**

Le développement de la monétique a conduit à l'apparition de nouvelles stratégies :

#### **1.2.1. Les nouvelles stratégies bancaires :**

Dans un nouvel environnement compétitif, la banque d'aujourd'hui doit faire face à l'enjeu de modernisation et de développement de nouveaux services, aussi bien à sa clientèle d'entreprise (corporatebanking), qu'à celle des particuliers (retailbanking). De ce fait, le rôle de la technologie électronique s'en trouve accentué : elle permet, en effet, de réduire les coûts de transaction et de circulation de l'information devenant ainsi l'outil privilégié des institutions financières.

De plus, si l'environnement très concurrentiel auquel les banques doivent faire face constitue un puissant facteur d'élargissement des services offerts, les investissements massifs en nouvelles technologies poussent ces dernières à diversifier rapidement leur activité et à proposer une gamme de produits de plus en plus élargie.

En effet, les nouveaux systèmes électroniques dont elles disposent aujourd'hui génèrent non seulement d'importantes économies d'échelle mais aussi des économies d'association : l'offre jointe de nombreux services à partir du même système accroît aussi la rentabilité de l'ensemble.

---

<sup>16</sup>Economie d'échelle : le coût moyen unitaire de chaque opération décroît rapidement avec l'accroissement de l'utilisation des opérations automatisées.

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

Par ailleurs, au sein de la partie visible de la monétique qui est représentée par les DAB-GAB<sup>17</sup>, la technologie joue un rôle de catalyseur des mutations. Par la formation de réseaux de DAB-GAB partagés, les banques visent à se distinguer des autres concurrents et à élargir leurs domaines d'activité géographiques.

Pendant, si la constitution de ces réseaux partagés semble être une condition nécessaire pour bénéficier pleinement des économies d'échelle potentielles et donc pour rentabiliser rapidement les équipements installés, elle induit également des problèmes stratégiques d'accès au réseau, de tarification et de normalisation. L'offre de services DAB-GAB revêt un aspect compétitif pour les institutions financières dont la taille ne justifie pas l'investissement en réseaux privés de DAB-GAB.

Enfin, la possibilité d'association de services spécifiques autour d'une carte, de services de e-banking « canal de distribution et de livraison des services financiers par voie de communication multimédia, d'une façon globale et moins coûteuses »<sup>18</sup>, ou de gestion de trésorerie, la monétique s'avère également un outil privilégié de segmentation et de diversification des marchés dans un environnement financier international marqué par les innovations technologiques.

### **1.2.2. Les nouvelles stratégies des autorités monétaires :**

La diffusion rapide des innovations financières et l'utilisation intensive des technologies de la monétique amènent les autorités monétaires à se poser une multitude de questions : les moyens traditionnels de contrôle sont-ils encore adéquats, sinon, quelle est la marge de manœuvre disponible ? En effet, la monétique améliore les possibilités d'utilisation des nouveaux produits financiers et permet aux banques et autres institutions financières d'offrir de nombreux services qui procurent une grande flexibilité dans la gestion des fonds tout en essayant de contourner les réglementations restrictives.

#### **1.2.2.1. Substitution entre monnaie et quasi-monnaie :**

L'une des conséquences majeures de la monétique est la baisse des coûts de transaction et de transformation entre actifs monétaires<sup>19</sup> et actifs financiers<sup>20</sup>. De facto, elle accroît la sensibilité au taux d'intérêt d'un public qui s'efforce de réduire au minimum la part d'actifs détenus sous forme de fonds non rémunérés (dépôts à vue) et de conserver

---

<sup>17</sup> DAB /GAB : Distributeur automatique de billets et guichet automatique de banque.

<sup>18</sup> CHENCHEH. O, « Les déterminants de l'adoption de l'E-banking par les institutions financières », mémoire de maîtrise, Université du Québec Montréal, 2011, P29.

<sup>19</sup> Actifs monétaire : tout actif utilisé pour l'établissement des prix et pour le règlement des transactions.

<sup>20</sup> Actifs financiers : actions, parts d'OPCVM, obligation, bons de trésor et des établissements de crédit, billets de trésorerie.

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

la majeure partie de son patrimoine sous forme d'actifs rémunérés mais tout en étant aussi liquides (livrets d'épargne, bons du trésor, obligations, etc.).

Le client rationnel aura ainsi la possibilité, à titre d'exemple, de réaliser un transfert de fonds de son compte à vue vers un compte à terme via un GAB ou grâce aux possibilités offertes par le e-banking. Cette substitution entre les encaisses de transaction et les encaisses de réserve aura un impact direct sur le coût de la ressource bancaire du fait de la diminution de la part des dépôts à vue non rémunérés, ce qui va accroître l'importance de la quasi-monnaie<sup>21</sup> et qui altérera donc d'avantage la différence entre encaisse de transaction et encaisse de réserve puisque les fonds seront déversés dans le circuit monétaire à partir des divers comptes bancaires.

L'incertitude des autorités monétaires par rapport à la signification des agrégats monétaires s'en trouve renforcée.

### 1.2.2.2. La signification des agrégats monétaires :

Cette substitution entre comptes se trouve à l'origine des efforts en vue de prédéfinir les agrégats monétaires qui, dans le cadre de la politique monétaire, sont supposés guider les orientations des autorités monétaires en matière de prix, de croissance et d'emploi. Le choix de l'agrégat comme objectif intermédiaire, ainsi que l'interprétation de sa signification deviennent plus difficiles à partir du moment où les encaisses traditionnellement non liquides deviennent transactionnelles. Ainsi aux Etats Unis, à la suite de l'introduction des ATS (Automatic Transfer Services)<sup>22</sup> en 1980 avait posé un problème quant à la signification de l'agrégat monétaire M1 qui comprend, aujourd'hui, outre la monnaie fiduciaire et les dépôts à vue, la majeure partie des fonds rémunérés mais liquides, c'est à dire immédiatement mobilisables.

Parallèlement au problème d'instabilité des agrégats monétaires et de leur faible précision, les innovations technologiques liées à la monétique accroissent la vitesse de

---

<sup>21</sup>Quasi-monnaie : épargne à court terme gérée par certaines institutions financières et rapidement transformables en monnaie.

<sup>22</sup>Automatic Transfer Services: Services de Transfert Automatique.

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

rotation des signes monétaires, c'est à dire la vitesse de circulation de la monnaie<sup>23</sup> (v), renforçant par-là l'instabilité de la fonction de demande de monnaie<sup>24</sup>.

Ainsi, la recherche de produits financiers performants couplée à la technologie de la monétique se révèle source d'incertitudes dans la conduite de la politique monétaire par les volumes (agrégats) et constitue une des raisons pour lesquelles nombre de banques centrales évoluent vers un contrôle par les taux d'intérêt<sup>25</sup>.

Par ailleurs, il est à noter qu'à ces problèmes d'instabilité et d'incertitude, s'ajoute celui du pouvoir monétaire des consommateurs dont la manifestation la plus notable est la généralisation des découverts du fait que l'utilisation croissante des cartes de crédit pourrait, à moyen terme, provoquer la généralisation de lignes de crédit pré-négociées. Le problème posé par cette évolution est le contrôle du crédit à court terme, car, dans un système où les particuliers disposent de plusieurs circuits pour emprunter et possèdent donc des solutions pour contourner la politique monétaire, les contrôles sélectifs de crédit ainsi que les armes monétaires traditionnelles auxquelles les autorités peuvent recourir (taux d'intérêt des prêts, durée des crédits, etc.) risqueraient d'être moins efficaces.

### 1.2.3. La monétique et l'emploi :

Le principal impact social de la monétique se répercute de façon directe sur l'emploi. En effet, cette évolution est source de tensions car la technologie monétique intéresse en premier lieu le personnel des moyens de paiement dans la mesure où les guichets bancaires seront progressivement remplacés par des GAB, ces derniers offrant des gains de productivité, c'est à dire une production identique, voire même supérieure, avec moins d'emplois.

Si, dans la plupart des cas, il s'agit essentiellement de suppression de postes de travail et non d'emplois, ce contexte requiert une action approfondie passant par la formation et le recyclage du personnel, notamment de basses et moyennes qualifications. Aussi, face à la disparition de certaines tâches, il devient indispensable de former le personnel en question à des emplois d'information et de conseil à la clientèle.

---

<sup>23</sup>Vitesse de circulation de la monnaie: le nombre de transactions qu'effectue une unité monétaire durant un laps de temps donné.

<sup>24</sup>Selon la théorie monétariste, les fluctuations de l'activité économique se traduisent par l'augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie, ce qui engendrera des instabilités dans la fonction de demande de monnaie.

<sup>25</sup>La Banque Centrale contrôle indirectement la masse monétaire en modifiant ses propres taux d'intérêts (taux de réescompte, taux planché et taux plafond).

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

Parallèlement à cet effort de formation, il s'agit pour les banques de développer d'autres domaines de valorisation pour leur capital humain, et donc d'intensifier leur diversification dans d'autres secteurs d'activités économiques tels que les assurances ou les opérations de courtage.

### **Section 2 : L'apport de la monétique au système bancaire**

Le développement d'un système de paiement national a un apport à la fois pour la banque centrale et les banques émettrices.

#### **2.1. La position des Banques Centrales :**

La monnaie électronique est, à côté des moyens traditionnels de paiement, une nouvelle forme de monnaie qu'il convient de bien analyser et de cerner ses caractéristiques afin de connaître les possibles implications qu'elle peut engendrer sur les sphères économique et monétaire.

La monnaie électronique est une dématérialisation de la monnaie. Son support est, dans la majorité des cas, une carte, en faisant référence au porte-monnaie électronique (PME) qui permet d'effectuer des paiements à partir d'une réserve de fonds préalablement constituée sur le microprocesseur de la carte. La carte bancaire est quant à elle assimilable à de la monnaie scripturale puisqu'elle n'est qu'un support permettant la mobilisation de fonds déposés sur des comptes gérés par les banques. L'utilisation de l'informatique ou de l'électronique n'affecte jamais que la manière dont les ordres de paiement sont donnés ou transmis. Ce sont les dépôts à vue qui constituent le moyen de règlement.

En général, la monnaie électronique peut également être assimilée à une forme de monnaie scripturale puisque « l'encours non utilisé, chargé dans la carte est inscrit au bilan de l'émetteur comme un engagement de nature financière qu'il est toujours tenu d'honorer sans préavis et dont la disponibilité doit être totale à l'égard des bénéficiaires »<sup>26</sup>. Il s'agit donc là d'un encours de nature monétaire comparable aux monnaies, aux billets et aux dépôts à vue inclus dans l'agrégat M1.

Bien qu'actuellement, la monnaie électronique soit loin d'être un phénomène très répandu dans le monde sous développé, son développement est susceptible d'avoir des implications significatives pour la politique monétaire dans l'avenir. Il convient à cet égard

---

<sup>26</sup>HARBI, A, « Les nouveaux moyens de paiement: de la carte bancaire au porte - monnaie électronique », mémoire de fin d'études, école supérieure de banque, 2005, p11.

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

de s'assurer que la stabilité des prix et la fonction d'unité de compte de la monnaie, principales préoccupations des Banques Centrales, ne seront pas remises en cause.

D'autres inquiétudes méritent l'attention des autorités monétaires : l'efficacité du fonctionnement des systèmes de paiement et la confiance des agents économiques dans cet instrument de paiement, la protection des consommateurs et des commerçants et la stabilité des marchés financiers. Pour pallier à ces différentes préoccupations, et afin de garantir l'efficacité de la politique monétaire, les Banques Centrales estiment que les conditions minimales à remplir sont :

- la soumission des émetteurs de monnaie électronique à un contrôle prudentiel et la constitution de réserves obligatoires ;
- l'élaboration d'un cadre juridique solide et transparent à même de garantir la sécurité des agents économiques ;
- l'émission doit être soumise à la restitution d'informations statistiques sur les flux monétaires ;
- le remboursement de la monnaie émise par les émetteurs, à la demande des porteurs, à sa valeur nominale.

### **2.2. La position des banques émettrices :**

Pour mieux comprendre l'ampleur que la monétique risque de prendre, il faut analyser la perception que le public s'en fait. Pour l'instant, ces nouveaux instruments de paiement sont très mal connus des agents économiques des pays sous-développés, et pour que ceux-ci arrivent à se vulgariser, il faut que les diverses parties concernées (porteur de la carte, commerçant, banque) y trouvent un avantage qu'elles relativiseront en fonction des coûts et inconvénients, et qui amène à poser les problèmes de rentabilité de tels projets.

Mais avant tout, la monnaie suppose la confiance du public. Celle-ci est double :

- les agents doivent avoir confiance dans le support ;
- mais également, avoir confiance dans l'émetteur.

Aussi, ce dernier se trouve confronté à trois types de contraintes :

- **Contraintes économiques :** introduire un substitut électronique aux billets et aux pièces n'est possible que si le prix de ce nouveau service est inférieur à la valeur d'usage perçue par les utilisateurs, particuliers ou commerçants. Les émetteurs doivent donc rechercher les solutions les moins coûteuses, non seulement pour le public mais également pour lui-même ;

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

- **Contraintes opérationnelles** : comme vouloir assurer l'anonymat des opérations et permettre un remboursement en cas de perte ou de vol du PME, semble difficilement possible dans des conditions économiques satisfaisantes ;
- **Contraintes sécuritaires** : l'aspect sécuritaire étant l'une des conditions majeure de réussite de la monétique. Toutes les mesures de prévention et de sécurisation doivent être prises en vue d'éradiquer toute forme de fraude.

Après s'être développé dans des pays développés, la monétique commence à s'insérer dans les pays émergents, et constitue à présent un passage obligé à travers lequel, les banques bénéficieront d'avantages considérables pouvant être regroupés en 03 catégories.

➤ **Avantages commerciaux :**

- amélioration de l'image de marque de la banque ;
- fidélisation de la clientèle ;
- support au marketing et à l'action commerciale ;
- augmentation du nombre de clients porteurs de cartes ;
- réduction des délais de règlement et de compensation.

➤ **Avantages économiques :**

- réduction des coûts de manipulation des espèces ;
- automatisation des opérations bancaires impliquant une réduction des coûts ;
- réduction des risques d'impayés du fait de la sécurisation des systèmes électroniques ;
- réduction des encaisses immobilisées.

➤ **Avantages financiers :**

- gonflement des dépôts ;
- contribution à la bancarisation ;
- développement de l'intermédiation ;
- disponibilité d'une trésorerie gratuite.

## Chapitre II : Généralités sur la monétique

---

### ***Conclusion :***

La monétique est généralement la monnaie électronique et est amenée à jouer un rôle essentiel dans l'évolution du système économique et financier. Elle transforme nos habitudes et notre environnement, synonyme de liberté pour les clients. La monétique est aussi une charge en moins pour les banques

Le succès de la monétique est étroitement lié à sa bonne conception, et l'obtention d'acceptation et de satisfaction par les citoyens, les administrations, les institutions, de sorte qu'il doit être élaboré avec la participation de toutes les variables concernés, et commencer à bâtir un environnement électronique approprié, afin de faire transiter le citoyen ordinaire vers le e-citoyen (un citoyen qui se trouve à l'intérieur du pays ou expatrié, et qui a une bonne capacité à manipuler des services publics en ligne), et d'identifier ses priorités

***Chapitre III :***  
***La carte bancaire : principal***  
***produit de la monétique***

### ***Introduction :***

Ce troisième chapitre traitera exclusivement des produits de la monétique, et plus particulièrement de la carte bancaire qui en constitue le produit star.

En effet, cette dernière se distingue des autres instruments de paiement par sa vocation universelle, sa simplicité d'utilisation et surtout l'allègement des coûts de traitements. La carte peut constituer l'essentiel de la partie visible par le consommateur du phénomène monétique. Ainsi, quel que soit les fonctions qu'elle assume, retrait, paiement, et crédit, elle est la manifestation du processus monétique tant qu'elle représente des transactions bancaires, des transferts de fonds ou de mise à disposition de liquidités.

Le premier point de ce chapitre sera consacré à la présentation des cartes. Nous essayerons, dans la première section, de retracer les différentes étapes de son évolution et de décrire ses caractéristiques. Dans le second point, nous aborderons les principaux types de cartes selon le statut de l'émetteur et selon les fonctions qu'elles accomplissent. Enfin, nous présenterons les acteurs qui interviennent sur la carte et les différents avantages et inconvénients liés à chacun d'eux.

### **Section 1 : Historique et présentation de la carte bancaire :**

Après la deuxième guerre mondiale, la profession bancaire s'est vue lancer dans les processus d'informations des traitements et de dématérialisation des moyens de paiements en affranchissant le système du support papier, ce qui a donné naissance à la monétique.

#### **1.1. Apparition et évolution de la carte bancaire :**

C'est en 1919, aux USA, que serait apparue, à l'initiative de la Western Union, la première carte (en métal) offrant le différé de paiement à ses clients privilégiés. Rapidement, des grands magasins et des compagnies pétrolières lancent leurs propres cartes, utilisables à l'intérieur de leurs réseaux de ventes. Mais la crise financière mondiale de 1929, peu propice au développement du crédit à la consommation, puis la Seconde Guerre mondiale, avaient freiné le développement de ce nouveau concept de

Au lendemain de Seconde Guerre mondiale (1950), un avocat new-yorkais, Frank McNamara, crée, avec son ami Ralph Shneider, la première société destinée à émettre et gérer des cartes permettant aux hommes d'affaires de régler les notes de restaurant et d'hôtel dans la région de Newport : c'est la naissance des « cartes privées ». A la même époque, à Miami, un certain John Bloomingdale, propriétaire d'une importante chaîne de restaurants, eut une idée similaire en lançant la carte « Dine and Signe ». Par la suite, en unissant leurs efforts, les trois hommes lancent en 1955 la carte de crédit « Diner's Club » qui existe d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui. Quelques années plus tard, en 1958, c'est le lancement, toujours aux Etats Unis, de la carte « American Express » par les héritiers de la Wells Fargo Company, compagnie californienne de transport qui avait été l'inventeur du chèque voyage en 1891.

Simultanément, la « carte blanche » apparaît en France et en 1968, cinq grandes banques françaises, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, la Banque Nationale de Paris, le Crédit Industriel et Commercial ainsi que le Crédit Commercial de France se regroupent pour le lancement de la « Carte Bleue ». Cette carte, initialement réservée à une clientèle sélectionnée, était destinée à concurrencer les cartes américaines « Diner's Club » et « American Express » et se distinguait d'elles par le fait que le débit des paiements effectués par le titulaire était réalisé sur son compte sans que l'émission d'un moyen de paiement (chèque ou avis de prélèvement du montant de la facture envoyée périodiquement au porteur par l'émetteur de la carte) ne soit nécessaire.

L'apparition de la technique des pistes magnétiques incorporées aux cartes avait permis, en 1971, d'associer à la « carte bleue » une fonction de retrait de billets dans les

distributeurs automatiques de billets (DAB). La même année fut créé le « Groupement d'Intérêt Economique Carte bleue » (GIE Carte Bleue), auquel s'étaient ralliées d'autres banques que les banques fondatrices et qui devient en 1976, membre de « Visa international » après son adhésion au réseau mondial IBANCO.

En 1981, après le lancement de la « carte verte » par le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, la France se trouva divisée en deux grands groupements de banques :

- d'un côté, « les bleus » représentés par la carte bleue (7.5 millions de cartes) dont les membres avaient organisé entre eux une véritable interbancaire et qui avaient pour partenaire international, la société « Visa International » ;
- de l'autre côté, « les verts » représentés par la carte verte (6.2 millions de cartes) qui assurait la fonction de retrait auprès des DAB tout en offrant progressivement la possibilité de paiement à travers les terminaux de paiement électroniques (TPE). Le partenaire international des verts étant le géant mondial « MasterCard ».

Un protocole d'accord historique fut signé entre ces deux réseaux le 31 juillet 1984, donnant ainsi naissance au « Groupement des Cartes Bancaires » (GCB). Ce système permet de réaliser une interbancaire totale, tant en ce qui concerne la fonction de retrait de billets, que la fonction de paiement dans le commerce. Ainsi, ce système offre à tout porteur d'une carte entrant dans la gamme des cartes du groupement la possibilité d'accéder, quel que soit l'établissement émetteur, à tous les appareils de retrait automatique de billets mis en place par les membres du groupement et de régler ses achats auprès de l'ensemble des commerçants adhérant au système, affiliés jusqu'alors à l'un des réseaux signataires de l'accord.

### **1.2. Les services de la carte:**

Après l'évolution rapide qu'elle a connue, la carte bancaire met, aujourd'hui, à la disposition de son titulaire une multitude de services, dont on peut citer, entre autres, les suivants :

#### **1.2.1. Le retrait :**

Reposant sur le principe de transformation de la monnaie scripturale en monnaie fiduciaire et fonctionnant ainsi comme un simple retrait d'argent par chèque, n'excédant pas, toutefois, un certain plafond fixé par la banque émettrice. Les retraits par carte bancaire s'effectuent via les D.A.B (distributeur automatique de billets) et les G.A.B (guichets automatiques de billets). Ces derniers offrent également la possibilité de

bénéficiaire du libre -service bancaire (LSB) : consultation du compte bancaire, procédures de virements et de commande de chèques, etc.

### **1.2.2. Le paiement :**

Le paiement consiste à transférer des fonds, n'excédant pas un certain plafond tout en étant au-delà d'un certain plancher, entre clients et fournisseurs en règlement de l'achat de biens et/ou de services. On en distingue : les paiements de proximité où le commerçant et le client sont face à face sur le même site, les paiements ou ventes à distance (VAD) s'opérant sur catalogues et par téléphone et enfin les paiements par automates (distributeur de carburant, billets de train ou d'avion, etc.

### **1.2.3. Le e-commerce :**

Le e-commerce c'est le commerce électronique, dans lequel les achats et les règlements sont faits directement via Internet ;

### **1.2.4. Les services complémentaires :**

Les services complémentaires sont proposés par les institutions émettrices de cartes aux titulaires dans le but de les fidéliser, ces services peuvent être l'assurance maladie, l'accès privilégié aux clubs privés, etc.

## **1.3. Eléments descriptifs du support carte :**

Physiquement, une carte se présente sous la forme d'un rectangle plastique rigide de format normalisé par les normes ISO (International Standardisation Organisation), normes auxquelles obéissent toutes les catégories de cartes (cartes bancaires, cartes téléphoniques, cartes de commerçants, etc.

S'agissant des cartes bancaires, celles-ci adoptent les dimensions nominales définies par la norme ISO 7810 : longueur 85.6 mm, largeur 53.98 mm, épaisseur 0.76mm. Cette normalisation vise en premier lieu à assurer la compatibilité entre les différents réseaux.

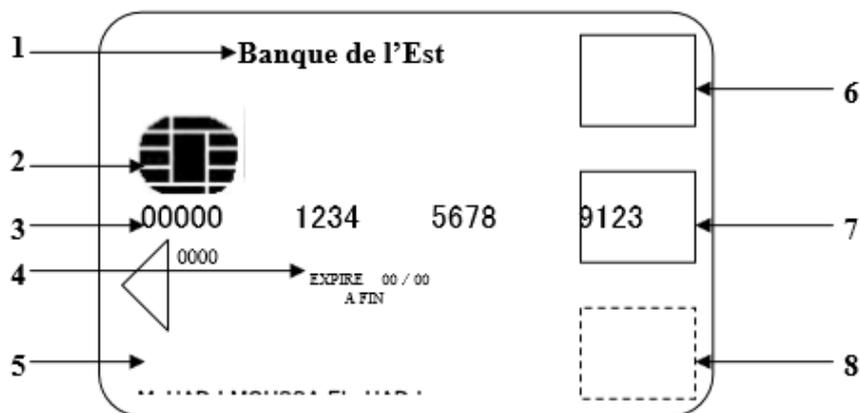
Dans chaque carte bancaire sont insérées :

- une piste magnétique utilisable pour les paiements ainsi que pour les retraits à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale ;
- un microprocesseur ou puce électronique pour les opérations de paiements.
- la personnalisation de la carte bancaire est assurée par deux identifiants :
- l'identification de l'émetteur de la carte et du réseau auquel il appartient ;

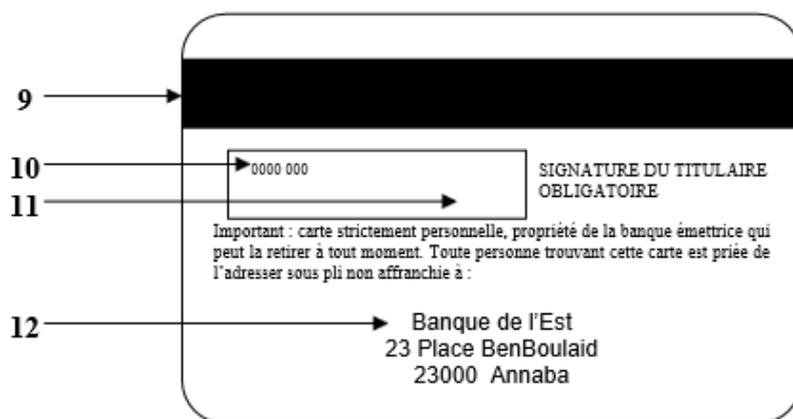
- L'identification du porteur (embossage, signature, enregistrements électroniques sur piste magnétique et/ou sur puce électronique).

**Figure 01:les composantes de la carte bancaire :**

• **Au recto :**



• **Au verso :**



**Source :** DRAGON.C, GEIBEN.G et NALLARD.G., « La carte et ses atouts », édition Revue Banque, Paris 2002, p.112.

**Au recto d'une carte bancaire**, nous retrouvons :

- le logo de la banque émettrice (1) ;
- les contacts de la piste magnétique et/ou de la puce électronique (2) ;
- l'embossage, en relief du plastique :
  - du numéro de la carte (3) ;
  - de la date limite de validité (4) ;
  - du nom du porteur (5) ;
- le logo du réseau auquel la banque émettrice est affiliée (6) ;

- un hologramme de sécurité (7) ;
- le logo du réseau international dans le cas où la carte peut être utilisée à l'étranger (8).

**Quant au verso**, il comporte :

- piste magnétique (9) ;
- série de chiffres représentant un élément supplémentaire de sécurisation du paiement à distance (10) ;
- une zone destinée à recevoir un spécimen de signature du porteur de la carte (11) ;
- l'adresse de l'établissement émetteur (12).

Ces possibilités de pouvoir incluent sur le support plastic lui-même tous les éléments de personnalisation, d'identification et d'authentification nécessaires à la réalisation d'une transaction de paiement et/ou de retrait visent en premier lieu à assurer la sécurité des opérations. En fait, le degré de sécurité est appelé à évoluer, bien sûr, en fonction des progrès réalisés par les fraudeurs pour « briser » les protections mises en place. Bien entendu, c'est à la banque que revient l'appréciation du rapport entre le coût de la fraude et le coût des « barrières » à mettre en place pour s'en prémunir. Les techniques utilisées ont ainsi évolué avec le temps et co-existent aujourd'hui sur la quasi-majorité des cartes bancaires.

### **Section 2: Typologie des cartes bancaires**

Dans la pratique quotidienne, les termes « carte de retrait », « carte bancaire » ou encore « carte de crédit » sont souvent confondus et considérés comme synonymes. A ce stade, il convient donc d'adopter une approche à la fois juridique et fonctionnelle afin de définir précisément ces termes.<sup>27</sup>

Le secteur étant en mutation rapide, plusieurs critères de classement peuvent être retenus : le statut de l'émetteur (banque, grand magasin ou encore établissement spécialisé), la qualité du porteur (particulier ou entreprise), la fonction principale de la carte (retrait, paiement, crédit), la sphère d'utilisation (carte mono ou multi prestataire, nationale ou internationale), les caractéristiques techniques (carte à piste magnétique, carte à puce ou carte mixte).

---

<sup>27</sup> Note de la Direction des Services Juridiques de la Banque de France portant sur « la typologie des cartes bancaires », 13 décembre 2000.

Toutefois, il semble pertinent, dans le cadre d'une approche globale, d'établir, en raison des dispositions légales ainsi que des pratiques d'utilisation, deux types de distinction : l'une en fonction du statut de l'émetteur, l'autre selon les fonctionnalités majeures incorporées dans la carte.

### **2.1. Typologie basée sur le statut de l'émetteur :**

Selon ce statut, nous trouvons 3 types de cartes, à savoir :

#### **2.1.1. Les cartes bancaires :**

Cette expression a vocation de s'appliquer à toute carte émise par un établissement bancaire, elle est délivrée dans des conditions fixées au préalable par le réseau bancaire auquel appartient l'établissement. Le titulaire, dit porteur, ayant notamment signé avec l'émetteur un contrat dont le contenu reprend pour l'essentiel un contrat type établi par le dit réseau.

« Les cartes bancaires offrent essentiellement deux services : le premier étant le retrait des espèces auprès des guichets automatiques, le second se traduit par la possibilité de règlement des paiements chez les commerçants affiliés au réseau de la banque ».<sup>28</sup>

Ainsi, la carte bancaire permet de répondre à trois besoins :

- **Soulager les difficultés de l'acheteur** : c'est léger, facile à utiliser et très pratique lors des déplacements ;
- **Apporter une garantie aux commerçants** : chaque transaction est garantie au préalable par la banque ;
- **Etre un substitut aux procédures coûteuses** : encombrantes et lentes de la gestion des chèques.

#### **2.1.2. Les cartes privatives :**

« Ce sont des cartes qui sont émises à l'instigation des grandes chaînes de magasins ou de prestataires de services en vue de fidéliser la clientèle et éventuellement, de lui offrir des facilités de crédit, chose qui sera alors gérée par des établissements de crédit »<sup>29</sup>. Cette dernière fonction permet donc de différencier la carte privative de la carte bancaire en la classant comme un moyen de paiement indirect utilisant un relais financier.

Par ailleurs, les cartes privatives se distinguent des autres moyens de paiement bancaires par le fait qu'elles n'aient pas vocation basique à usage universel, puisque

---

<sup>28</sup> HARBI.A, « Les nouveaux moyens de paiement: de la carte bancaire au porte - monnaie électronique », mémoire de fin d'études, école supérieure de banque, 2005, p25.

<sup>29</sup>Idem, p26.

L'aspect fidélisation est l'une des motivations premières pour le lancement de telles cartes. En effet, à l'inverse des cartes bancaires, « ouvertes » à l'universalité grâce à l'interbancaire et aux réseaux internationaux, cette catégorie de cartes est définie comme appartenant à des systèmes « fermés » dans la mesure où leurs émetteurs contrôlent l'ensemble du système « émission / acceptation ». De plus, les fonctions de retrait, qui semblaient être réservées aux seules cartes bancaires sont de plus en plus couramment disponibles sur les cartes privées mais dans des réseaux limités disposant d'agences permettant au porteur des retraits sur des comptes gérés.

### **2.1.3. Les cartes accréditives :**

Elles peuvent être définies comme étant des cartes internationales à débit différé, émises par des établissements financiers contrôlant la chaîne complète « émission / réseau d'affiliés / accepteurs » et destinées à une clientèle haut de gamme, voyageant le plus souvent pour affaires et loisirs d'où le nom de « cartes T & E » (Travel and Entertainment : voyages et loisirs).

Face aux banques, qui entretiennent avec leurs clientèles une relation globale à travers la carte bancaire, les émetteurs de cartes accréditives jouent d'avantage la sélectivité, synonyme de prestige et de reconnaissance. Le coût des cartes (pour l'utilisateur) ainsi que les commissions prélevées sont assez élevées car les émetteurs de ces cartes proposent des services qui vont bien au-delà des simples actes de retrait ou de paiement, ils offrent des assurances, des réservations assurées des chambres d'hôtels, des protections juridiques, des locations de véhicules sans caution et bien d'autres choses encore.

Les principaux émetteurs de cartes accréditives dans le monde sont American Express, Diner's club et JCB (JapanCredit Bureau).

## **2.2. Typologie basée sur les fonctionnalités majeures**

Selon cette typologie, 3 sortes de carte sont distinctes :

### **2.2.1. Les cartes de retrait :**

Ce sont des cartes dont la fonctionnalité majeure est le retrait des espèces (billets de banque) auprès des D.A.B-G.A.B, mais qui proposent aussi classiquement comme fonctionnalités complémentaires la consultation de compte, les virements, les commandes de chéquiers,

Les D.A.B habituellement installés sur les façades des agences bancaires peuvent également être implantés dans des lieux publics (aéroports, gares ferroviaires, etc.

### 2.2.2. Les cartes de paiement :

Ce sont des cartes qui offrent à leurs porteurs, en plus du service de retrait des espèces via les DAB-GAB, la possibilité de régler les factures de leurs achats auprès des commerçants.

Les cartes de paiement offrent à elles seules une gamme étendue de produits que l'on pourra différencier selon deux critères :

- Critère de territorialité du réseau d'acceptation qui distingue :
  - les cartes « domestiques » utilisables sur le réseau national ;
  - les cartes internationales utilisables dans le réseau international des commerçants agréés. A ce sujet, il est précisé que, d'un point de vue technique, les cartes internationales peuvent être utilisées dans le réseau domestique, mais le traitement des opérations se fera via le réseau international avec tout ce que cela implique comme frais de traitement et de commissions, d'où l'inutilité d'appliquer ce genre de procédés.
- Critère de modalités de débit des transactions effectuées qui distingue :
  - **les cartes à débit immédiat** : selon lesquelles le compte du titulaire est débité à l'instant même où le paiement est effectué (en temps réel) ;
  - **Les cartes à débit différé** : qui permettent à leurs titulaires le regroupement des transactions afin d'effectuer leur règlement en une seule fois (généralement à la fin du mois).

Nous distinguons ainsi, trois grandes catégories de cartes de paiement :

- **Les cartes de débit** : elles sont rattachées au compte bancaire du titulaire, au même titre que le chéquier. Ces cartes peuvent être assorties ou non de l'option d'autorisation systématique<sup>30</sup> comme elles peuvent être à débit immédiat ou différé.
- **Les cartes de crédit** : émises par une banque ou un établissement financier, ces cartes sont rattachées à un compte spécial assorti d'une ligne de crédit, le plus souvent permanent et renouvelable (crédit revolving), en vertu d'un contrat préalablement conclu avec le client. A la fin de chaque mois, le

---

<sup>30</sup> Autorisation systématique : passage automatique du compte bancaire en position débitrice au cas où le montant du paiement dépasserait la provision en compte (conditions prédéfinies dans le contrat).

titulaire rembourse non pas les transactions elles-mêmes, mais les mensualités de crédit prévues au contrat (montant et taux d'intérêt) ;

- **Les cartes prépayées** : on en distingue deux catégories :
  - **Le chèque de voyage** : dans ce cas, le client mobilise une somme d'argent que sa banque porte sur une carte (initialement, cette somme était portée sur un chèque d'où la dénomination chèque de voyage). Cette carte sera ainsi utilisée par le porteur au moment souhaité et à l'endroit voulu, au sein du réseau d'acceptation auquel est affiliée sa banque ;
  - **Le porte-monnaie électronique(PME)** : c'est une carte à puce rechargeable, destinée aux paiements de petite valeur, assortie d'un plafond quant aux montants des transactions ainsi que ceux des rechargements.

### 2.2.3. Les cartes de garantie de chèque

Créées comme système interbancaire de dépannage aux guichets bancaires (à la place des chèques certifiés et des chèques de banque), les cartes de garantie de chèques sont des cartes dont les références, reportées par le bénéficiaire sur le chèque qu'il a reçu comme moyen de paiement, confèrent à ce dernier la garantie de paiement de l'émetteur pour peu qu'il ait correctement reporté le numéro de la carte sur le chèque présenté. Ce système est peu connu en Europe (mis à part quelques pays comme l'Allemagne) car les banques de l'hexagone y voient une concurrence au système des cartes de paiement qu'elles ne considèrent toujours pas amorti.

Notons que cette opération peut être apparentée à l'opération d'escompte de chèque appliquée en Algérie du fait que dans les deux cas, le paiement du chèque est garanti par la banque. Dans ce cas, la délivrance de la carte de garantie de chèque est assimilable à la ligne d'escompte accordée par la banque à son client.

### **Section 3 : acteurs, avantages et inconvénients liées à chacun de ces acteurs :**

L'utilisation de la carte bancaire suppose la mise en présence de deux partenaires au moins : la banque émettrice de la carte et son client porteur. Mais le plus souvent, intervient une tierce personne : le commerçant bénéficiaire du paiement. La carte fait également intervenir d'autres acteurs : organismes internationaux tels que visa et MasterCard.<sup>31</sup>

#### **3.1. Les acteurs de la carte bancaire :**

Les acteurs pouvant être présents lors d'une transaction par carte sont :

##### **3.1.1. La banque émettrice :**

C'est la banque du porteur de la carte. Elle est chargée de signer des contrats avec les acquéreurs de cartes, d'échanger des flux financiers avec les banques commerçantes et de leurs garantir le paiement.

##### **3.1.2. La banque acquéreur :**

C'est la banque du commerçant ayant accepté le paiement par carte. Elle signe des contrats avec ses clients commerçants, gère les distributeurs automatiques de billet et échange des flux financiers avec la banque émettrice.

##### **3.1.3. Le porteur:**

C'est le titulaire d'une carte bancaire. Il signe, de ce fait, un contrat avec sa banque.

##### **3.1.4. L'accepteur (commerçant) :**

C'est le commerçant bénéficiaire du règlement. Un contrat monétique est signé entre lui et sa banque (carte bancaire nationale, visa, Eurocard- MasterCard) attestant de son adhésion au réseau interbancaire.

#### **3.2. Les avantages et inconvénients liées à chaque acteur:**

Les avantages et inconvénients liées à chaque acteur sont :

##### **3.2.1. Avantages et inconvénients pour l'émetteur de la carte :**

Les avantages qu'offre la carte pour l'émetteur de la carte sont :

- une automatisation totale des systèmes de règlement et de compensation permettant d'agir rapidement en cas d'urgence (annulation d'une opération, blocage d'une carte suite à la perte ou au vol de celle-ci, etc.) ;

---

<sup>31</sup> MAOUGAL .K, « monétique » mémoire du diplôme supérieur de banque, Alger, 2003, P65

- la réduction, voir l'annulation du risque d'erreurs sur les opérations effectuées sauf en cas de dysfonctionnement des machines ;
- diminution du coût de gestion des monnaies manuelles (billets et pièces), sachant que celles-ci, dans le système classique, doivent être comptées, triées, stockées, inscrites en sortie de caisse, emballées, transportées, entreposées et assurées ;
- une facilitation des opérations d'audit étant donné que les traces des opérations effectuées avec carte bancaire peuvent être consultables rapidement et à tout moment.

Les inconvénients de l'utilisation de la carte pour l'émetteur sont :

- des investissements très lourds dont la rentabilité ne peut être perçue qu'à très long terme ;
- une durée d'amortissement relativement longue concernant les coûts d'installation et de mise en œuvre du système.

### **3.2.2. Avantages et inconvénients pour le porteur de la carte :**

Les avantages qu'offre la carte pour le porteur sont:

- une disponibilité des fonds à tout moment (24h/24, 7j/7) ;
- commodité, simplicité et rapidité de mise en œuvre de la transaction ;
- une sécurité totale grâce au code confidentiel ;
- une fiabilité accrue dans la mesure où la carte bancaire limite les risques de vol, de perte ou de falsification.

Les inconvénients de l'utilisation de la carte pour le porteur sont :

- absence de confidentialité et d'anonymat dans les opérations de paiement (uniquement concernant le cas du porte-monnaie électronique);
- commissions élevées sur certaines catégories d'opérations (retrait ou paiement à l'étranger).

### **3.2.3. Avantages et inconvénients pour le commerçant :**

Les avantages qu'offre la carte pour le commerçant sont :

- rapidité, simplicité et commodité dans les opérations de paiement ;
- garantie de paiement immédiat ;
- sûreté et sécurité quant au traitement et manipulation des espèces (détection de faux billets, multiple comptage, transport à la banque, vol, etc.) ;

### Chapitre III : La carte bancaire : principal produit de la monétique

---

- enregistrement et débit immédiats en caisse ;
- facilité des opérations de règlement pour les clients ;
- fin des files d'attente et des problèmes de petite monnaie.

Les inconvénients de l'utilisation de la carte pour le commerçant sont :

- investissements importants dans les équipements (lecteurs de carte, câblage, lignes téléphoniques, etc.) ;
- paiement de commissions sur les transactions.

#### *Conclusion :*

La carte bancaire s'est imposée comme moyen de paiement. Elle accompagne les tendances économiques et comportementales et s'adaptent en permanence, aux évolutions technologiques, aux besoins des commerçants et des consommateurs et aux modifications des parcours clients.

On peut dire que le fondement de la carte bancaire est d'être universel. C'est pourquoi elle se positionne au carrefour de tous les projets importants et coopère avec l'ensemble des parties prenantes de la monétique : les acteurs bancaires, mais aussi les institutions financières et d'autres.

## **Partie I : Aspect théorique de la monnaie**

---

### ***Conclusion de la partie01 :***

La première partie de ce mémoire a été consacrée à passer en revue les différents aspects relatifs à la première étape de dématérialisation des moyens de paiement. Les trois chapitres qui y ont été contenus nous ont permis d'aller de l'apparition de la toute première forme de monnaie jusqu'aux avantages et inconvénients de l'utilisation de la carte bancaire, tout en évoquant l'apport de la monétique au système bancaire.

Ainsi, nous avons vu que ce nouveau moyen de paiement, joue, à travers les multiples possibilités qu'il offre, plusieurs rôles imbriqués :

- C'est un support de modernisation des échanges visant à réduire les coûts de traitements à la charge de la banque ;
- C'est un support individuel adopté par son porteur à l'égal d'une véritable carte d'identité dans le domaine bancaire ;
- Il constitue, pour les consommateurs et les commerçants, le moyen d'échange par excellence dans la mesure où les fonctions qui lui sont rattachées sont de plus en plus nombreuses, variées et sécurisées.

Cependant, l'environnement bancaire étant en continuelle évolution, dans un tel contexte, les banques, à travers leurs stratégies d'innovation, tendent à offrir à leurs clients de nouveaux produits dans les meilleures conditions de sécurité, d'où l'importance de la transition, par le biais de la carte bancaire et grâce à la technologie de la puce électronique, de la monnaie scripturale vers la monnaie électronique.

***Partie II :***  
***L'environnement***  
***Monétique en Algérie***

## Partie 02 : L'environnement Monétique en Algérie

---

### *Introduction de la partie02:*

La monétique au Maghreb offre une nouvelle prestation bancaire alliant permanence, diversité et proximité du service à travers le réseau interbancaire. Les paiements par cartes interbancaires procurent également plusieurs avantages aux commerçants en diminuant les risques et les coûts de gestion. Quant aux banques, l'automatisation des transactions permet de réduire leurs coûts, désencombrer leurs agences et redéployer leurs activités et leurs personnels pour d'autres segments de services. Ainsi, l'exploitation d'une infrastructure commune leur donne l'occasion de faire une économie d'investissements coûteux. Le secteur bancaire de la majorité des pays africains reste encore largement sous-équipé seuls quelques pays sont bien avancés en ce domaine comme le Maroc et la Tunisie. L'expérience de la monétique dans ces pays, a démontré que les systèmes électroniques de paiement ne sont pas une mode à suivre mais une nécessité sur le plan économique. Les banques doivent se moderniser pour faciliter la mise en place des mécanismes de marché, et donc augmenter la fluidité des flux financiers.

La monétique est fortement liée au taux de bancarisation. Le Maroc affiche un niveau supérieur par rapport aux autres pays. Il se situe ainsi à 57% en comptabilisant la clientèle de la banque postale contre 42% en Tunisie, c'est donc le pays le plus avancé en Afrique francophone. L'Algérie se positionne en bas de liste avec un taux de bancarisation de 30%<sup>32</sup>. Nous distinguons entre Afrique francophone et Afrique anglophone car le système monétique est différent : alors que le moteur principal de la monétique anglophone est la carte de crédit (l'Afrique du Sud est très développée à ce niveau), l'Afrique francophone est centrée sur les cartes de paiements et de retraits. Les agents économiques se sont vite adaptés à l'utilisation de ces produits et possèdent les compétences requises pour la mise en place, la maîtrise et la vulgarisation de ces moyens de paiement. L'utilisation de la carte bancaire, dans les pays du Maghreb, est donc en phase d'introduction dans certains pays et de développement dans d'autres.

Aujourd'hui, les banques offrent à leur clientèle la possibilité de retirer de l'argent dans des guichets automatiques en utilisant une carte bancaire en vue de garantir la rapidité, la sécurité et la traçabilité du système de paiement. Le processus de lancement du

---

<sup>32</sup> BENCHANNA.I, Le système bancaire marocain est bien positionné en termes de taux de couverture bancaire, la vieéco, 02/01/2014

## **Partie 02 : L'environnement Monétique en Algérie**

---

Réseau monétique interbancaire (RMI) concerne toutes les banques étatiques ou privées. Le système bancaire propose deux types de cartes algériens : Classique et Gold, c'est dans ce contexte que nous allons étudier le cas de la Banque Extérieure d'Algérie : banque connectée à la SATIM.

***Chapitre I :***  
***La monétique au Maghreb***

# Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

## *Introduction:*

Complètement rentrée dans les mœurs en Occident, la monétique s'installe peu à peu en Afrique. En la matière, le Maroc s'inscrit comme le premier pays de l'espace francophone. En revanche, l'Algérie accuse un retard considérable dans ce domaine puisque la monétique algérienne se limite à la carte de retrait interbancaire et reste encore très peu répandue. Aujourd'hui, elle est considérée comme une nécessité au plan économique, financier et social en permettant :

- De promouvoir le tourisme national ;
- De réduire la circulation de la monnaie fiduciaire et donc de réduire les coûts liés à leur manipulation ;
- De réduire les délais de recouvrement d'espèce.

Dans ce chapitre, nous allons présenter les environnements monétique des trois pays maghrébin (Tunisie, Algérie et le Maroc) et leurs évolutions au fil du temps, pour finir avec une comparaison entre ces dernier.

# Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

## Section 1 : La Monétique en Tunisie

L'histoire de la monétique en Tunisie remonte aux années 1970. Étant un pays fortement touristique, la clientèle étrangère réclamait de plus en plus le paiement par cartes. Le système bancaire s'est vu ainsi dans l'obligation de répondre à cette demande permettant à la monétique de voir le jour. Ce système était géré par les organismes internationaux qui affiliaient les commerçants pour l'acceptation des cartes étrangères. En revanche, l'utilisation des cartes bancaires pour le paiement domestique reste encore marginale par rapport aux autres moyens, Pour combler ce retard, la Société Monétique de Tunisie fut créée.

Cet organisme, chargé de la gestion du réseau et de l'élaboration de la stratégie de développement de la monétique, vise les objectifs suivants :

- Promouvoir le développement et l'utilisation de la carte bancaire par les nationaux tunisiens ;
- Promouvoir l'acceptation des cartes en Tunisie, en paiement des dépenses effectuées par les touristes, hommes d'affaires, émises par les grands organismes ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement des systèmes monétiques dans ses divers composants : Marketing, maîtrises de technologies, automatisations des procédures bancaires, rapidité de transactions, économie de flux financiers, etc ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens destinés à traiter ou assurer sur le territoire national et au niveau international les transferts et la maîtrise des technologies nécessaires pour :
  - Les rapatriements et transferts électroniques des fonds ;
  - L'interconnexion SMT (Société Monétique de Tunisie) et Banques étrangères ;
  - L'acquisition, l'adaptation et la création de logiciels ;
  - La mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation de techniques nouvelles ;

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

- La formation aussi bien des cadres bancaires que des usagers à la monétique.

La société de Monétique-Tunisie dispose d'une infrastructure informatique et des moyens techniques adaptés aux besoins des traitements qui lui sont demandés par les banques. Elle dispose d'un centre d'embossage et d'encodage des cartes à pistes et à puce<sup>33</sup> :

- le centre permet la personnalisation (embossage et encodage) des cartes pour le compte des banques tunisiennes et étrangères, conformément aux normes techniques et de sécurité édictées par les systèmes internationaux en particulier Visa et Mastercard qui ont conféré leur agrément au centre ;
- le centre permet la personnalisation d'environ 50 000 cartes à piste et à puce, par jour ;
- le centre est doté des équipements adéquats : lignes téléphoniques, télex, terminaux reliés au serveur de la SMT, et par-delà aux systèmes internationaux Visa et Mastercard ;
- le centre fonctionne 24H/24H et 7 Jours sur 7 pour permettre aux commerçants affiliés des banques de demander des autorisations sur des cartes locales ou étrangères ;
- des lignes d'appel téléphoniques sont à la disposition des commerçants des banques. ;
- le centre permet le traitement de toutes les transactions issues des cartes bancaires, en vue de préparer la compensation, tant au niveau national qu'au niveau des systèmes internationaux ;
- le centre permet aussi le suivi des différentes étapes d'une transaction : présentation, rejet, etc.

La Tunisie a connu un large programme de mise à niveau du système monétique, en permettant le développement du réseau des commerçants affiliés au 31/12/2014 à 13 994. Le secteur bancaire, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), a mis en place

---

<sup>33</sup>Séminaire sur le développement de la carte bancaire maghrébine, le 08 et 09 Février 2007, Tunisie.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

un système intégré, dont le premier aspect relatif à la télé compensation, ainsi que du système de transfert de gros montants. Le programme de développement de la monétique, adopté en 2001, met l'accent sur l'utilisation de la carte bancaire, tant son utilisation présente plusieurs avantages notamment au niveau de la baisse du volume des billets et monnaies en circulation et de la compression du coût d'utilisation. Pour atteindre ces objectifs, les autorités monétaires insistent sur la nécessité de migrer à la carte à puce.

A la fin de l'année 2014, le nombre de carte bancaire a atteint le chiffre de 2 721 166, celui des commerçants utilisant les Terminaux Electronique de Paiement à 12 655 et celui des distributeurs automatiques de billets (DAB) a atteint 2070 unités<sup>34</sup>.

### 1.1. Evolution des indicateurs de la Monétique en Tunisie :

L'activité de la monétique s'est caractérisée par une consolidation de ses principaux indicateurs durant l'année 2014. Cette progression dégage l'émergence d'une nouvelle culture en faveur des moyens de paiement modernes. Cette consolidation s'est révélée particulièrement au niveau :

#### 1.1.1 Emission des Cartes :

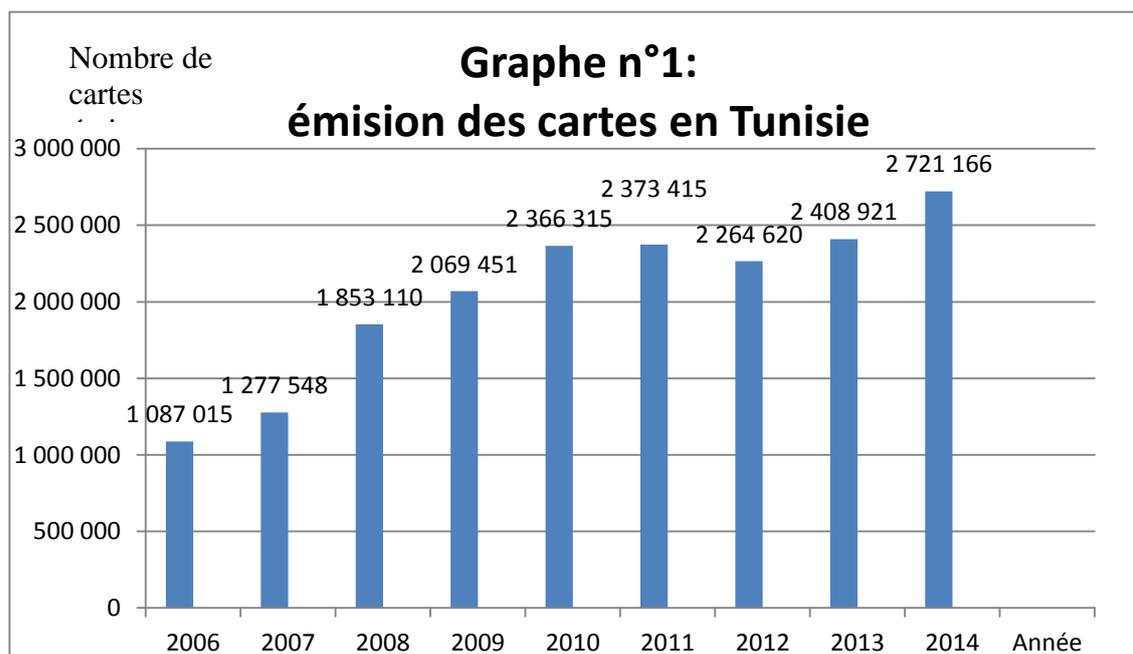
Le rythme d'émission des cartes s'est renforcé durant l'année 2014 en portant le nombre total à 2 721 166 cartes contre 2 408 921 à la fin de 2013, soit une augmentation de 13% ou de 312 245 cartes.

**Tableau n°02: Evolution de la carte interbancaire en Tunisie**

Périodes	Cartes Paiement & Retrait
2006	1 087 015
2007	1 277 548
2008	1 853 110
2009	2 069 451
2010	2 366 315
2011	2 373 415
2012	2 264 620
2013	2 408 921
2014	2 721 166

**Source :** statistiques données par l'APTBEF fin année 2014 <http://www.apbt.org.tn>

<sup>34</sup>Statistique de l'évolution de la monétique en Tunisie « la Société monétique de Tunisie SMT » année 2014.



Source : établi à partir du tableau précédent.

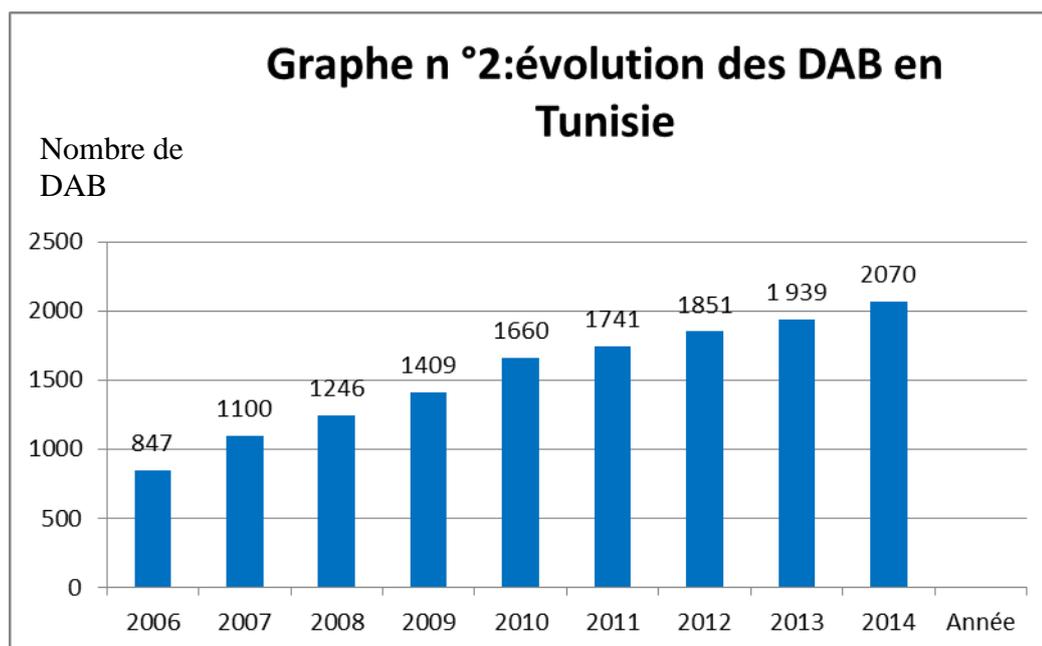
### 1.1.2 Parc DAB (Distributeurs Automatiques des Billets) :

Le parc des DAB s'est consolidé au cours de l'année 2014 par l'implantation de 219 nouvelles unités. Le nombre total de DAB s'est élevé à 2070 unités contre 1939 à fin décembre 2013, soit une augmentation de 6,75 %.

**Tableau n°03 : évolution des DAB en Tunisie**

Périodes	Nombre de DAB à fin de période
2006	847
2007	1100
2008	1 246
2009	1409
2010	1660
2011	1741
2012	1851
2013	1939
2014	2070

Source : statistiques données par l'APTBEF fin année 2014 <http://www.apbt.org.tn>



**Source :** établi à partir du tableau précédent.

### 1.1.3 Affiliation des commerçants :

Le nombre de TPE installés chez les commerçants a atteint 13994 unités aux titres de l'année 2014, enregistrant une augmentation de 36 unités ou 0.3% par rapport au 31/12/2013.

**Tableau n°04 : évolution des TPE en Tunisie**

Périodes	Nombre de TPE à fin de période
2007	8509
2008	9520
2009	10093
2010	11968
2011	12269
2012	12728
2013	13958
2014	13994

**Source :** statistiques données par l'APTBEF fin année 2014 <http://www.apbt.org.tn>

## **Chapitre I : La monétique au Maghreb**

---

### **1.2. Nombre de transactions :**

Selon des données dévoilées à Tunis Afrique Presse<sup>35</sup> par la société Monétique de Tunisie, les opérations effectuées par cartes bancaires (retrait et paiement) ont baissé de 6,8% pour passer de 53,1 millions d'opérations à la fin novembre 2013 à 49,5 millions d'opérations au cours de la même période 2014.

#### **1.2.1 Transaction de retrait par carte:**

Le nombre d'opérations de retrait des guichets automatiques de billets et des distributeurs automatiques de billets (DAB/GAB) a baissé de 40,5%, passant de 27,9 millions d'opérations en 2013, à 16,5 millions d'opérations au cours du mois de novembre 2014.

La valeur globale des opérations de retrait a enregistré une régression de 3% pour passer de 5 979 168 000 DT à 5 957 333 000 DT pour la même période.

#### **1.2.2 Transaction de paiement par carte :**

Les opérations d'achat par carte bancaire auprès des commerçants ont enregistré une légère baisse (1%), passant de 10,2 millions d'opérations à 9,9 millions d'opérations entre novembre 2013 et 2014. En plus, la valeur des opérations d'achat par les cartes bancaires auprès des commerçants ont accusé une hausse de 38,2%, passant de 650,3 MD en 2013 à 898,6 MD en 2014.

## **Section 2 : la monétique au Maroc**

La monétique est considérée depuis longtemps comme un secteur d'avenir au Maroc et la clé du bien-être bancaire aussi bien pour les particuliers, les professionnels que pour les institutions. Le développement de la monétique progresse en étroite corrélation avec le taux de bancarisation. Cette dernière doit donc d'abord être généralisée pour que l'utilisation de l'offre monétique puisse devenir un réflexe. Si le Maroc est le pays d'Afrique le plus avancé dans ce domaine, c'est parce que de gros efforts ont été déployés, impulsés par le Centre monétique interbancaire (CMI) à travers de continuelles campagnes de sensibilisations. Il y a aussi, bien sûr, le fort climat concurrentiel dominant la scène bancaire et financière marocaine qui fait que le secteur de la monétique avance à un grand rythme sur la voie des innovations.

Les cartes utilisées au Maroc sont des cartes à piste et à puce. Elles peuvent être classées en trois catégories selon les fonctions qu'elles remplissent :

---

<sup>35</sup> Tunis Afrique Presse « Tunisie : régression des indicateurs relatif à l'utilisation des cartes bancaires », 16 février 2015.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

- les cartes de retrait d'espèces ;
- les cartes de paiement ;
- et les cartes de crédit.

La naissance du Centre Monétique Interbancaire (CMI) est l'aboutissement d'un processus continu de maturation. En effet, la monétique marocaine a connu une montée en charge progressive, depuis 1976, année de début d'acceptation des facturettes de paiement manuelles par les grands commerces dans les hôtels. En l'an 2000, le paysage monétique marocain était constitué de 4 centres, particulièrement interopérables, traitant pour le compte de 12 banques et 3 sociétés de crédit. A cette date, les banques ont décidé la création du CMI et lui ont fixé les principaux objectifs suivants :

- assurer une interopérabilité Paiement et Retrait optimale ;
- effectuer la mise à niveau de l'infrastructure TPE en rationalisant les investissements ;
- lutter efficacement contre la fraude en instaurant une vigilance continue ;
- pérenniser le développement équilibré de l'acquisition Paiement.

Constitué juridiquement en Société Anonyme en 2001, le CMI a mis à profit la période des années 2002 et 2003, pour la mise en place d'un centre de traitement monétique :

- certifié par les organismes internationaux Visa, Mastercard, Amex, Diner's et JCB pour le traitement des cartes étrangères ;
- interconnecté avec les systèmes monétiques de l'ensemble des banques marocaines pour le traitement des autorisations, « temps réel », et la compensation des transactions monétiques ;
- doté de capacités lui permettant d'accompagner le développement rapide de la monétique marocaine.

Le Centre monétique interbancaire joue 2 rôles principaux :

- **Acquéreur Paiement** : gère la relation monétique avec les commerces marocains tant au niveau commercial qu'au niveau technique ;

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

- **Plateforme d'interopérabilité Retrait** : permet le traitement de retraits interbancaires marocains.

Plusieurs campagnes nationales pour une meilleure utilisation de la carte bancaire sont initiées par Bank Al-Maghreb, le Groupement professionnel des Banques au Maroc (GPBM) et le Centre monétique interbancaire (CMI), l'objectif est de faire des cartes bancaires un moyen de retrait et de paiement et de prémunir contre les risques de fraudes. Le Maroc est classé largement devant au Maghreb sur le secteur de la monétique. C'est ce qu'ont révélé les statistiques de ce secteur, qui ont consacré le royaume, première place économique cliente et usager de ces nouveaux moyens de paiement.

### 2.1. Histoire de la monétique au Maroc :

Le Maroc est le pays le plus avancé en monétique et le mieux positionné en Afrique après l'Afrique du Sud. En effet, avec une barre symbolique de 10 millions de cartes bancaires qui a été dépassée en fin 2014, le Maroc confirme son rôle de leader sur les pays voisins avec un taux d'équipement de 31% de sa population. Rappelons brièvement les principales étapes du développement du concept et du produit carte au Maroc :

- **1976** : Naissance de la monétique au Maroc par l'acceptation des cartes étrangères de paiement –françaises - et American Express
- **1981** : Installation des premiers DAB par Wafabank
- **1981** : Emission des cartes Diner's Club Maroc
- **1982** : Emission de la première carte Visa par la BMCE (Banque Marocaine du Commerce Extérieur) qui adhère à Visa en tant que Membre Principal
- **1982** : Adhésion de la BCP (Banque Centrale Populaire) et de Wafabank à Visa en tant que Membres Principaux
- **1984** : Création du Groupement Interbank, Membre Principal Visa et Mastercard assurant les prestations de traitement à ses membres
- **1985 à 2000** : Toutes les banques marocaines se sont mises à la monétique :

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

Trois banques disposant de leurs propres Centres de traitement : BCP, BMCE et Wafabank, et neufs membres du Centre Interbank

- **2001** : Création juridique du Centre Monétique Interbancaire(CMI)
- **2004** : Lancement effectif des activités opérationnelles.

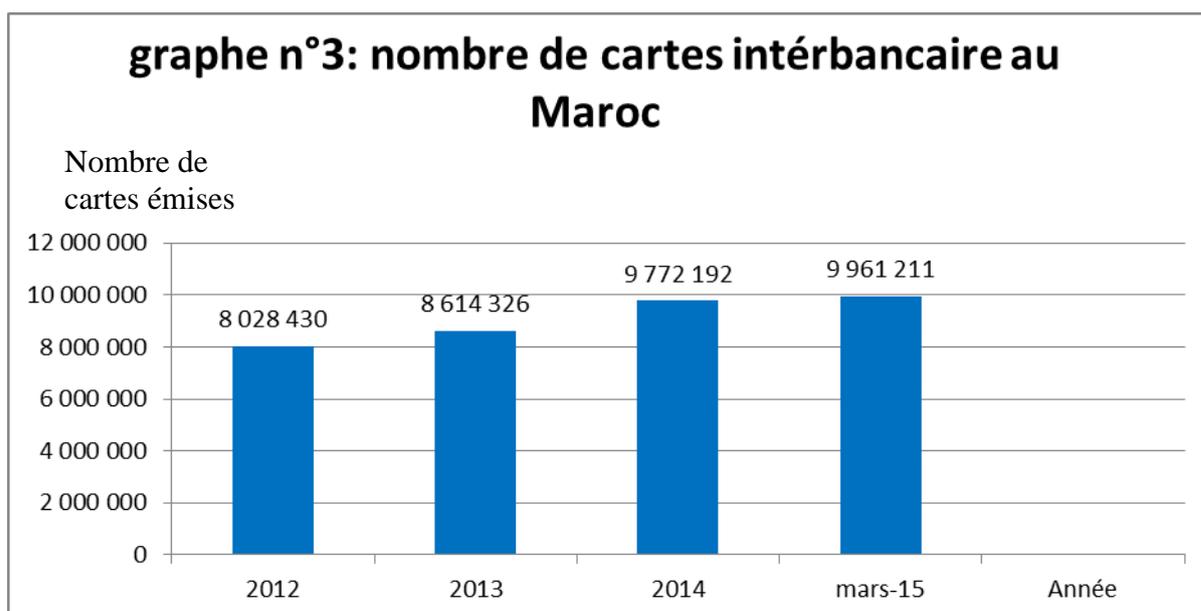
### 2.1.1. Cartes émises :

Les cartes émises par les banques marocaines selon CMI ont atteint en mars 2015 un encours de 9 961 211 millions de cartes contre 9 772 192 fin 2014 soit une augmentation de 1,9%.

**Tableau n°05 : Evolution de cartes interbancaire au Maroc**

Périodes	Cartes Paiement & Retrait
2012	8 028 430
2013	8 614 326
2014	9 772 192
Mars 2015	9 961 211
Var 2015/2014	1,9%

Source : statistiques données par le CMI en Mars 2015.



Source : établi à partir du tableau précédent.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

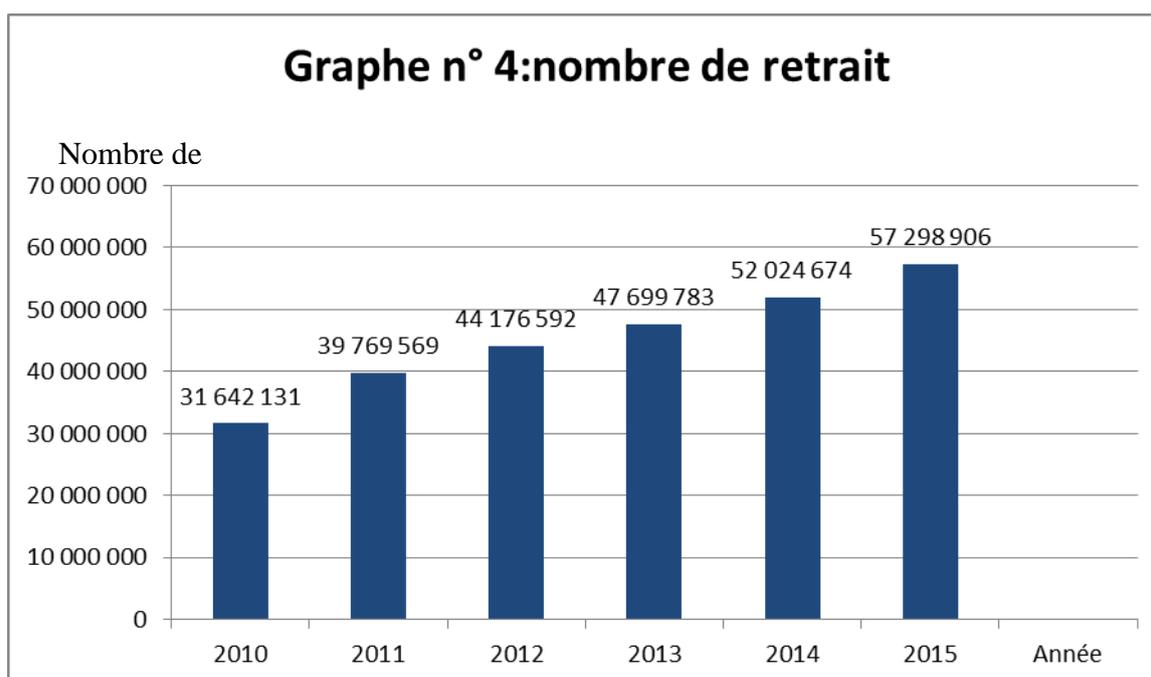
### 2.1.1.1. Transactions de Retrait par carte :

Les opérations de Retrait d'espèces sur le réseau des distributeurs automatiques des billets (DAB) par les cartes bancaires ont atteint en Mars 2015 57 298 906 opérations pour un montant de 49 078 942 560 de DH contre 52 024 674 opérations de retraits pour un montant de 44 048 826 760 de DH en 2014 soit une augmentation de (10,1% en nombre et 11,4% en montant).

**Tableau n°06 : Activités de retrait par carte interbancaire au Maroc Périodes**

Périodes	Activité retrait	
	Nombre	Montant
Mars 2010	31 642 131	26 707 728 100
Mars 2011	39 769 569	33 017 000 970
Mars 2012	44 176 592	37 393 527 160
Mars 2013	47 699 783	39 712 893 283
mars 2014	52 024 674	44 048 826 760
Mars 2015	57 298 906	49 078 942 560
Var2015/2014	10,1%	11.4%

Source : statistiques données par le CMI en Mars 2015.



Source : établi à partir du tableau précédent.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

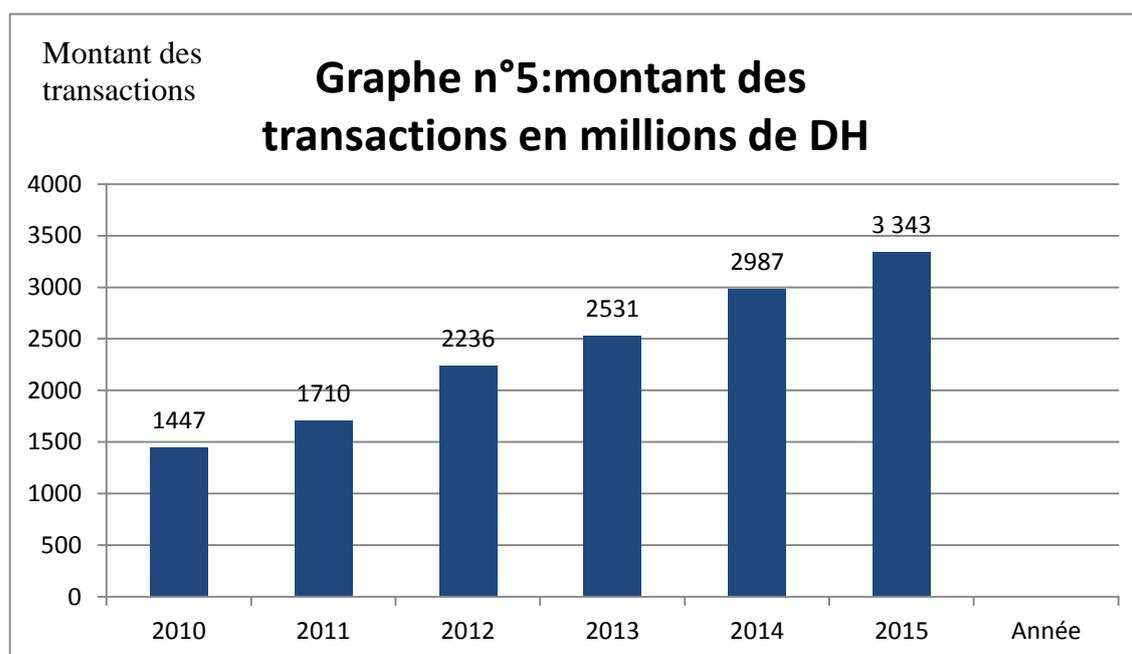
### 2.1.1.2. Transaction des Paiement par carte:

Au début 2015, les opérations de paiement par cartes marocaines auprès des commerçants affiliés au CMI ont totalisé : 6 248 110 opérations pour un montant de près de 3 343 312 426 DH, soit une progression de (16,6% en nombre et 111,9% en montant par rapport à l'année 2014.

**Tableau n°07: Activité de paiement par carte interbancaire au Maroc**

Périodes	Activité Paiement	
	Nombre	Montant
Mars 2010	2 315 057	1 447 499 893
Mars 2011	2 768 076	1 710 859 517
Mars 2012	3 721 835	2 236 468 569
Mars 2013	4 422 233	2 531 488 345
Mars 2014	5 359 362	2 987 145 100
Mars 2015	6 248 110	3 343 312 426
Var 2015/2014	16,6%	11,9%

**Source:** statistiques données par le CMI en Mars 2015.



**Source :** établi à partir du tableau précédent.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

### 2.1.2 .Parc DAB :

L'élargissement du réseau DAB (Distributeur Automatique des Billets) s'est poursuivi avec l'installation de 65 nouveaux DAB depuis le début de l'année 2014, permettant au réseau d'atteindre en Mars 2015 le nombre de 6 299 DAB, soit une augmentation d'environ 1% par rapport à l'année 2014.

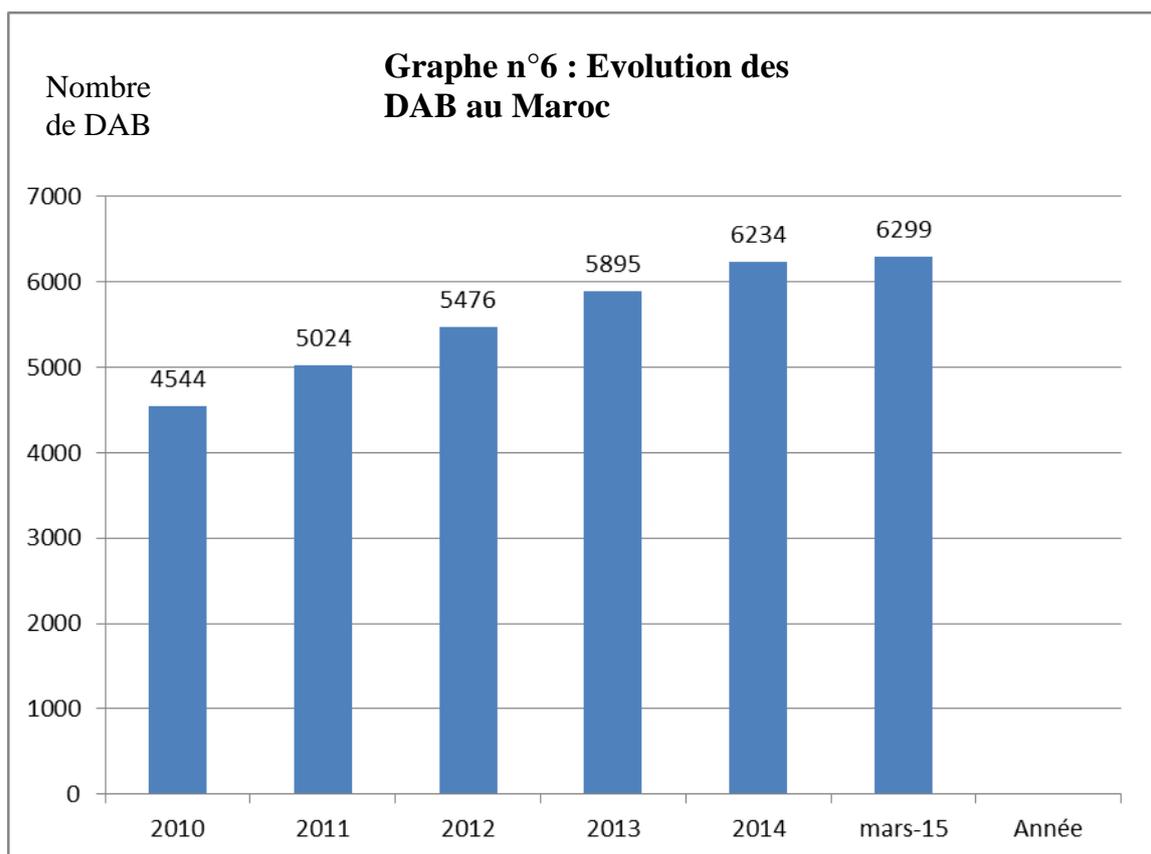
Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les différents commerces est passé à 21585 fin 2014 contre 19 223 en 2013, seulement 2362 nouveaux points de vente actifs soit plus de 12,3% ont rejoint le réseau des acceptants<sup>36</sup>. Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (Europay, Mastercard, Visa), avec l'introduction de la carte à puce, permettant des paiements plus sécurisés. Actuellement, au niveau du Maroc toutes les transactions de paiement sont traitées par les terminaux EMV.

**Tableau n°08 : Evolution des DAB au Maroc**

Périodes	Nombre de DAB à fin de période
2010	4 544
2011	5 024
2012	5 476
2013	5 895
2014	6234
Mars 2015	6299
Variation 2015/2014	1%

Source : statistique données par le CMI en Mars 2015.

<sup>36</sup>La vie éco : « plan de bataille du centre monétique interbancaire pour 2015 », le 05 mars 2015.



**Source** : établi à partir du tableau précédent

Dans la région d’Afrique du Nord, le Maroc est donc en tête des pays les plus développés dans le secteur de la monétique. La croissance soutenue de l’économie marocaine, la demande accrue en moyens de paiements électroniques et la structure du marché bancaire ont motivé le développement et l’utilisation de la carte bancaire comme un outil efficace de retrait et de paiement.

## Section 3 : la monétique en Algérie

Depuis l'avènement des réformes économiques, les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dans le sens d'une plus grande modernisation de leurs méthodes d'intervention et d'une diversification des produits et services offerts à la clientèle.

La monétique a constitué dans ce cadre un vecteur prioritaire qui fait l'objet d'une série d'actions vigoureuses au niveau interbancaire et à l'intérieur de chaque institution.

### 3.1. Apparition et développement de la monétique en Algérie :

L'Algérie s'est engagée depuis près de deux décennies dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché.

Ces réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (cartes bancaire) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique.

L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. En effet deux distributeurs de billets installés en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée.

D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux normes EMV <sup>37</sup>(Europay, Mastercard, Visa).
- La BADR qui est équipée d'une solution monétique qui permet, la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.

---

<sup>37</sup>Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

- La BEA qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services NAFTAL en remplacement des bons d'essence.
- Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau. Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes.

Ainsi est née la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique), l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationales.

Actuellement, la monétique se constitue d'un réseau national composé de : CCP, CNEP- banque, BNA, BDL, CNMA, BEA, BADR, CPA, EL BARAKA, Société Générale, BNP, AGB, NATIXIS, ARAB Bank, ABC Bank, Housingbank, Fransa-banque.

L'adhésion de ces institutions financières au RMI (réseau monétique interbancaire) se concrétise par :

- la signature d'une convention interbancaire ;
- la signature de contrats de coopération liés aux services offerts par le RMI ;
- le respect des spécifications techniques éditées par le RMI (gestion de fichiers porteurs, délais, etc.).

Dès 1997, SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets de banque) en mettant en place un réseau monétique interbancaire.

### 3.1.1. Cartes émises :

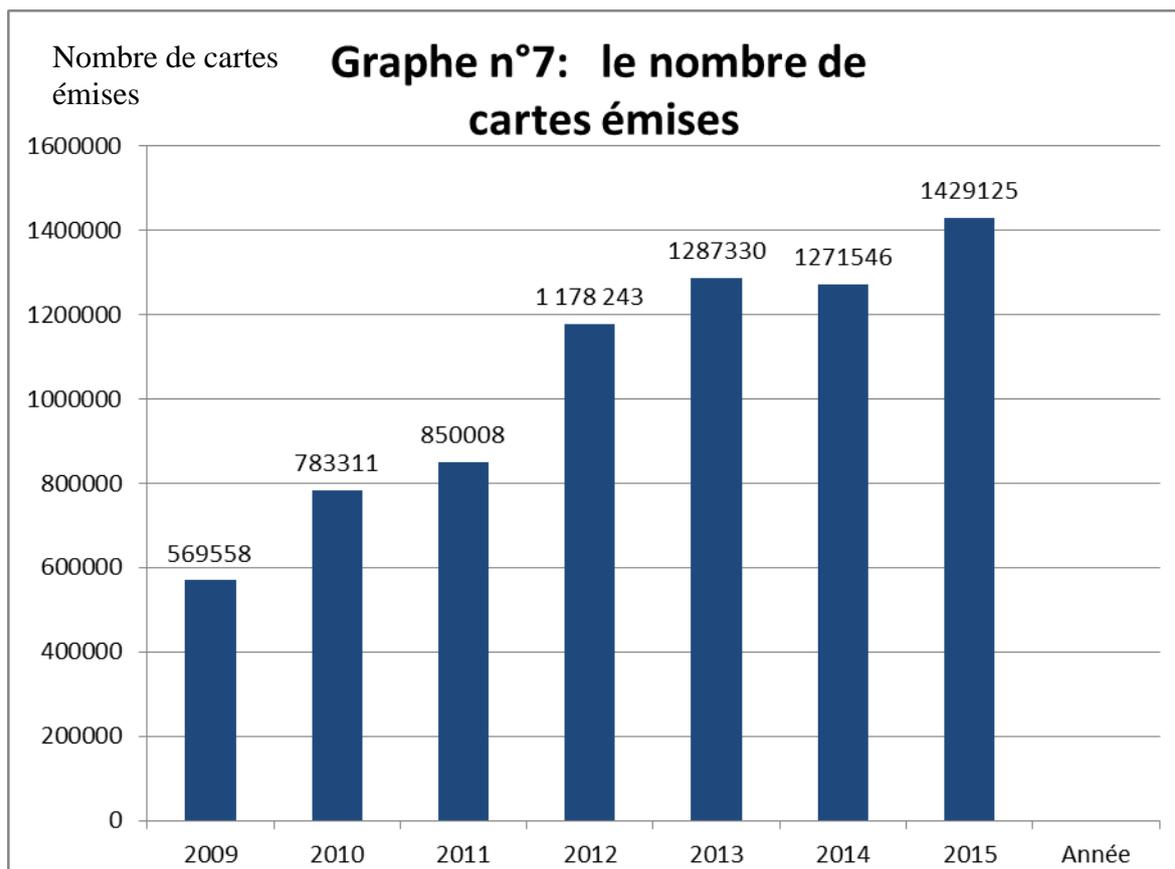
Le domaine de la monétique a poursuivi son affermissement au cours de l'année 2007 avec une extension du RMI atteignant 1429125 cartes interbancaire de retrait et de paiement CIB en 2015 contre 1271546 fin 2014.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

**Tableau n°9 : Evolution de cartes interbancaire CIB en Algérie**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de cartes	569 558	783 311	850008	1 178 243	1287330	1271546	1429125

Source : SATIM Alger.



Source : Etabli à partir du tableau précédent.

En juillet 2015 le nombre total des cartes en circulation s'élève à 1429125 représenté par 905218 cartes classiques en circulation 156477 gold et 367430 cartes de retrait. Soit une création de 157579 cartes représentant une hausse de 12.3% par rapport à l'année 2014.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

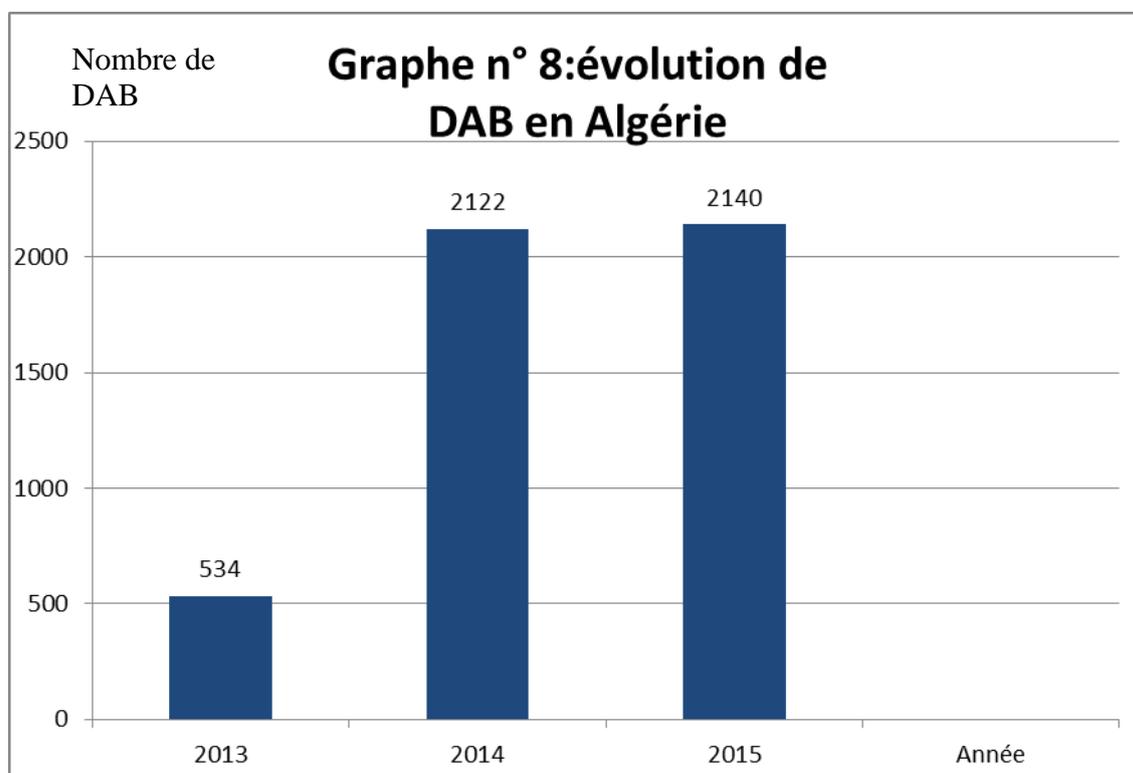
### 3.1.2. Parc DAB (Distributeurs Automatiques des Billets) :

En ce qui concerne le nombre de distributeurs automatiques (DAB), ce dernier a atteint 2140 distributeurs en juillet 2015, une hausse d'environ 1% par rapport à 2014. En ce qui concerne les (DAB) Algérie Poste est en tête en le comparant aux autres banques avec 1000 DAB installé correspondant 46.72% en juin 2015.

**Tableau n°10: Evolution du nombre de DAB en Algérie.**

Année	2013	2014	2015
Nombre de DAB installés	534	2122	2140
Taux de disponibilité	86,83%	75,13%	77,07%

Source : SATIM ALGER



Source : SATIM Alger

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

Le nombre de DAB de chaque banque est retracé dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°11 : Le nombre de DAB de chaque banque**

Banques	BDL	BEA	BNA	CNEP	NATIXIS	Franca-banque	HSBC	Housing-banque	ASB
Nombre de DAB	133	70	130	131	29	3	3	6	6
banques	ABA	TBA	BRK	BNP	SGA	CPA	BADR	ALP	AGB
Nombre de DAB	8	15	16	92	94	156	184	1000	67

**Source :** document interne à la SATIM

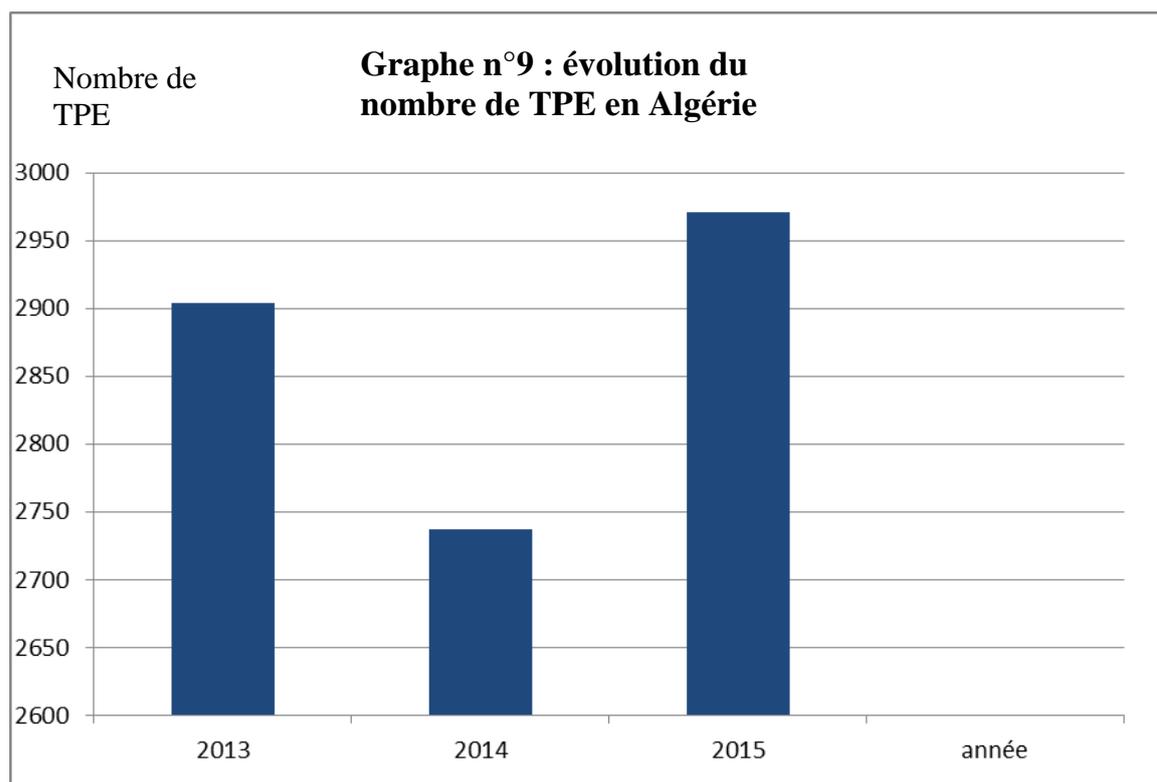
### 3.1.3. Affiliation des commerçants :

Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les différents commerce est passé à 2971 en juillet 2015 contre 2737 en 2014. Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (Europay, Mastercard, Visa), avec l'introduction de la carte à puce, permettant des paiements plus sécurisés. Actuellement, au niveau de l'Algérie toutes les transactions de paiement sont traitées par les terminaux EMV.

**Tableau n°12 : évolution du nombre de TPE en Algérie**

Année	2013	2014	2015
Total	2904	2737	2971

**Source :** SATIM Alger



**Source :** Etabli à partir du tableau précédent.

Pour les TPE, le CPA est en tête en le comparant aux autres institutions car il possède plus de la moitié des TPE (56.07%) en juin 2015, ce qui dénote la volonté du CPA de développer son activité monétique.

A titre d'exemple <sup>38</sup>:

-le CPA compte 1666 TPE ;

-la BADR compte 368 ;

-BDL compte 188 ;

-AGB compte 226 ;

-ALP compte 47 ;

-ASB compte 47 ;

-Al Baraka compte 09 ;

-BEA compte 60 ;

-BNP compte 90 ;

-NATIXIS compte 73 ;

-SGA compte 22.

<sup>38</sup> Documents internes à la SATIM.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

Ce constat démontre l'incapacité de gestion des banques par rapport aux infrastructures réseau, aux équipements... mais aussi, à une insuffisance d'actions marketing visant à convaincre leurs clients pour l'utilisation des cartes de paiement et de retrait (CIB). Ceci peut éventuellement s'expliquer par une absence de motivation de la part des banques.

**Tableau n°13 : comparaison entre réalisation 2014 /2015**

Désignation	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre de carte en circulation CIB	1271546	1 429 125
Nombre de transaction de retrait	5189791	2 777 036
Nombre de transaction de paiement	15937	16 544
Montant global des transactions (DA)	47 689 898 983	27 678 423 164
Montant global des transactions de retrait (DA)	47 609 711 700	27 594 622 700
Montant global des transactions de paiement (DA)	80 187 283	83 800 464

**Source :** Statistiques présentées par les responsables de la SATIM Alger,

### 3.2. Présentation de l'opérateur Monétique Algérien (SATIM) :

La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique (SATIM) a été créée en 1995 avec un statut de SPA, est une filiale de huit banques commerciales algériennes au capital de 1.145.500.000 DA. Ses actionnaires sont la BNA, la BADR, la BEA, la CNEP, le CPA, la BDL, la CNMA, et AL BARAKA (Tableau n°14). Plusieurs autres institutions participent au réseau Monétique Interbancaire, ce sont Algérie Poste, Société Générale d'Algérie, BNP Paribas Al-Djazair, Housning Bank et Acro Bank.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

**Tableau n°14: Les actionnaires de la SATIM**

Actionnaire	nombre d'actions	valeur en DA	%
<b>BNA</b>	<b>36</b>	<b>3.600.000</b>	<b>13,74</b>
<b>BEA</b>	<b>36</b>	<b>3.600.000</b>	<b>13,74</b>
<b>BDL</b>	<b>36</b>	<b>3.600.000</b>	<b>13,74</b>
<b>CPA</b>	<b>36</b>	<b>3.600.000</b>	<b>13,74</b>
<b>CNMA</b>	<b>36</b>	<b>3.600.000</b>	<b>13,74</b>
<b>EL BARAKA</b>	<b>10</b>	<b>1.000.000</b>	<b>3,82</b>
<b>BADR</b>	<b>36</b>	<b>3.600.000</b>	<b>13,74</b>
<b>CNEP BANQUE</b>	<b>36</b>	<b>3.600.000</b>	<b>13,74</b>

**Source :** la direction de la monétique-SATIM Alger

Cette Société a été créée avec un statut de SPA (société par actions) promulguée par :

- la loi 88-04 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques :
- la loi 88-04 du 12/01/1988 modifiant et complétant l'ordonnance 75-59 du 26/09/1997, portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques ;
- le décret législatif 03-08 du 25/04/1993 modifiant ordonnance 75-59 du 26/09/197, portant code de commerce.

### 3.2.1. Les missions de la SATIM

Les principales missions de la SATIM sont :

- promouvoir les moyens de paiement électronique ;
- développer la monétique interbancaire ;
- accompagner les banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- prendre en charge et gérer les infrastructures et les aspects techniques ;
- participer à la définition des normes, des règles techniques et des règles de gestion et de tarification des produits monétiques ;
- personnaliser les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces.

### 3.2.2. Les activités de la SATIM :

L'activité principale de la SATIM porte sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et/ou monétiques des banques et qui répond aux exigences de la norme internationale EMV et permet de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour. La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- du Front Office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les Terminaux de Paiement Electroniques et les Distributeurs Automatiques de billets ;
- du Back Office, qui permet les traitements internes ;
- d'un système de personnalisation des cartes bancaires ;
- d'une plate-forme de télécommunication qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique ;
- d'un réseau d'acceptation DAB et TPE.

### **3.3. Le réseau monétique interbancaire algérien:**

En 1996, la SATIM a lancé un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, s'est résumée au lancement du premier Réseau Monétique Interbancaire (RMI) en Algérie. Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission de cartes bancaires de retrait sur Distributeur Automatiques de Billets (DAB).

Ce réseau permet aux banques (nationales ou étrangères, privées ou publiques) d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et le service de paiement à partir de l'année 2005.

Autrement dit, le RMI est un système constitué d'un système central, de Guichets Automatiques de Banque, de Distributeurs Automatiques de Billets et de Terminaux de Paiement Electroniques, utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billets de banque et le paiement par carte bancaire.

#### **3.3.1. Rôle du RMI (Réseau Monétique Interbancaire) :**

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- assurer l'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
- l'intégration au RMI de DAB propres à la Banque adhérente ;
- l'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB.
- garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
- la préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

### 3.3.2. Les objectifs du RMI :

Les deux principaux objectifs de RMI sont :

- **Assurer l'interopérabilité** : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes.
- **Garantir la sécurité** : en garantissant le respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

### 3.4. Les forces et faiblesses de la monétique :

Nous présentons les caractéristiques de la monétique sous forme de points forts et de points faibles.

Ces caractéristiques ont été regroupées selon les domaines suivants :

- domaine réglementaire ;
- domaine technique
- domaine commercial ;
- domaine économique.

L'analyse de ces points permettra de donner quelques recommandations en vue d'optimiser la gestion de la fonction monétique.

#### 3.4.1. La réglementation :

La réglementation en matière de cartes bancaires est quasi inexistante. De ce fait, d'importants projets de mise à niveau doivent être entrepris. Le tableau suivant résume les points forts et faibles relatifs à la réglementation dans ce secteur.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

**Tableau n°15 : points forts et points faibles relatifs à la réglementation :**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Normes et standards : Dès le lancement du projet de la monétique, SATIM a établi des normes et standards internationaux. De plus, l'adoption de l'EMV, fin 2005, devrait être une garantie supplémentaire de pérennité.</li><li>- Interbancaire : la base interbancaire existante permet la mutualisation des coûts, en permettant la rentabilisation des investissements, et offre à la clientèle des banques un réseau d'acceptation suffisant et une offre de services satisfaisante.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- lois et textes réglementaires : vide juridique en matière de réglementation.</li></ul>

**Source :** LAZREG.M, « développement de la monétique en Algérie : réalité et perspectives » thèse de doctorat, université Abou Bard Belkaid, Tlemcen, 2014/2015, p72.

### 3.4.2. Le domaine commercial :

Nous constatons, qu'à ce niveau, il y a absence de politique commerciale offensive. Les banques devraient d'abord s'assurer de la complète maîtrise de l'activité monétique afin d'offrir le meilleur service possible. Le tableau suivant résume les points forts et faibles relatifs au domaine commercial dans ce secteur.

**Tableau n°16 : points forts et points faibles relatifs au domaine commercial**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>*Produit : bien que la monétique se limite, jusqu'à présent, à un mono-produit, le lancement futur d'un second produit constituera un important bond en avant.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>*Culture monétique : manque de culture monétique.</li><li>*politique commerciale : quasi absente en même temps que le plan marketing. La clientèle potentielle reste encore méfiante et très ancrée aux espèces</li></ul>

**Source :** LAZREG.M, op.cit. p73.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

### 3.4.3. Le domaine économique :

La rentabilité de la monétique est étroitement liée au nombre important de comptes bancaires.

Promouvoir le tourisme, également insignifiant, devrait participer au développement des cartes bancaires en Algérie, les étrangers ayant tendance à préférer le paiement par carte, ce qui permettra à l'Etat de drainer des ressources en devises. De plus, un des avantages de la carte bancaire pour l'économie est d'éviter la thésaurisation. En revanche, si les partenaires industriels peuvent être importants, le manque de structuration du commerce peut être un handicap. De plus, la part mineure du tourisme en Algérie retire une source importante de revenu constituée par les transactions des étrangers. Le tableau suivant résume les points forts et faibles relatifs au domaine économique dans ce secteur.

**Tableau n°17 : points forts et points faibles relatifs au domaine économique.**

Points forts	Points faibles
<p>*Bancarisation : offre à la banque des fichiers de prospects qui permettront de mener une action commerciale proactive afin de créer le produit ou service le plus adapté aux besoins des clients.</p> <p>*Partenariat : certaines industries (pétrole) envisagent un partenariat à la fois, en tant qu'accepteur au sein de leur réseau de distribution, et comme d'éventuels promoteurs de la carte auprès de leur personnel.</p>	<p>*Tourisme : compte tenu de la situation instable qu'a vécu le pays, le tourisme n'est pas encore prêt à se développer.</p> <p>*Revenu moyen : face au faible revenu de la plupart des clients, le coût annuel de la carte associé au coût unitaire par opération, peut être considéré comme onéreux.</p>

**Source :** LAZREG.M, op.cit.p73.

Cependant, l'insuffisance du volume de cartes en circulation pourrait entraîner une absence d'économies d'échelle pouvant induire une faible rentabilité. Les banques sont alors obligées de surfacturer les services offerts. Et c'est justement ce coût excessif qui fait que les cartes sont perçues comme un produit de luxe, non abordable pour la clientèle moyenne.

## **Chapitre I : La monétique au Maghreb**

---

Malgré quelques points forts, l'activité monétique en Algérie est encore trop récente et possède beaucoup de lacunes qu'il faudra minimiser dans les plus brefs délais.

L'avènement de la monétique s'inscrit donc dans une stratégie d'innovation des banques dans le but d'offrir le meilleur produit et service, ainsi que la meilleure sécurité possible, dans les meilleurs délais de traitement et de gestion, ce qui exigera une infrastructure adéquate, une organisation basée sur l'existence d'une gamme complète de produits, d'un réseau interbancaire et de normes et conventions d'acceptation. A côté, le domaine technique et matériel doit permettre une exploitation optimale du système.

Toutefois, pour un ancrage total et durable des nouvelles technologies dans le milieu bancaire, un certain nombre de contraintes doivent être levées : La capacité d'adaptation et de confiance des agents économiques est un facteur déterminant pour le succès d'un tel projet.

Le travail qui reste à faire est énorme et demande d'importants investissements, tant matériels, qu'humains. Ceci ne pourra se réaliser que s'il y a une réelle détermination de la part des différents acteurs.

L'activité monétique au niveau des banques en Algérie reste encore à réaliser. Néanmoins grâce à sa panoplie de produits et services offerts, une amélioration de son organisation et de sa stratégie commerciale, et une réelle volonté de développement, devra, à terme, parvenir à une maîtrise totale de cette activité. Son développement sera, sans aucun doute, lent en raison des rigidités culturelles et économiques et des lenteurs administratives caractérisant les banques publiques algériennes.

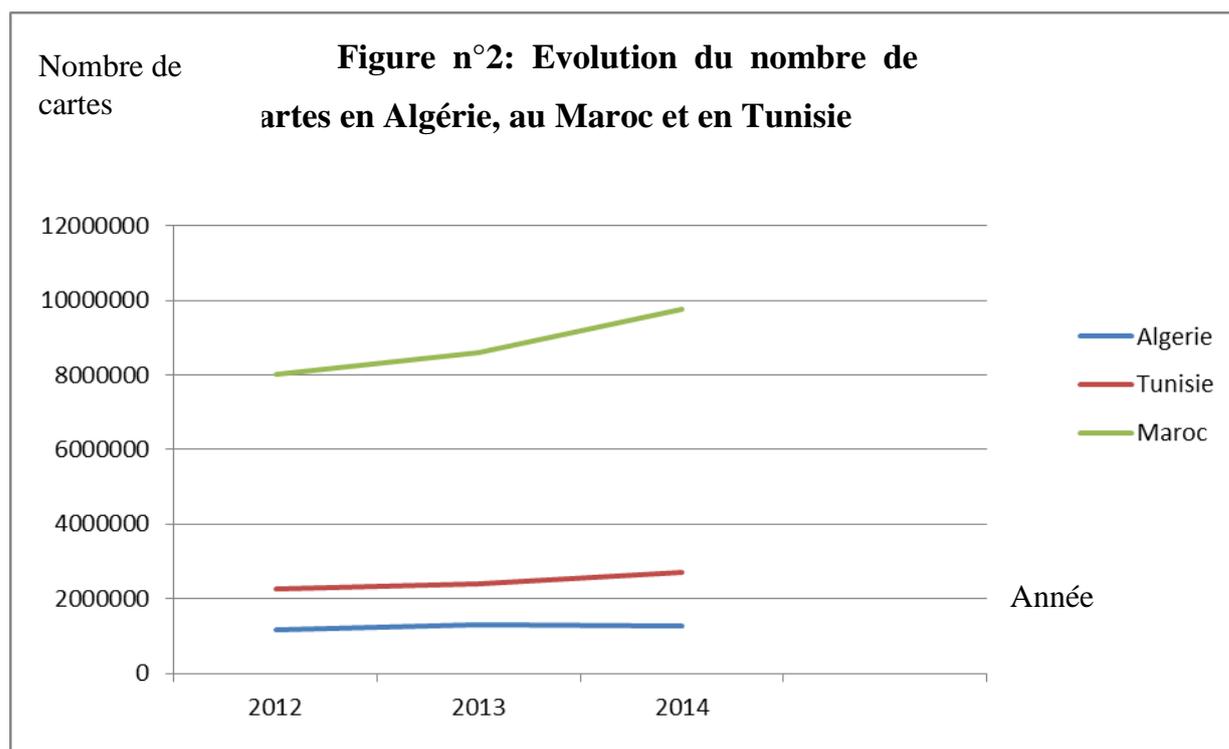
### **Section 04 : Etude comparative de la monétique des pays du Maghreb (Tunisie, Algérie et Maroc) :**

Les systèmes financiers tunisien et marocain sont caractérisés par des avancées importantes en matière de monétique et de télépaiement par rapport à l'Algérie.

Le niveau qu'ont pu atteindre le Maroc et la Tunisie en matière de la monétique n'est pas l'effet du hasard mais le résultat des différentes réformes qu'ont connues leurs systèmes financiers.

#### **4.1. Evolution des cartes bancaires en Tunisie, Algérie et au Maroc:**

Les trois courbes, concernant le nombre de cartes en circulation, sont croissantes mais avec des taux moyens de croissance annuels différents 9,66% pour la Tunisie, 10,36 pour le Maroc et 4% pour l'Algérie.

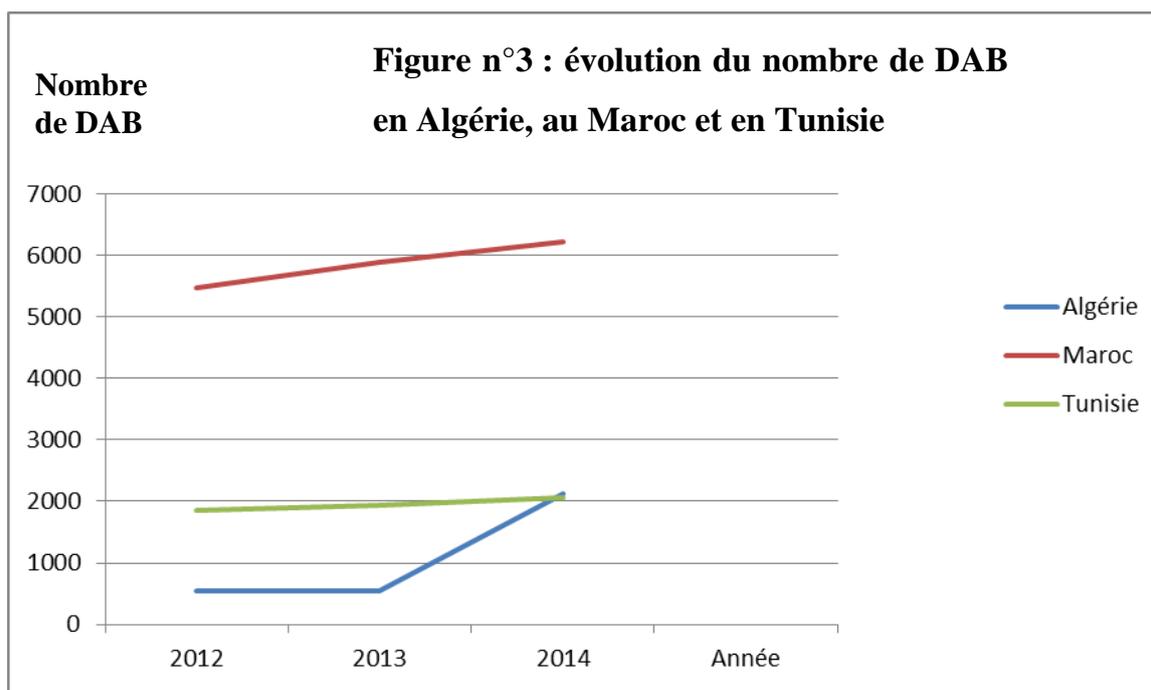


**Source :** élaboré à partir des données précédentes.

D'après le graphe précédent, si on prend par exemple l'année 2014 on remarque que le nombre de cartes au Maroc est de 9 772 192 contre 1 271 546 en Algérie soit (un écart de 8 500 646 cartes) plus de 7 fois. Et la même année, le nombre des cartes en Tunisie est de 2 271 166 contre 1 271 546 en Algérie soit (un écart de 1 449 620 cartes) plus de 2 fois.

### **4.2. Evolution des DAB en Tunisie, en Algérie et au Maroc:**

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution des DAB dans ces trois pays, sachant que le nombre de pénétration des DAB/GAB est de 188 DAB pour un millions d'habitants en Tunisie, 189 DAB pour un millions d'habitants au Maroc et en dernier 54 DAB pour un million d'habitants en Algérie.



**Source: élaboré à partir des données précédentes.**

D'après le graphe précédent, si on prend par exemple l'année 2014 on remarque que le nombre de DAB pour l'Algérie et la Tunisie sont presque équivalents, et le Maroc les dépasse 3 fois plus avec 6234 DAB.

### **4.3. Rappel comparatif des données sur la monétique pour les pays Maghrébin:**

Après l'étude comparative entre le système tunisien, marocain et algérien présentée ci-dessus, on a remarqué que le niveau de la monétique en Tunisie et au Maroc est plus développé par rapport à celui de l'Algérie. Ce décalage en matière de temps et de volume peut être justifié par l'importance accordée à cette activité par chaque pays.

L'envergure des réformes entreprises par la Tunisie et le Maroc au profit de leurs systèmes financiers sont établies comme suit :

- la volonté politique est manifestée à travers l'intérêt qu'accordent les plus hautes instances des deux pays (le Maroc et la Tunisie) qui considèrent que la monétique comme un axe stratégique du développement économique et social.
- présence accrue des sociétés internationales telles que MasterCard, Visa international et Américain Express ;
- les sociétés monétiques (SMT en Tunisie et CMI au Maroc), jouent un rôle fédérateur pour toutes les banques, l'équivalent de la SATIM en Algérie ;

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

- les banques centrales ont promulgué des lois et règlements en parfaite harmonie avec le paysage monétique dans chaque pays. Cette réglementation favorise le développement et la promotion de la monétique tout en veillant sur les aspects du risque et de la sécurité.
- le Maroc et la Tunisie sont parmi les premiers pays du Maghreb qui ont mis en place un système d'interopérabilité acceptant les cartes étrangères comme Visa et Mastercard, répondant ainsi aux exigences d'une clientèle étrangère et permettant l'amélioration du secteur touristique, qui constitue une source importante pour le financement harmonieux de l'économie.
- le Maroc et la Tunisie se sont engagés depuis 1984 et 1987 dans la voie des réformes axées principalement sur l'amélioration de l'environnement monétique pour assurer l'émergence d'un secteur financier concurrentiel et l'intégrer au niveau international. En effet le Maroc et la Tunisie ont entrepris plusieurs démarches rigoureuses pour le développement de ce dernier, qui sont :
  - promouvoir le développement et l'utilisation de la carte de retrait et de paiement par les nationaux tunisiens et marocains ;
  - promouvoir l'acceptation des cartes en Tunisie et au Maroc, en paiement des dépenses effectuées par les touristes, les hommes d'affaires, émises par les grands organismes internationaux ;
  - mise en œuvre de l'ensemble des actions régissant le fonctionnement des systèmes monétiques dans ses diverses composantes : Marketing, maîtrise des technologies, automatisation des procédures bancaires, rapidité des transactions, économies des flux financiers, etc.
  - mise en œuvre de l'ensemble des moyens destinés à traiter ou assurer sur le territoire national et au niveau international les transferts et la maîtrise des technologies nécessaires pour les rapatriements et transferts électroniques des fonds ;
  - la mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation de techniques nouvelles ;
  - la formation aussi bien des cadres bancaires que des usagers à la Monétique.

## Chapitre I : La monétique au Maghreb

---

### Conclusion :

En ce qui concerne l'Algérie en matière de monétique, malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, elle reste loin des niveaux réalisés par d'autres pays africains mais aussi les pays avec lesquels elle partage la même histoire, culture, religion et le niveau de développement économique.

L'Algérie a mis du retard pour comprendre que la monétique est capitale pour la bancarisation de l'économie, pour la lutte contre le marché informel. Les autorités financières n'ont pas instauré une assise légale et juridique que récemment en élaborant des textes introduisant des notions de preuve électronique et de signature électronique et du projet de loi modifiant le code du commerce intégrant la notion de dématérialisation dans le traitement des opérations de retrait et de paiement.

Les raisons de cette défaveur peuvent être résumées comme suit :

- absence d'une stratégie nationale de développement de la monétique ;
- absence d'une organisation efficace à l'intérieur des banques et en interbancaire ;
- une très faible volumétrie des porteurs de carte interbancaire CIB et au grands pourcentage pour les commerçants ;
- un parc DAB/GAB et TPE insignifiant ;
- des pannes au niveau des DAB et surtout les Weekend.

***Chapitre II :***  
***La carte interbancaire en***  
***Algérie***

## **Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie**

---

### ***Introduction :***

Le marché des cartes bancaires représente d'énormes opportunités de développement. Aussi, de nouvelles méthodes de paiement électronique sont mises en place dans le but d'améliorer la rapidité et la commodité des opérations, mais également pour diminuer les coûts en réduisant l'utilisation des supports papiers. Seulement, pour assurer l'universalité et l'interopérabilité des cartes, ce marché doit impérativement évoluer vers une certaine normalisation.

Cette normalisation passe par la définition de standards, mais également, et surtout, par une coopération entre établissements bancaires.

Dans ce contexte, il importe de définir les obligations respectives de chaque participant à une transaction par carte, et ne pas oublier l'aspect majeur de la sécurisation des transactions. Ce problème de sécurisation doit être résolu en garantissant des normes élevées de protection du consommateur pour asseoir la confiance du public dans l'ensemble du marché, tout en créant un cadre propre à encourager le développement des cartes.

Ce dernier chapitre, avant le cas pratique, traitera des conditions d'applications préalables au développement de la monétique.

Seront abordés successivement l'interbancaire, les obligations et responsabilités des acteurs du système carte bancaire, en passant par les typologies et avantages de la CIB. Enfin, dans un dernier point, nous expliquerons le déroulement des opérations de retraits et paiements grâce aux DAB/GAB et TPE.

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

### Section 1 : l'interbancaire de la carte

L'universalité de la carte bancaire comme moyen de paiement passe obligatoirement par une coopération interbancaire et donc par l'interbancaire.

#### 1.1. définition de l'interbancaire :

L'interbancaire est « une coopération entre les banques qui permet de garantir l'acceptabilité des moyens de paiement émis par l'ensemble des banques et leur échanges de les meilleures conditions de rapidité, de sécurité et de coût. »<sup>39</sup>

Ainsi, afin d'assurer la fluidité et la sécurité des échanges, chaque banque doit se doter :

- de moyens de paiement sûrs et reconnus ;
- de systèmes d'échange aussi universels que possibles afin de garantir l'acceptabilité des instruments de paiement, et leurs traitements rapides et peu coûteux.

L'interbancaire naît des échanges des moyens de paiement entre banques. Elle constitue un subtil équilibre entre coopération et concurrence. Cette coopération entre banques permet aux agents économiques de disposer de moyens de paiement dont l'acceptation ne se limite pas qu'aux seuls guichets de la banque domiciliataire.

Issue de la compensation et des règlements interbancaires, elle met en œuvre des procédures visant à assurer l'acceptabilité et l'efficacité des instruments de paiement. Cette caractéristique permet de définir la notion de moyen de paiement moderne. L'interbancaire confère au système bancaire une cohésion particulièrement forte. Mais si elle constitue un moyen d'optimiser l'organisation générale des échanges, elle n'interdit pas pour autant l'offre de services spécifiques, ni le développement de systèmes privés. En effet, même si les participants à l'interbancaire abandonnent une partie de leurs privilèges, rien ne leur interdit de personnaliser leurs produits selon l'image qu'ils souhaitent refléter.

Cette forme de coopération est un phénomène peu courant dans le monde de l'industrie. Même s'il existe des formes d'accords sur des standards, la production de produits identiques n'est pas monnaie courante. On ne parle plus de partenariats industriels mais d'une structure appartenant à une réalité bien plus supérieure, et qui favorise les intérêts individuels.

---

<sup>39</sup> SATIM, Magazine de la monétique, 2005, p 16.

### 1.2. Pourquoi réaliser l'interbancaire ?

On peut très bien se demander pourquoi l'interbancaire est si importante pour le développement des cartes bancaires. Rappelons pour cela que l'utilité d'un moyen de paiement dépend de son degré d'acceptabilité, c'est-à-dire, du nombre d'utilisateurs du dit moyen.

Or, en dehors de cette coopération, les cartes ne bénéficieraient que d'une acceptation limitée aux seuls guichets de la banque domiciliataire. En revanche, la parfaite connexion des DAB/GAB sur tout le territoire confère à la carte bancaire un pouvoir d'acceptation considérable.

Ainsi, l'interbancaire permet au système bancaire de se doter d'un réseau de cartes bancaires unifié et interopérable. De plus, la mise en œuvre de l'interbancaire induit d'autres avantages :

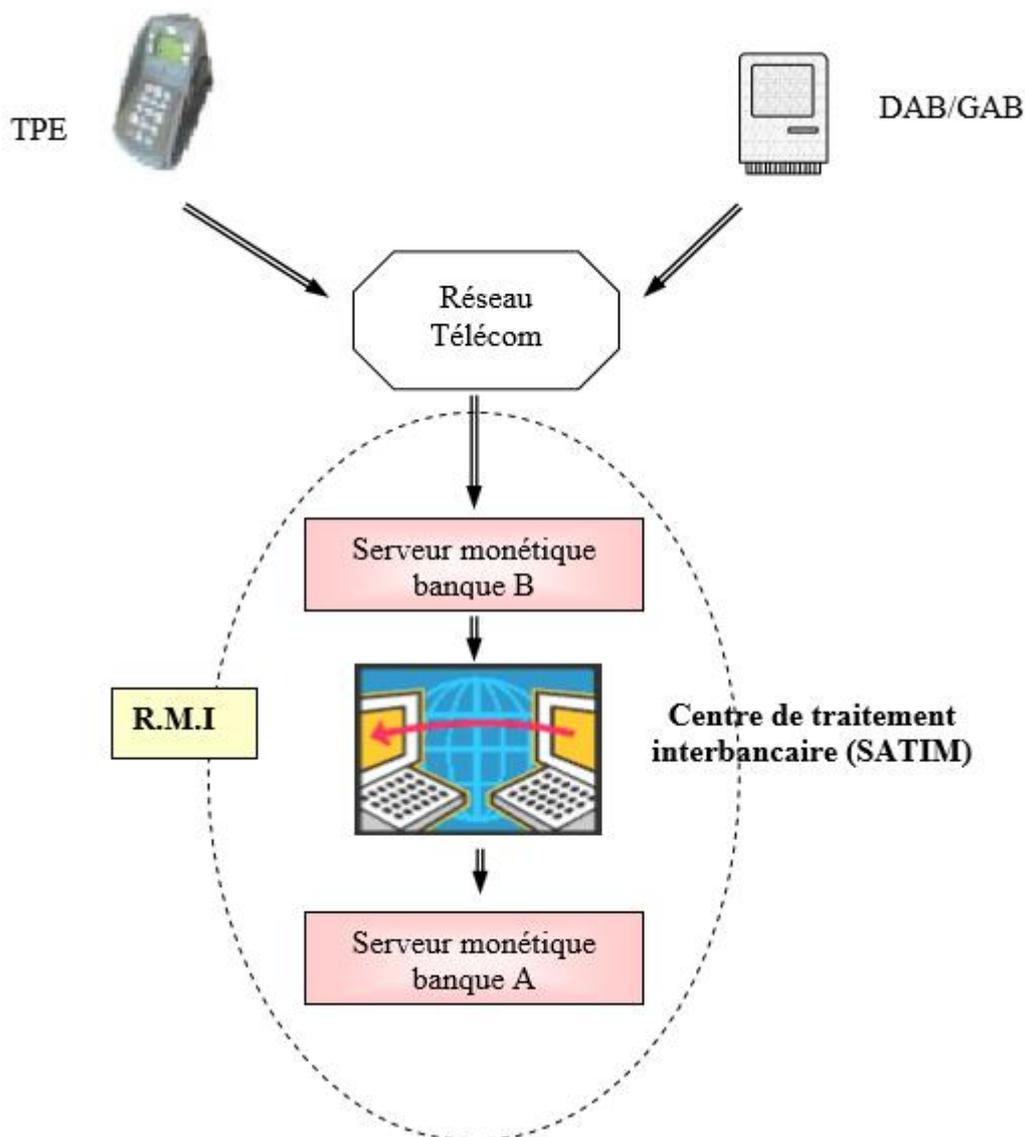
- l'élaboration et le respect de normes juridiques et de standards facilitant les échanges entre acteurs ;
- l'élargissement des services offerts (le commerçant client d'une banque peut accepter les porteurs clients d'une autre banque) ;
- l'optimisation des coûts résultant d'une part, de l'augmentation du volume des transactions, et d'autre part, de la mutualisation d'une partie des investissements ;
- l'accélération des processus de dématérialisation ;
- la centralisation de la lutte contre la fraude ;
- la banalisation plus rapide des services de base (paiement et retrait) ;
- la recherche de facteurs de différenciation dans le domaine des services attachés apportant une valeur ajoutée à l'utilisation des instruments de paiement et de retrait.

De ce fait, l'interbancaire permet de réaliser des économies d'échelle en minimisant l'investissement et en mettant en commun le marché de l'offre.

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

L'interbancaire est un processus qui se déroule selon le schéma ci-après :

**Schéma N°1 : processus de l'interbancaire**



**Source :** document interne de la SATIM

### Section 2 : les obligations et responsabilités des acteurs de la carte

Les obligations et responsabilités des acteurs de la carte se résument ainsi :

#### 2.1. Du titulaire de la carte :

Dès remise de la carte à son titulaire, ce dernier doit y apposer sa signature au dos. A défaut, les commerçants sont en droit de refuser la carte. Il doit aussi s'engager à utiliser sa carte conformément aux dispositions du contrat. Cela implique une utilisation personnelle et pratiquée uniquement :

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

- dans le cadre du réseau interbancaire et des réseaux de professionnels mentionnés dans le contrat ;
- durant la durée de validité indiquée sur la carte ;
- dans les limites financières fixées et notifiées par la banque.

Il doit également veiller à conserver son code confidentiel, remis en même temps mais séparément de la carte, et de prendre toutes les mesures propres à assurer sa sécurité. Le contrat-porteur lui interdit notamment de l'inscrire sur la carte ou tout autre document.

En outre, les obligations du titulaire d'une carte sont :

- de préserver son code confidentiel, et s'abstenir de le communiquer à une tierce personne, même aux services de police ou d'assurance ;
- de le composer à l'abri des regards indiscrets ;
- de ne pas se laisser distraire lors d'un retrait ;
- de conserver sa carte en lieu sûr et ne la prêter à personne ;
- de conserver les tickets de paiement et de retrait pour faciliter la vérification des relevés bancaires ;
- de vérifier régulièrement ses relevés bancaires ce qui lui permet de signaler toute anomalie à la banque ;
- de conserver toujours un œil sur sa carte lors d'un paiement chez un commerçant ;
- de mettre immédiatement la carte en opposition si elle est avalée par un distributeur sans qu'un code erroné n'ait été composé trois fois ;
- de conserver en lieu sûr les 16 numéros de la carte et sa date d'expiration pour faciliter une mise en opposition ;
- de noter le numéro d'appel du centre d'opposition de la banque ou du serveur interbancaire.

Le titulaire a l'obligation de notifier à l'émetteur, dès qu'il en a connaissance de :

- la perte ou le vol de sa carte ;
- l'imputation à son compte de toute opération effectuée sans son accord ;
- toute erreur ou irrégularité dans la gestion de son compte par l'émetteur.

A défaut d'avoir pris ces mesures, il pourra être considéré comme fautif et supporter les retraits et règlements effectués avec son code. De plus, le titulaire a l'obligation de rembourser à l'émetteur les sommes représentatives de retraits ou d'achats par carte. L'absence de provision suffisante ne constitue, cependant pas une faute pénale puisqu'il ne

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

s'agit que d'une « obligation génératrice de responsabilités contractuelle, qui pèse au demeurant sur le titulaire du compte domiciliaire jusqu'à restitution de la carte et au plus tard jusqu'à la date extrême de validité »<sup>40</sup>, sauf lors de l'opposition obligeant l'émetteur à neutraliser la carte. En cas de non-paiement, l'émetteur peut, et selon les conventions du contrat, poursuivre indistinctement, le titulaire de la carte et celui du compte si ce dernier est une autre personne.

### 2.2. De l'émetteur de la carte :

Chaque utilisation de la carte par son porteur, lors de l'achat d'un bien ou d'un service, constitue un ordre irrévocable donné par celui-ci à l'émetteur en faveur de l'accepteur. Il appartient à l'émetteur d'apporter la preuve qu'une opération a été correctement enregistrée et comptabilisée. Aussi, les obligations de l'émetteur peuvent être résumées en quelques points :

- l'émetteur peut modifier les conditions du contrat, pourvu qu'il en informe le titulaire individuellement dès que possible pour lui permettre, le cas échéant, de dénoncer le contrat. Le titulaire se voit accorder un délai d'au moins un mois, à l'issue duquel, sauf dénonciation de sa part, il est réputé accepter les conditions notifiées ;
- Il doit s'abstenir de divulguer le numéro d'identification personnel ou autre code d'identification du titulaire, sauf au titulaire lui-même ;
- conserver un relevé interne des opérations, et ce, durant une période suffisamment longue pour permettre d'en retrouver la trace et de rectifier les erreurs commises.

De plus, l'émetteur est responsable :

- de l'inexécution ou de l'exécution incorrecte des opérations ;
- des opérations effectuées sans autorisation du titulaire, et de toute erreur ou irrégularité commise dans la gestion de son compte est imputable à l'émetteur ;
- de la perte subie par le porteur en cas de dysfonctionnement du système, sauf si ce dernier été averti au préalable ;
- de toutes les conséquences financières éventuelles, liées en particulier à la détermination de l'étendue du dommage indemnisable, conformément aux dispositions législatives applicables au contrat entre l'émetteur et le titulaire ;

---

<sup>40</sup>BOUTEILLER.P, Banque stratégie, n° 165, novembre 1999, p 29.

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

- en général, l'émetteur est responsable auprès du titulaire d'un instrument de monnaie électronique de la perte de toute valeur stockée sur cet instrument et de l'exécution incorrecte des opérations effectuées par le titulaire, lorsque cette perte ou cette exécution incorrecte sont dues à un dysfonctionnement de l'instrument, du dispositif, du terminal ou de tout autre équipement agréé, pour autant que ce dysfonctionnement n'ait pas été provoqué par le titulaire.

A côté de ces obligations, la banque émettrice de la carte possède plusieurs droits :

- le droit de limiter les retraits et les paiements par un montant plafond à ne pas dépasser ;
- les débits autorisés des paiements : la banque a le droit de débiter le compte du montant du paiement, au seul vu des documents transmis par l'accepteur, même en l'absence de la signature du titulaire ou de la frappe du code secret. En principe, la banque doit respecter le caractère différé du débit des opérations, mais le contrat l'autorise à pratiquer des débits immédiats dans certains cas (décès, incident de paiement, saisie, etc.), moyennant une information du titulaire par simple lettre ;
- le retrait ou le blocage de la carte : droit qui résulte du fait que la banque reste propriétaire de la carte et peut à tout moment la retirer ou la bloquer sans indiquer le motif de sa décision qu'elle doit seulement notifier à son client ;
- la modification des conditions du contrat.

### **2.3. Du commerçant accepteur :**

Comme pour le titulaire de la carte, le commerçant est également tenu de respecter certaines conditions et mesures de sécurité susceptibles d'engager sa responsabilité en cas de manquement à ses devoirs.

Ainsi, afin de pouvoir réaliser une opération de paiement sans incidents, le commerçant est tenu :

- d'offrir aux porteurs les conditions optimales de sécurité en leur permettant de saisir leur code confidentiel à l'abri des regards ;
- de conserver en lieu sûr les facturettes de paiement pendant environ une année ;
- de sensibiliser le personnel en contact avec la clientèle sur les contrôles à effectuer.

En cas de présentation d'une carte étrangère ou en cas de doute, l'accepteur doit :

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

- comparer, si nécessaire, la signature apposée sur la facturette à celle figurant sur la carte ;
- téléphoner au centre d'autorisation pour faire valider une transaction ;
- demander un justificatif d'identité au porteur ;
- vérifier la présence de dispositifs visuels de sécurité sur la carte tels que l'hologramme révélé par la lampe UV servant à contrôler les billets de banque ;
- vérifier que le numéro de la carte imprimé sur le ticket correspond au numéro figurant sur la carte.

En cas de vente à distance :

- demander au porteur de communiquer les trois derniers chiffres du numéro figurant sur le panneau de signature au verso de sa carte ;
- préserver la confidentialité des données de la carte communiquées par téléphone.

### Section 3 : la carte interbancaire : typologie et atouts et ses canaux d'acceptation

Connue sous l'appellation « carte CIB », la carte interbancaire est un instrument de paiement et de retrait domestique sur laquelle figure le logo CIB. Cette carte est acceptée chez les commerçants acceptants et sur les distributeurs automatiques de billets affiliés au réseau monétique interbancaire sur le grand Alger, dans un premier lieu<sup>41</sup>.

#### 3.1. Typologie de cartes interbancaires :

On distingue deux types de cartes :

**La carte classique :** destinée à la clientèle de la banque répondant aux critères de sélection du segment du client : salariés à revenus mensuels moyens n'excédant pas 39.999 DA.

**La carte gold :** destinée à la clientèle de la banque répondant aux critères de sélection du segment du client : Hauts Fonctionnaires et salariés à revenus mensuels supérieurs à 40.000 DA.

Le titulaire de la carte classique ou gold ne peut cependant retirer que le quart de son revenu par semaine.

#### 3.2. Les avantages de la carte interbancaire

Les titulaire de la Carte interbancaire l'utilisent pour :

- la rapidité d'exécution ;

---

<sup>41</sup> Document SATIM guide carte de paiement CIB p04.

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

- éviter le déplacement à la banque ;
- éviter de prendre sur soi le chéquier ;
- éliminer le risque de vol ;
- prestige ;
- gain du temps.

### **3.3. Les canaux d'acceptation :**

Les canaux d'acceptation des cartes peuvent être variés selon la fonction allouée à ces dernières : retrait d'espèces, règlement des transactions. Les DAB/GAB sont des canaux de retrait et les TPE canaux pour les paiements. Donc deux processus peuvent être distingués. Deux canaux sont alors représentés par les DAB/GAB et TPE.

#### **3.3.1. Les automates DAB-GAB :**

Les automates bancaires sont des appareils électroniques situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une banque ou dans des lieux publics. On y comprend les DAB et les GAB.

##### **3.3.1.1. Présentation du DAB :**

Le distributeur automatique de billet permet au travers de la carte bancaire d'effectuer :

- un traitement rapide de la transaction de retrait ;
- un libre -service bancaire ;
- un désencombrement des guichets à l'intérieur des agences ;
- une distribution du cash 24h sur 24 et 7jours sur 7.

Le DAB est composé de :

- une unité centrale ;
- un clavier client (PIN PAD) ;
- un écran client ;
- des touches de validation ;
- des touches montant : destinés à sélectionner le montant du retrait ;
- des touches numériques : pour composer le code confidentiel ;
- une fonte d'introduction de la carte ;
- une fente de sortie du ticket client ;
- un panneau anti-vandalisme ;
- des touches alphabétiques ;

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

- une fente de sortie des billets ;
- clavier operateur ;
- afficheur codé operateur ;
- imprimante journal ;
- lecteur de cartes mixtes ;
- cassette de billets de banque (100 DA, 200DA, 500DA, 1000DA, 2000DA) ;
- fermail de sortie de billets ;
- coffre -fort.



Pour pouvoir utiliser le DAB le client doit disposer de la carte interbancaire qui permet l'ouverture du port SAS et du code confidentiel de cette carte, qui est composé de quatre chiffres.

Le DAB est rattaché à l'agence, et se définit comme une deuxième caisse alimentée à partir de la caisse Dinars de la banque.

### 3.3.1.2. Présentation du GAB :

Le guichet automatique de banque permet en plus des opérations effectuées par les DAB, les opérations suivantes :

- consultation du solde ;
- demande de chéquiers ;
- virement d'un compte à un autre ;
- versement d'espèces.

Ces opérations sont faites sans l'intervention du personnel de banque et 24H sur 24.

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

---

### 3. 3.2. Le terminal de paiement électronique (TPE) :

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte<sup>42</sup>. Il est connecté avec les services spécialisés de la banque. Le commerçant peut aussi intégrer à son terminal de paiement électronique une fonction de caisse enregistreuse.

Il existe deux types de TPE :

- le TPE fixe à lecteur de puce PIN-PAD pour les grandes surfaces.
- le TPE mobile pour les surfaces réduites.

Le TPE est composé :

- d'un clavier ;
- d'un écran ;
- d'une imprimante ;
- d'un lecteur de piste magnétique ;
- d'un lecteur à puce.



### 3.4. Déroulement des transactions bancaires avec la CIB :

Le déroulement des opérations de la monétique s'illustre par une transaction de retrait auprès des DAB ou celle du paiement auprès des TPE affiliés à des commerçants.

#### 3.4.1. Déroulement d'une transaction de retrait :

Grâce à l'interbancaire des cartes CIB, la carte bancaire permet à son titulaire de retirer des espèces dans le réseau commercial de la banque émettrice qui comprend les distributeurs automatiques de billets DAB et sur les DAB des banques confrères.

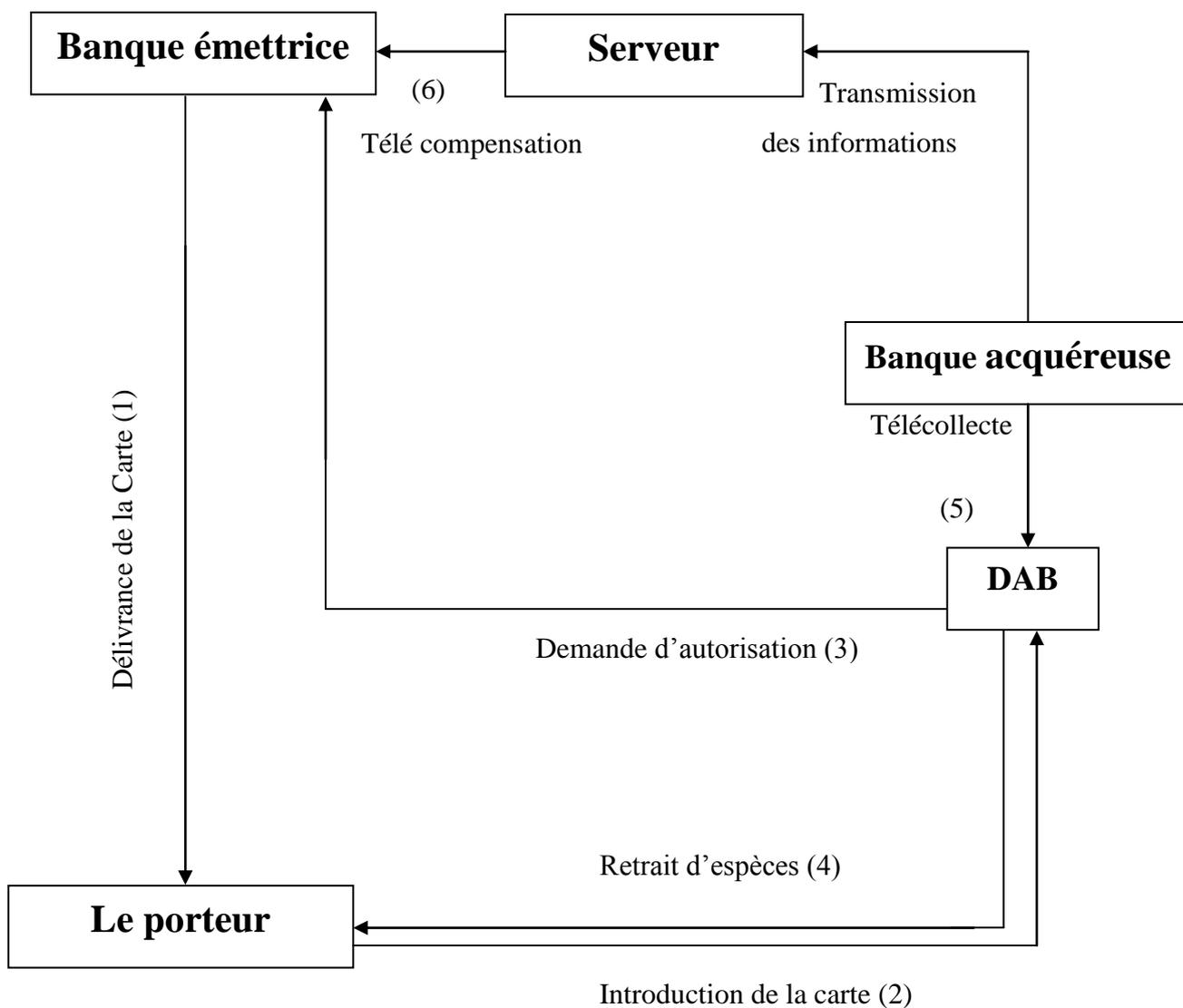
---

<sup>42</sup> DRAGONS.C, « les moyens de paiement : de l'espèce à la monnaie électronique » édition banque, 1999, p 242

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

La transaction de retrait est schématisée comme suit :

### Schéma n° 2: déroulement d'une transaction de retrait



Source : document interne de la BEA

#### 1. Délivrance de la carte :

La banque émettrice délivre une carte bancaire associée d'un code confidentiel à son client détenteur d'un compte courant ou bien à son mandataire.

## **Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie**

---

### **2. Introduction de la carte :**

Le porteur de la carte se présente au niveau d'un DAB pour effectuer une opération de retrait, il introduit sa carte dans ce dernier en suivant les instructions qui s'affichent sur l'écran.

### **3. Demande d'autorisation :**

Une fois la carte introduite, un processus de sécurité est alors envoyé à la banque émettrice, comprenant essentiellement la vérification du code confidentiel et la comparaison du numéro de la carte avec ceux d'une liste des cartes mises en opposition ( liste noire) , et les contrôles des droits aux retraits de la carte ( vérification si le plafond n'est pas dépassé).

### **4. Retrait d'espèces :**

Une fois la demande d'autorisation faite, le serveur DAB délivre la somme demandée par le porteur puis ce dernier retire la carte.

### **5. La télécollecte :**

Une fois le retrait effectué, le DAB prend note et enregistre toutes les transactions effectuées pendant une journée sous forme d'un fichier comportant les numéros de compte des porteurs et les montants des retraits.

Dans ce cas, la banque confrère procédera à la télécollecte qui consiste à collecter les fichiers contenant les informations sur les opérations de retraits effectuées sur le DAB qu'elle passera en comptabilité par un enregistrement informatique, qui sera transmis au serveur SATIM.

### **6. La télé compensation :**

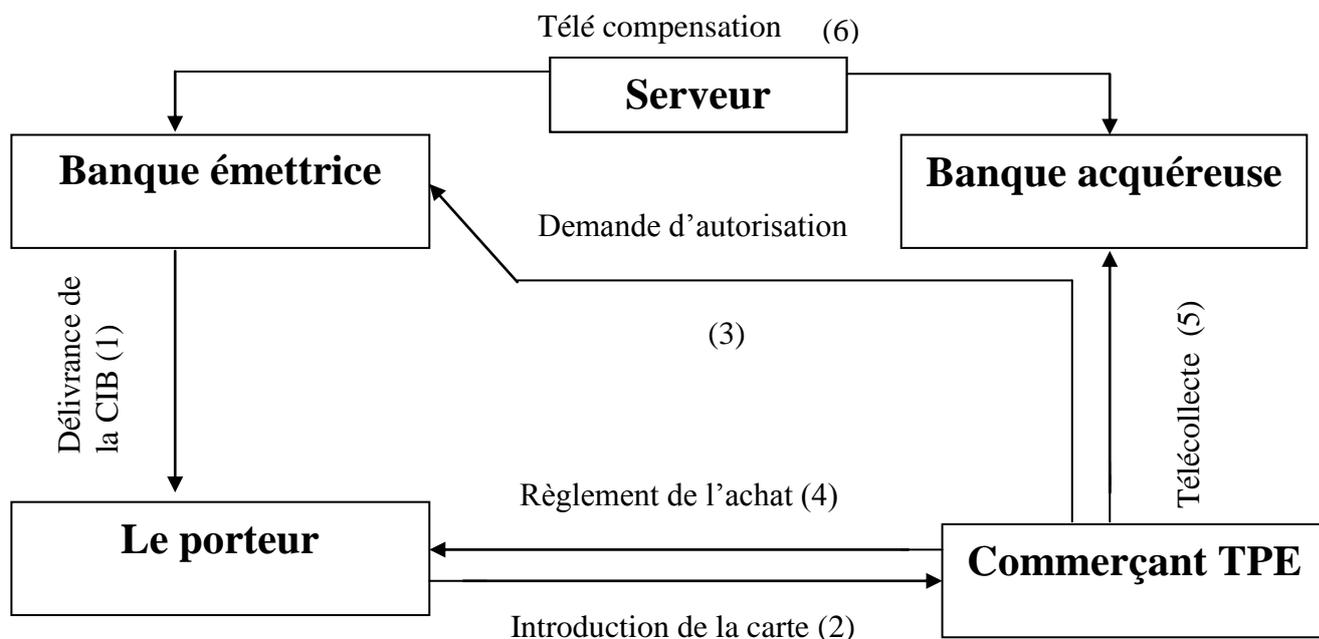
La transaction est alors transmise via le centre de compensation jusqu'à l'établissement émetteur de la carte, pour effectuer le débit du compte du client du montant retiré plus les frais inters charge (frais de retrait sur DAB+ frais du traitement de la transaction), et de créditer le compte inter-siège de la banque où le DAB est installé.

## Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie

### 3.4.2. Déroulement d'une opération de paiement :

Le déroulement de bout en bout d'une transaction de paiement s'effectue selon les étapes suivantes :

**Schéma n°3** : déroulement d'une transaction de paiement



**Source** : document interne de la BEA

#### 1. Délivrance de la carte :

La banque émettrice délivre une carte associée d'un code confidentiel à son client détenteur d'un compte courant ou bien à son mandataire.

#### 2. Introduction de la carte :

Le porteur présente sa carte pour le règlement d'un achat d'un bien ou service pour le commerçant qui l'introduit dans le PIN- PAD du TPE.

#### 3. Demande d'autorisation :

Après l'introduction de la carte par le commerçant, une demande d'autorisation est envoyée vers la banque émettrice pour vérifier la solvabilité du compte et la validité de la carte.

### 4. Règlement de l'achat :

Une fois la vérification est terminée, le commerçant saisie le montant de l'achat, le porteur saisie son code ; le ticket de l'achat est imprimé du TPE puis le commerçant le remet au client ainsi que sa carte.

### 5. La télécollecte :

Le processus de télécollecte consiste à transmettre les fichiers enregistrés sur le TPE de plusieurs transactions effectuées à la banque acquéreuse (la banque du commerçant).

La télécollecte est effectuée dans un intervalle de temps régulier au moment où la transmission de ces informations ne génère pas les autres opérations bancaires : généralement, ces traitements sont effectués pendant la nuit. Une fois les fichiers comportent les informations sur les transactions effectuées (numéro de compte du porteur et le montant de la transaction) sur le TPE sont téléchargés, ils seront supprimés du TPE.

Le commerçant est également informé des éventuelles modifications de la version logicielle ainsi que les incidents survenus si la télécollecte n'a pas pu se réaliser correctement.

Quand toutes les transactions sont correctement remontées en télécollecte et après impression du ticket, le terminal purge sa mémoire.

### 6. La télé compensation :

Une fois la télécollecte est effectuée, la compensation entre les comptes bancaires, celui du commerçant et du porteur sont mis en jeu dans la transaction. Le compte du commerçant va être crédité du montant de la transaction et celui du client sera débité du montant.

L'acquéreur va transmettre à une plate- forme de compensation les données de la transaction. Cette dernière sauvegarde l'information.

La plate -forme de compensation transmet l'opération de débit du compte porteur au serveur émetteur et l'opération crédit du compte accepteur sur le serveur acquéreur. Elle attend alors un acquittement de leur part. Enfin la télé compensation s'achève.

## **Chapitre II : la carte interbancaire en Algérie**

---

### ***Conclusion :***

La carte bancaire s'est imposée comme un moyen de paiement, elle accompagne les tendances économiques et comportementales et s'adapte en permanence aux évolutions technologiques, aux besoins des commerçants et des consommateurs, aux modifications des parcours clients et à l'ingéniosité des fraudeurs.

En bref, on peut dire que le fondement de la carte bancaire est d'être universel. C'est pourquoi elle se positionne au carrefour de tous les projets importants et coopère avec l'ensemble des parties prenantes de la monétique : les acteurs bancaires, mais aussi les industriels, des institutions, la communauté scientifique et autres.

***Chapitre III :***  
***La monétique au sein de la***  
***BEA***

## **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

### ***Introduction :***

Après avoir vu l'environnement monétique au Maghreb et les modalités de fonctionnement de la CIB, nous consacrerons ce dernier chapitre à étudier l'exemple d'une banque qui est la BEA.

Pour cela nous avons mené une étude quantitative au sein de la BEA en proposant un questionnaire à ses clients afin de nous informer davantage sur l'usage de la CIB grâce aux réponses apportées.

## **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

### **Section 1 : Présentation de la Banque Extérieure d'Algérie:**

La BEA a été créée par l'ordonnance du **19 octobre 1967** suite à la cessation des activités du crédit lyonnais dont elle a repris les éléments patrimoniaux. Elle a également repris les activités de la société Générale, de la Bank Limited, du crédit du nord, de la banque industrielle de l'Algérie et de la méditerranée. Elle n'a eu sa structure définitive qu'à partir du premier juin 1968.

Tout en faisant face à sa mission principale et vocation initial, le financement du commerce extérieur, elle intervient dans toutes les opérations bancaires classiques et notamment là où le secteur public des PME occupe une place prépondérante.

A la faveur de la structuration des entreprises industrielles et des mutations profondes engagées par les pouvoirs publics dans les années 1980, la BEA change de statut et devient le **05 février 1989**, société par actions en gardant globalement le même objet que celui fixé par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1967. Son capital, qui était de 20 millions de dinars, pouvait être augmenté en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles dont les conditions sont arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

En mars 1996, le capital de la BEA est passé à 5,6 milliards de dinars. Ce capital n'a pas cessé de croître depuis cette date passant de 12 milliards en 2000, à 24,5 milliards de dinars en 2001 et à 76 milliards de dinars en 2010 et a atteint fin 2013, 100 milliards de dinars, soit une hausse de 31,57% depuis fin 2010.

#### **1.1. Organisation générale de la BEA :**

La BEA, juste après sa création en 1967, était dirigée par un président-directeur général (PDG) assisté par un directeur adjoint et trois conseillers assistés de la gestion, chargés de l'application de la politique de la banque et sa représentation à l'égard des tiers.

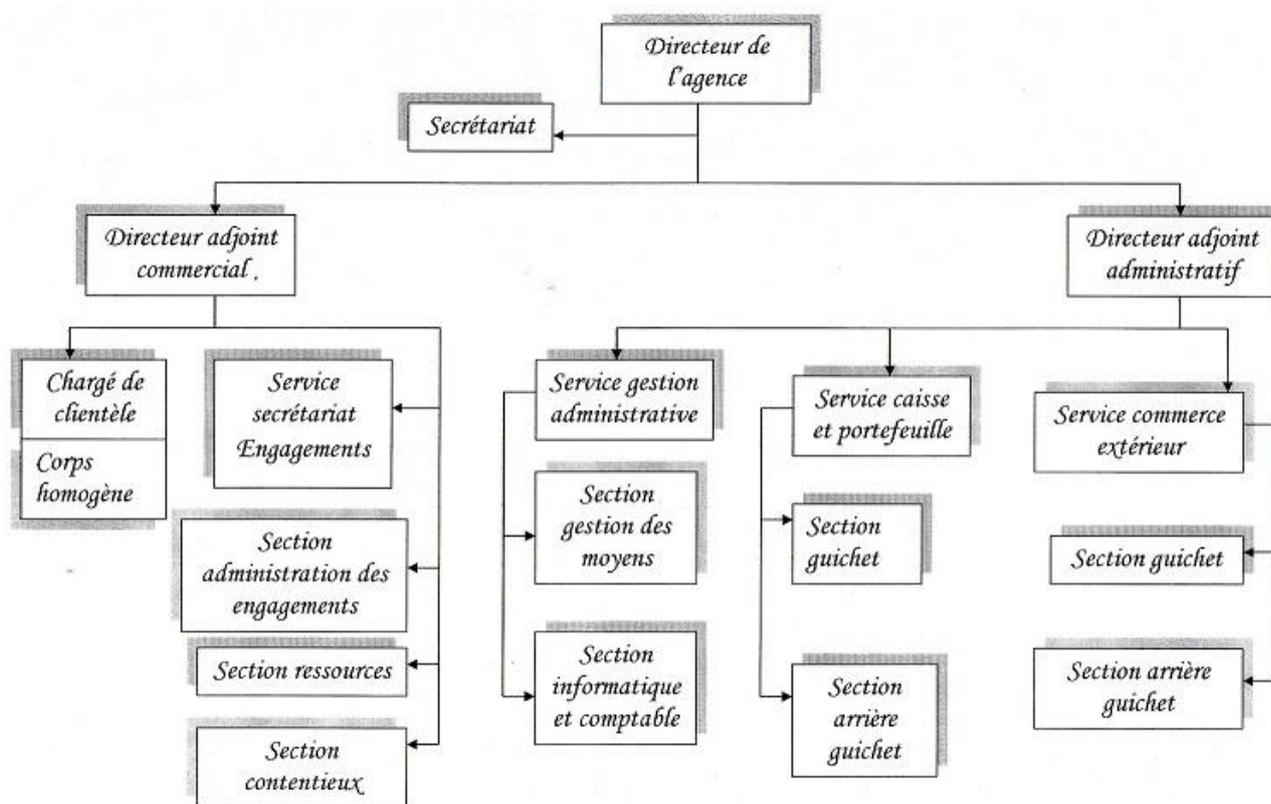
Actuellement, et suite à la décision réglementaire N°01/DG du 02/01/96, la banque est organisée autour de cinq fonctions dominantes, à savoir : la fonction finances et développement, la fonction engagement, la fonction internationale, la fonction secrétariat général et la fonction contrôle.

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

### 1.2. Présentation et organisation de l'agence d'accueil BEA 34 Tizi-Ouzou :

L'agence BEA 34 a été créée en 1971 dans le but de renforcer la représentation dans le centre du pays autour de la direction d'Alger. C'est la principale agence au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Avec un effectif de 46 employés ayant pour but de réaliser les objectifs tracés par la banque, l'agence BEA n° 34 essaie d'offrir les meilleures prestations de services à ses clients. Elle gère environ 55331 comptes dont une partie appartient à des sociétés nationales qui expriment des besoins en matière d'importations et d'exportations.



« Organigramme de la BEA 034 (Agence principale) ».

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

### Section 2 : Gestion de la carte de retrait / de paiement interbancaire de la BEA :

Cette section traitera essentiellement les différents tarifs relatifs aux retraits et paiement par carte ainsi que les opérations pouvant être effectuées par un porteur de carte.

#### 2.1. Les commissions sur les produits monétique :

L'utilisation des cartes bancaires dans les DAB/GAB par les détenteurs de cartes et le TPE par les commerçants engendrent le paiement de commissions, constituant des recettes pour le système bancaire. Les différentes commissions de la carte interbancaire de la BEA sont retracées dans le tableau suivant :

**Tableau n°18 : les commissions sur produits monétique de la BEA**

Nature des opérations	Commissions	Date de valeur
<b>1. Carte de retrait /paiement carte classique (à piste et puce)</b>		
a) délivrance de la carte (validité 02 ans)	350DA	Prélèvement par la banque émettrice au porteur une fois par an
b) renouvellement de carte	350DA	Valeur jour de comptabilisation
c) refection de carte	350DA	Valeur jour de comptabilisation
d) commission réédition du code confidentiel	150DA	Valeur jour de comptabilisation
e) commission exception négative, opposition	75DA	Valeur jour de comptabilisation
f) règlement des litiges de moins de 6 mois	300DA	Valeur jour de comptabilisation
g) règlement des litiges supérieur à 6 mois	500DA	Valeur jour de comptabilisation
h) commission commerçant (dotés d'un TPE) transaction supérieur à 300DA	2DA pour les transactions ≤ à 2000DA 6DA pour les transactions supérieures à 6000DA	Valeur jour de l'opération
i) commission de retrait	20DA en intra bancaire 25DA interbancaire	Valeur jour de l'opération
j) commission de consultation	10DA	Valeur jour de l'opération
<b>2. Carte de retrait/paiement carte gold (à piste et puce)</b>		
a) délivrance de la carte (validité 2 années)	600DA	Prélèvement par la banque émettrice au porteur une fois par an
b) renouvellement de la carte	600DA	Valeur jour de comptabilisation
c) refection de carte	600DA	Valeur jour de comptabilisation

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

d) commission réédition du code confidentiel	200DA	Valeur jour de comptabilisation
e) commission exception négative, opposition	75DA	Valeur jour de comptabilisation
f) règlement des litiges de moins de 6mois	300DA	Valeur jour de comptabilisation
g) règlement des litiges supérieur à 6 mois	500DA	Valeur jour de comptabilisation
h) commission commerçants	1,5% sur les transactions	
i) commission commerçants (dotés d'un TPE) transaction supérieur à 300DA	2DA sur les transactions $\leq 2000$ DA 6DA sur les transactions supérieur à 2000DA	Valeur jour de l'opération
j) commission de retrait	20DA en intra bancaire et 25DA en interbancaire	Valeur jour de l'opération
k) commission de consultation	10DA	Valeur jour de l'opération

**Source** : document interne de la BEA : nouvelles conditions générales de banque

### 2.2. Le renouvellement de la carte :

Les cartes de retraits sont renouvelées automatiquement à l'échéance, sauf avis contraire exprimé par écrit par son titulaire au moins deux mois avant l'arrivée à échéance de la carte.

Le renouvellement de la carte nécessite l'établissement d'un nouveau contrat, lorsqu'il comporte des modifications sur :

- le numéro de compte ;
- le montant du plafond hebdomadaire ;

L'agence peut être amenée à ne pas renouveler la carte du client pour les cas suivant :

- carte en opposition fréquente
- non-respect des clauses du contrat

### 2.3. Opposition sur la carte :

Elle intervient dans les cas suivants :

#### 2.3.1 Vol ou perte de la carte :

Dans ce cas le porteur doit immédiatement demander la mise en opposition de cette dernière par téléphone au centre d'appel de la SATIM qui est ouvert 24/24h et 7j/7j, sous réserve de confirmer cette décision en se présentant dans un délai de cinq jours ouvrables auprès d'une agence de la BEA afin de remplir le formulaire de mise en opposition.

### **2.3.2. Inobservance des clauses contractuelles :**

L'agence domiciliaire du compte du titulaire de la CIB peut demander sa mise en opposition en cas d'incidents survenant sur le compte du porteur :

Plus de trois insuffisances répétées ou insuffisances permanentes du solde disponible au compte. L'agence veille à ce que les informations suivantes sur le formulaire prévu à cet effet soient dûment renseignées :

- code agence ;
- numéro de la carte ;
- nom et prénom du titulaire.

### **2.4. La mise en exception :**

La Mise en exception d'une carte consiste à modifier les modalités de retraits pour une durée déterminée dans le cas d'une augmentation ou diminution du plafond hebdomadaire.

La mise de retrait en exception de la CIB sur le RMI peut se faire à l'initiative de l'agence domiciliaire du compte du client suivant deux variances :

- Mise en exception positive qui consiste à augmenter le plafond de paiement et/ou de retrait autorisé à:
  - une évolution positive du revenu du client porteur ;
  - une évolution de l'appréciation de la qualité du client ;
  - l'aménagement des plafonds entre paiement et retrait.
- Mise en exception négative qui consiste à diminuer le plafond de paiement et/ou de retrait autorisé temporairement ou définitivement.

### **2.5. La capture de la carte par DAB :**

La carte est capturée par le distributeur automatique de billets pour les motifs suivants :

- opposition sur la carte ;
- utilisation de trois codes faux ;
- retard d'entrée du code ;
- oubli de la carte à la fin de la transaction.

## **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

Dans ces cas, l'agent operateur renseigne et transmet par fax, au Département de la Monétique et Instruments de Paiement DMIP ou à la SATIM, le formulaire de « contrôle de carte capturée », en joignant la photocopie de la carte capturée.

### **2.6 Traitement des cartes capturées :**

Lorsque le client signale la capture de sa carte par le DAB/GAB de l'agence, le proposé aux opérations monétiques invite le client à présenter une pièce d'identité et indiquer la date et l'heure auxquelles la carte a été retenue.

Les cartes capturées sont récupérées par l'agent chargé du DAB de l'agence qui Remet le formulaire dûment renseigné à la SATIM avec une copie au correspondant monétique de la direction du réseau de rattachement. Le formulaire envoyé donne lieu à une réponse de la part de la SATIM.

### **2.7. Annulation de la carte :**

La résiliation du contrat peut intervenir dans deux cas :

- **A l'expiration de la durée de validité de la carte :**

Dans ce cas, le titulaire doit prévenir par écrit son agence au moins de 02 mois avant l'expiration afin de ne pas procéder à sa restitution. A la réception de la carte l'agence doit :

- contrôler la conformité de la demande ;
  - mettre à jour le fichier ;
  - oblitérer la carte ;
  - annuler le contrat ;
  - transmettre la cellule oblitérée.
- **En cours de validité pour les motifs suivants :**
  - non-respect du contrat ;
  - décès du client ;
  - clôture du compte ;
  - insuffisance de provision dans le compte ;
  - mise en opposition fréquente.

### **2.8. Oblitération de la carte**

Le chargé de l'opération monétiques ne peut oblitérer une carte qu'en présence du directeur d'agence, ainsi il doit :

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

- oblitérer la carte de retrait aux ciseaux sur la bande magnétique, en prenant le soin de laisser intact le nom du client et le numéro de la carte ;
- établir 03 exemplaires en Procès-Verbal d'oblitération des cartes de retrait ;
- signer et recueillir la signature du directeur d'agence ;
- placer le troisième exemplaire du procès-verbal d'oblitération dans le dossier du client ;
- procéder à l'annulation du contrat porteur ;
- transmettre à la cellule centrale monétique un exemplaire du procès-verbal d'oblitération accompagnée des cartes oblitérées et l'enveloppe du code confidentiel en l'état.

### 2.9. Procédure de remplacement de la carte :

Le remplacement de la carte intervient sur demande écrite du titulaire lorsque la carte en cours de validité a subi des dommages entraînant l'impossibilité de son utilisation. Le remplacement de la carte entraîne pour le client les paiements de frais de la carte.

### 2.10. La réédition du code confidentiel :

Le recalcule du code confidentiel peut-être demandé par le client en cas d'oubli par demande écrite.

Le recalcule du code confidentiel entraîne pour le client le paiement des frais de réédition du code.

## Section 3 : statistiques sur la connaissance et l'utilisation de la CIB au sein de la BEA et interprétation graphique des résultats

Afin de mener à bien notre enquête, nous avons effectué un questionnaire auprès d'un échantillon de cinquante personnes clients de la BEA en ce qui concerne la carte interbancaire.

### Analyse et interprétation du résultat du questionnaire destiné aux porteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB au sein de la BEA:

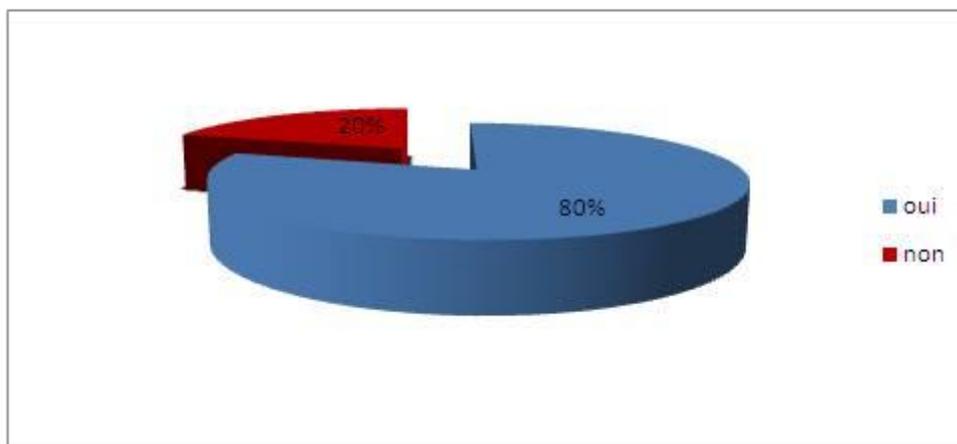
**Question 1 :** Avez-vous entendu parler de la carte interbancaire de la BEA ?

**Tableau n°19 :** le degré de connaissance de la CIB :

choix	L'effectif	Taux
Oui	40	80%
Non	10	20%
Total	50	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.

Graph n° 10 : Le degré de connaissance de la carte CIB :



**Source :** élaboré à partir du tableau n°19.

Le résultat de la première question concernant si oui ou non la population interrogée a eu connaissance de l'existence de la carte interbancaire de retrait et de paiement se résume ainsi :

La majorité des clients connaissent la carte CIB ce qui explique l'impact de l'ensemble des canaux de communication auprès des clients, néanmoins il reste une minorité qui ignore l'existence de cette carte et ceci est justifié par le fait que la BEA n'a pas adopté une communication qui répond aux besoins divers des clients en mettant toutes les ressources nécessaires afin de toucher le grand public dans le cadre de l'élargissement de l'offre.

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

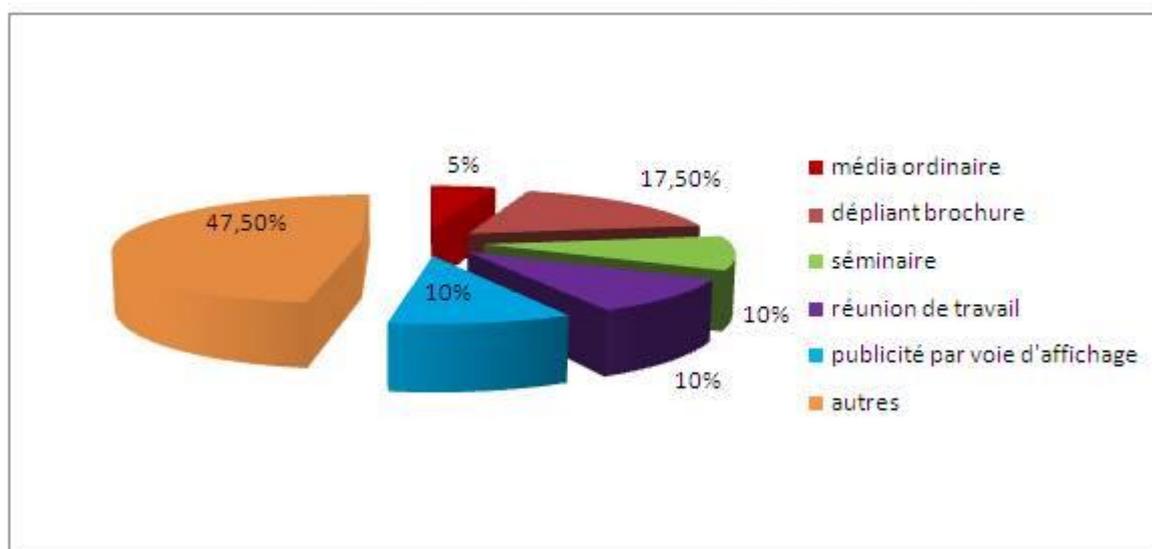
**Question 2 :** Si oui, en quelles circonstances ?

**Tableau 20 : Mode de connaissance de la CIB**

Les choix	Effectif	Taux
Médias ordinaire	2	5%
Dépliant brochure	7	17,5%
Séminaire	4	10%
Réunion de travail	4	10%
Publicité par voie d'affichage	4	10%
Autres	19	47,5%
Total	40	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA

**Graphe n°11 : Mode de connaissance de la CIB :**



**Source :** élaboré à partir du tableau n°20.

Il ressort du tableau N°20 qui traite des supports d'informations écrits, visuels et sonores que le « bouche à oreille » semble être le meilleur moyen d'information et de communication avec un score de 47,5 % des personnes interrogées ayant été informées par le biais de banquiers, amis et collègues. La communication par contact avec une tierce personne représente un moyen de persuasion efficace et révélateur.

Quant aux brochures et dépliants distribués à l'intérieur de l'agence, le score est de 17.5 % des personnes interrogées ayant été informées du nouveau produit.

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

Dans ce créneau ou vecteur de communication, les brochures sont un support visuel de communication important qui exclut les risques d'incompréhension et de désinformation en comparaison avec le « bouche à l'oreille ».

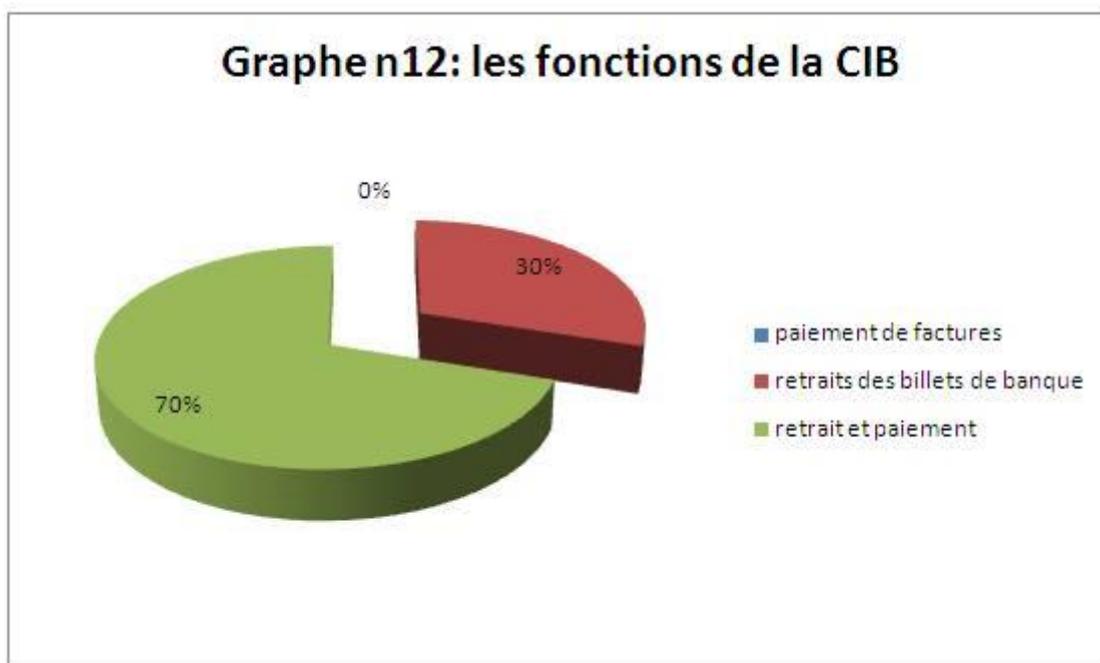
Les personnes en général et les clients de la banque en particulier s'intéressent peu aux supports écrits mais préfèrent questionner le personnel de guichet et les chargés d'études pour les opérations bancaires qui les préoccupent.

**Question 03 :** A votre avis la carte interbancaire CIB sert à effectuer les opérations de ?

**Tableau 21: Les fonctions de la carte CIB**

Les choix	effectif	Taux
Paiement de factures	0	0%
Retraits des billets de banque	12	30%
Retrait et paiement	28	70%
Total	40	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.



**Source :** élaboré à partir du tableau n°21.

On constate à partir du tableau que 30% des clients interrogés pensent que la carte interbancaire (CIB) sert seulement au retrait de billets de banque auprès des DAB tandis que 70% pensent que la carte interbancaire (CIB) sert à la fois au retrait et au paiement.

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

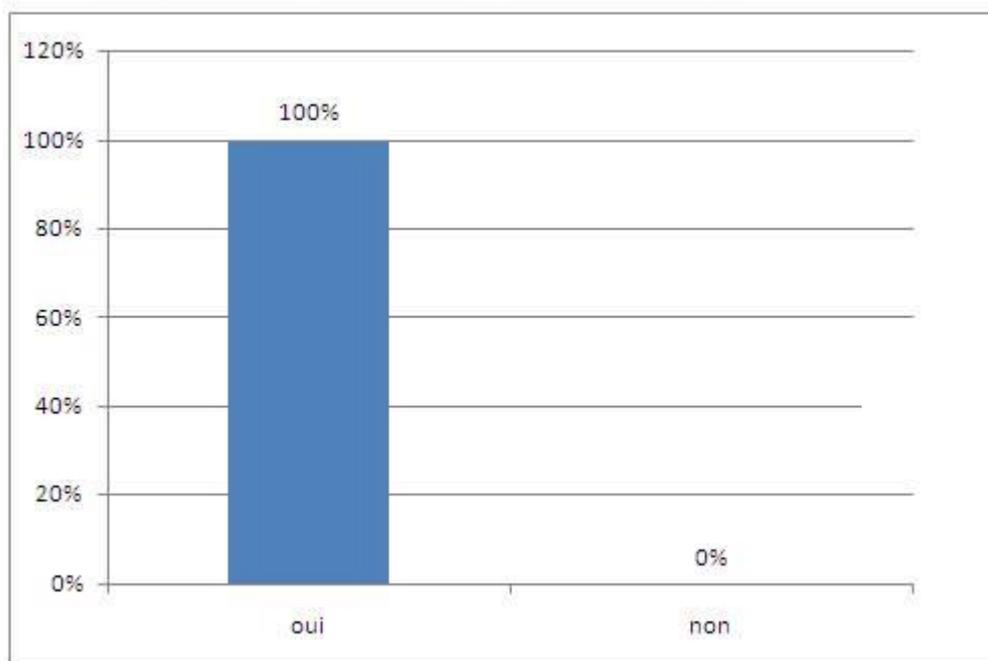
**Question 04 :** Etes-vous titulaire de la carte interbancaire CIB ?

**Tableau 22: Détenteurs de la carte interbancaire CIB**

Les choix	Scores	Taux
Oui	40	100%
Non	0	0%
Total	40	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.

**Graphe N°13 :** détention de carte interbancaire



**Source :** élaboré à partir du tableau n°22.

La totalité des clients questionnés sont porteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement (CIB). Cependant, ce n'est pas la totalité de ces clients qui l'utilise à bon escient.

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

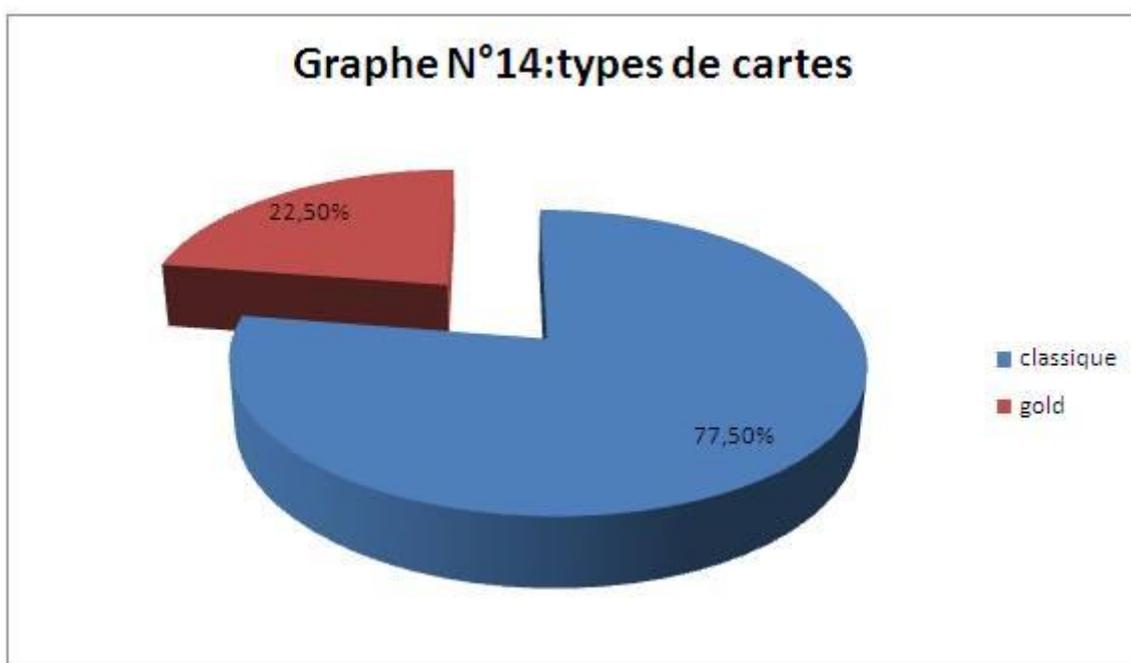
**Question 5** : précisez le type de carte dont vous disposez

**Tableau n°23 : le type de carte dont la clientèle dispose**

Type de carte	Effectif	Taux
Classique	31	77,5%
Gold	9	22,5%
Total	40	100%

**Source** : statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.

**Graphe n°14 : type de cartes :**



**Source** : élaboré à partir du tableau n°23.

Sur les 40 personnes détentrices de carte, le type de carte le plus répandu chez les clients est la classique avec un taux significatif de 77,5%. Soit 8 personnes sur 10 ont un salaire qui n'excède pas les 39.999 DA. Et uniquement 22.5% des personnes questionnés ont un revenu supérieur à 40000 DA et bénéficieraient alors de la carte gold.

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

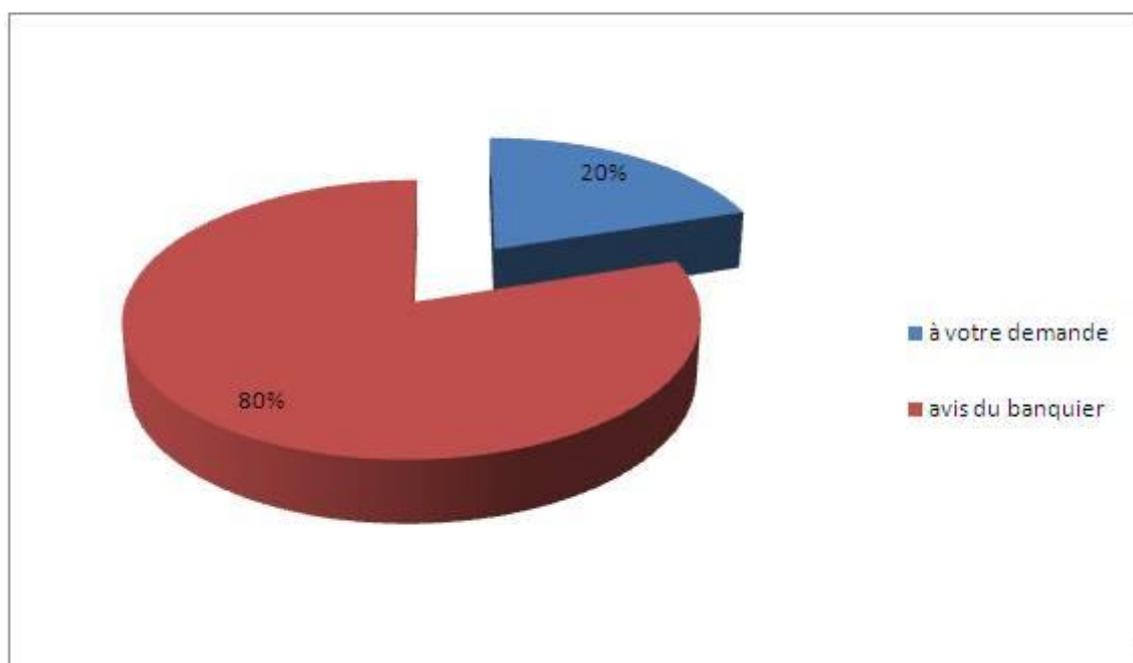
**Question 6** : Comment avez-vous obtenu votre carte interbancaire CIB ?

**Tableau 24 : Source de l'obtention de la CIB**

Les choix	Scores	Taux
A votre demande	8	20%
Avis de votre banquier	32	80%
Total	40	100%

**Source** : statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.

**Graphe n°15** : source de l'obtention de la CIB



**Source** : élaboré à partir du tableau n°24.

80% de porteurs de cartes interbancaire de retrait et de paiement CIB ont été conseillés par le personnel de la banque qui lie des liens d'affinité avec sa clientèle. Les 80% des clients porteurs de cartes interbancaire de retrait et de paiement CIB sont constitués dans une proportion de commerçants, de personnes de profession libérale et fonctionnaires d'un statut social différencié, qui représentent pour la banque des clients modèles, car peu demandeurs de crédits, participent à la collecte de l'épargne, confient la totalité de leurs chiffres d'affaires et adhèrent à la consommation de nouveaux produits bancaires de manière spontanée.

Le reste de la clientèle soit 20% qui ont bénéficié de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB à leur demande sont des clients constitués de salariés et fonctionnaires essentiellement.

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

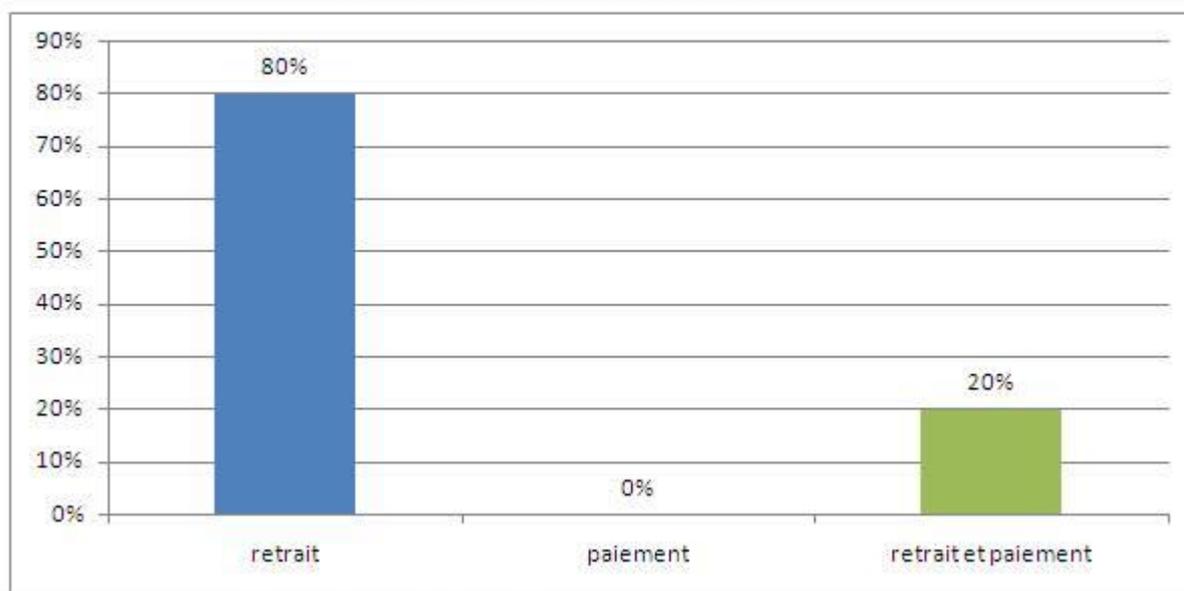
**Question 7 :** Pour quel motif utilisez-vous la CIB ?

**Tableau n°25 :** le motif d'utilisation de la carte :

Motif	Effectif	Taux%
Retrait	32	80%
Paiement	0	0%
Retrait et paiement	8	20%
Total	40	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.

**Graphe n°16:** motif d'utilisation de la CIB



**Source :** élaboré à partir du tableau n°25.

D'après le graphe ci-dessus, on constate que la CIB est utilisée essentiellement pour le retrait avec une proportion importante de 80%, alors qu'une minorité de personnes l'utilisent pour les deux fonctionnalités, et aucune personne interrogée n'utilise la carte pour le paiement.

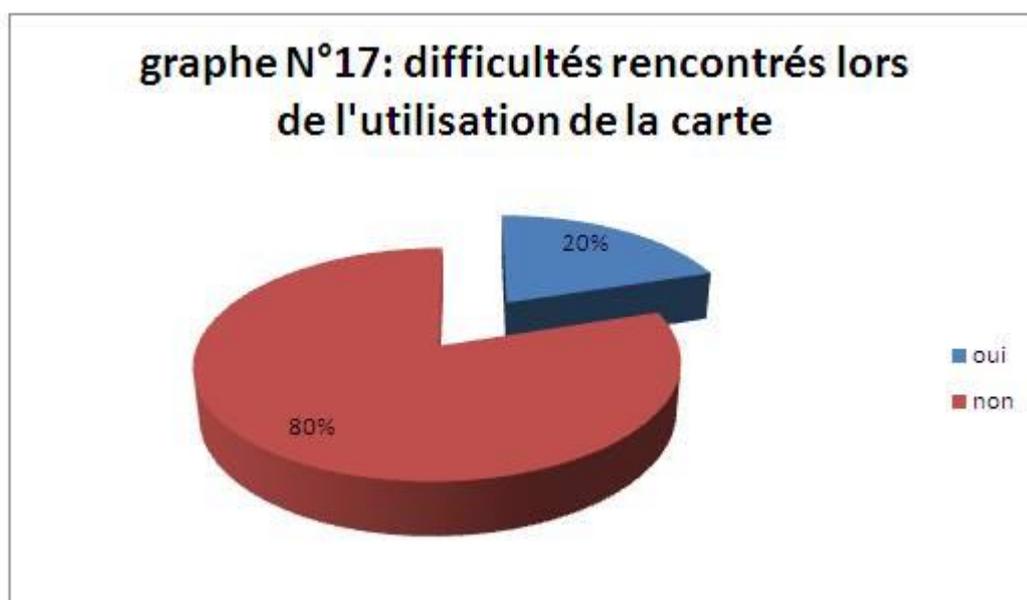
## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

**Question 8 :** Avez-vous déjà rencontré des difficultés quant à l'utilisation de cette carte ? :

**Tableau n° 26:** difficulté rencontrée quant à l'utilisation de la carte

Réponse des clients	Effectif	Taux
Oui	8	20%
Non	32	80%
Total	40	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.



**Source :** élaboré à partir du tableau n°26.

On remarque que 20% des clients détenteurs de la carte CIB de la BEA ont rencontré des difficultés diverses durant l'utilisation de leurs cartes et 80% disent qu'ils n'ont jamais rencontré de problème.

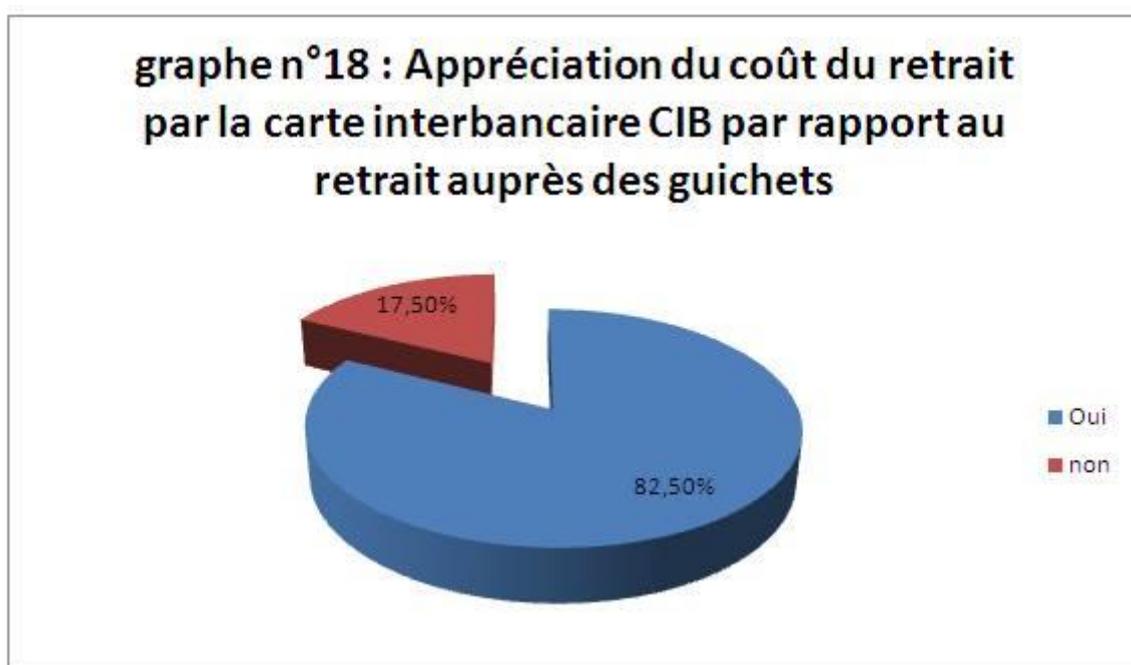
## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

**Question 09 :** Pensez-vous que la carte interbancaire CIB induit des coûts excessifs par comparaison au service réalisé par des guichets. Cette situation peut-elle influencer le comportement des clients ?

**Tableau 26: Appréciation du coût du retrait par la carte interbancaire CIB par rapport au retrait auprès des guichets.**

Les choix	Scores	Taux%
Oui	33	82,5%
Non	7	17,5%
Total	40	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.



**Source :** élaboré à partir du tableau n°26.

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que 82.5% des clients estiment que la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB induit des coûts excessifs par comparaison aux prestations de services des guichets fournies à titre quasi gratuit. Et 17.5% des clients estiment que les coûts excessifs qu'engendre la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB par comparaison aux prestations fournies au niveau des guichets n'influent pas sur leur comportement.

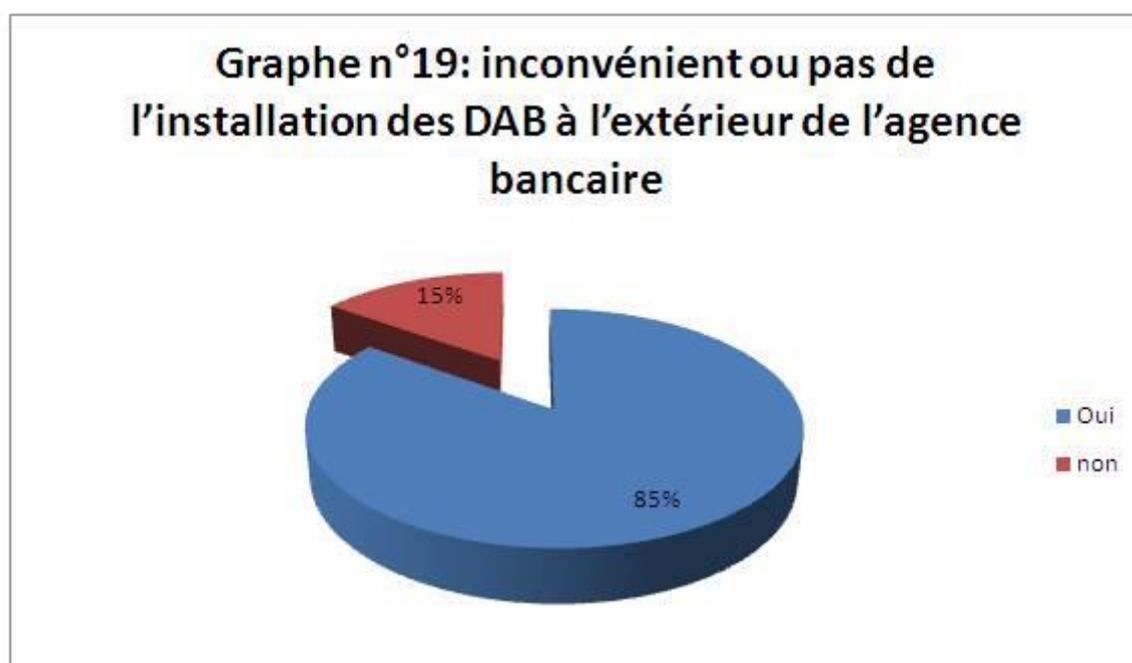
## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

**Question 10 :** A votre avis, l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire peut-elle constituer une contrainte majeure lors des opérations de retrait ?

**Tableau n°27 :** l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire

Choix	Score	Taux
Oui	34	85%
Non	6	15%
Total	40	100%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.



**Source :** élaboré à partir du tableau n°27.

D'après le tableau ci-dessus, on constate que 85% des clients interrogés estiment que le DAB installé à l'extérieur de l'agence constitue une contrainte majeure pour cause de l'absence de discrétion : les porteurs de carte sont exposés aux agressions et vols. Par contre l'installation des automates près du commissariat de sureté urbaine, regroupement de la gendarmerie, lieux publics très fréquentés pose beaucoup moins de problèmes aux clients.

Aussi, si les DAB étaient installés uniquement à l'intérieur des agences bancaires, les clients ne pourront donc pas bénéficier de l'avantage que procure ces DAB en ce qui

## Chapitre III : la monétique au sein de la BEA

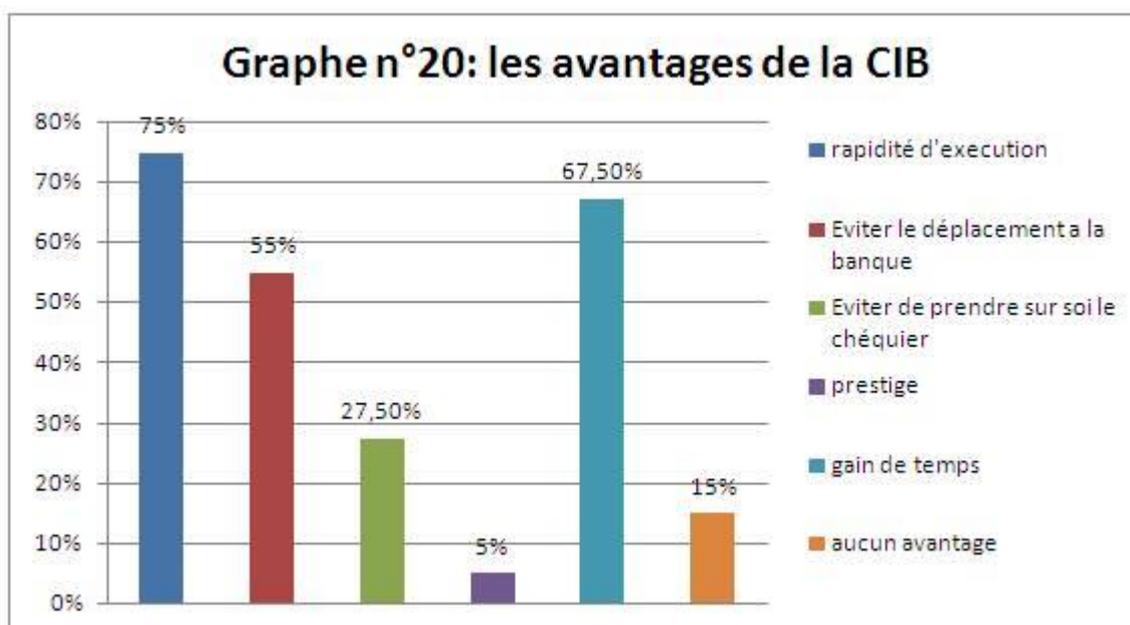
concerne la possibilité de retrait des billet 24H sur 24 ce qui justifie donc l'avis des 15 autres pourcents de l'échantillon de clients.

**Question 11 :** A votre avis, quel est le meilleur avantage de l'utilisation de la carte interbancaire (CIB) ?

**Tableau 28 : Les avantages de la carte interbancaire CIB**

Choix	Score	Taux
Rapidité d'exécution	30	75%
Eviter le déplacement à la banque	22	55%
Eviter de prendre sur soi le chéquier	11	27,5%
Prestige	2	5%
Gain de temps	27	67,5%
Aucun avantage	6	15%

**Source :** statistiques du questionnaire effectué au sein de la BEA.



**Source :** élaboré à partir du tableau n°28.

### **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

Rapidité d'exécution de l'opération et gains du temps sont des acquis pour plus de la moitié des clients questionnés.

L'autre moitié de la population questionnée estime que l'utilisation de la carte fait éviter aux titulaires de carte interbancaire CIB des déplacements à la banque et leur fait éviter de prendre de l'argent sur soi pour régler certains achats par exemple, car le chèque n'est plus souhaité ni admis pour les opérations de règlements auprès des commerçants.

15% des clients questionnés estiment que ce mode de paiement ne leur procure aucun avantage et préféreraient donc retirer auprès des guichets de banque.

### **Section 4 : Contraintes de développement du paiement par carte :**

Dans les pays développés, le commerce électronique est très avancé et ceci grâce aux différentes politiques et actions engagées pour la promotion de ce nouveau mode de transactions commerciales.

Cependant, si ce concept connaît un réel développement dans les pays avancés au point de constituer une nouvelle culture et un nouveau mode de vie au citoyen, sa présence en Algérie reste faible et sa vitesse d'adoption demeure malheureusement lente. Cela est la conséquence essentielle d'un secteur bancaire qui n'élabore pas de relation client visant à encourager le paiement par carte (un système bancaire non compatible, et une réglementation et législation inadaptés) mais aussi plusieurs contraintes culturelles, techniques, commerciales et sécuritaires.

#### **4.1. Un système bancaire non compatible**

Malgré les réformes prévues dans le cadre de la monnaie électronique, leurs applications demeurent très lentes.

Le système bancaire algérien est l'un des secteurs les plus menacés par l'informel. Il est miné d'opérations de corruption et de fraudes. De plus, le fonctionnement des établissements financiers algériens se fait d'une manière tout à fait traditionnelle.

##### **4.1.1. Modalités de paiement traditionnelles**

L'immense majorité des transactions est actuellement payée par un moyen tout à fait traditionnel, la carte bancaire reste encore rarement utilisée.

Pour les commerçants, cela est dû à la rareté des acceptants du paiement à la carte. Ces derniers refusent ce système pour cause de fuite des impôts, car ils devront se soumettre à l'obligation de déclaration fiscale. Ceci constitue un frein considérable au développement du paiement électronique.

Parmi les principaux inconvénients, qu'on peut trouver dans un environnement économique et culturel tel qu'il en est en Algérie, nous pouvons citer:

- un vendeur indélicat pourrait débiter une somme supérieure à celle qui était prévue.

## **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

- les informations relatives à la carte peuvent être anticipées par un fraudeur.
- le vendeur ne dispose d'aucune garantie sur la solvabilité de l'acheteur.
- la carte bancaire ne permet pas les transactions inférieures à un certain montant.

### **4.1.2. Les retards dans les transmissions des flux interbancaire :**

Les transmissions des flux interbancaires font partie, elles aussi, des insuffisances de notre système bancaires, par leurs retard qui atteint par fois les 30 jours (transmissions interbancaires sur le niveau international).

Nous tenons à signaler aussi le fonctionnement en J+1. En effet, les opérations de débit/crédit sont toujours effectuées 24 heures après le virement ou le paiement. Cette lenteur d'exécution constitue un véritable casse-tête pour les porteurs de carte et les commerçants acceptants ce mode de paiement.

### **4.1.3 Une économie dominée par l'informel**

En Algérie, le secteur informel est très influant, mis à part, le secteur des hydrocarbures. D'après l'Office national de statistiques (ONS), le poids de l'économie informelle dans le PIB algérien est passé de 20% en 1975 à 33,5% en 2001, pour s'établir à 45,6% en 2012, il a atteint 40% du PNB en 2014 après des opérations d'assainissements lancées en Août 2012.

## **4.2. La réglementation et la législation**

Une série de textes législatifs et réglementaires a permis de mettre en place une base légale régissant l'activité monétique.

En matière de législation, le code civil a reconnu l'écrit et la signature électroniques comme moyens de preuve. De son côté, le code de commerce a prévu des dispositions reconnaissant la carte comme moyen de paiement. Enfin, le code pénal a prévu des dispositions relatives aux infractions commises contre les systèmes de traitement automatisé des données.

## **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

Au plan de la réglementation, la Banque d'Algérie a mis en place un comité de normalisation et a édicté des instructions portant sur la normalisation de la carte de paiement, la connexion des TPE à la SATIM et les échanges de données.

### **4.2.1. L'identifiant ISO**

La SATIM a déposé et obtenu auprès de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), le 07 juin 2004, les identifiants normalisés appelés BIN (Bank Identification Number) pour identifier les cartes de chacune des institutions adhérentes.

### **4.2.2. Les conventions et les contrats**

Sur le plan communautaire, une convention monétique interbancaire et un accord collectif sur la tarification des produits et services monétiques ont été signés par les banques et Algérie Poste, le 09 avril 2005.

Ce dispositif conventionnel est complété par le contrat porteur et le contrat commerçant, qui ont été adoptés et mis en œuvre par les banques et Algérie Poste.

### **4.3. Contraintes culturelles :**

Les contraintes culturelles qui entravent le développement de la monétique en Algérie sont :

- le manque de confiance qu'accorde le citoyen aux banques.
- la réticence du consommateur envers les banques en raison de la rigidité et la rusticité des prestations qu'elles offraient avant leur libéralisation.
- la préférence du paiement en liquide dans les transactions commerciales à tout autre moyen de paiement (chèques, virement, cartes, etc).
- le peu d'importance accordé par les décideurs à la monétique et le désintéressement des banques publiques adhérentes au RMI.
- la « techno phobie » et la méconnaissance de la monétique de la part des consommateurs.

## **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

### **4.4. Contraintes techniques :**

Les contraintes techniques qui freinent le développement de la monétique en Algérie sont :

- médiocrité de la qualité des services bancaires quant aux délais d'exécution des opérations et de l'information.
- des produits bancaires très limités et des innovations rares.
- informatisation insuffisante des banques.
- le manque d'expérience et de formation du personnel dans le domaine de la monétique.
- manque de moyens techniques et vétusté des outils informatiques.
- absence de transfert des données en temps réel.
- manque de réseaux intra et interbancaires, d'où la difficulté de centraliser les informations des agences d'une banque, et des différentes banques entre-elles.
- manque de fiabilité du réseau national de télécommunication et insuffisance de lignes spécialisées.
- les défaillances fréquentes constatées au niveau des DAB.

### **4.5. Contraintes commerciales :**

Les contraintes commerciales qui entravent le développement de la monétique en Algérie sont :

- insuffisance, ou absence parfois, de politiques commerciales de la part des banques (communication, publicité, plan marketing, etc.).
- investissements très lourds et charges élevées pour les banques.
- l'absence d'économie d'échelle sur les coûts de transactions.
- surfacturation, par les banques, des services offerts par la carte de retrait du fait du nombre réduit des cartes en circulation (absence de taille critique).
- insuffisance du pouvoir d'achat du citoyen.
- difficulté de segmentation du marché par catégories de revenus en raison du développement important du marché parallèle et la non fiabilité des déclarations des revenus (fuite des impôts).

### 4.6. Contraintes sécuritaires :

La sécurité représente aussi un facteur contraignant. Les causes sont les suivantes :

- le vide juridique constaté quant aux cas de litiges concernant les cartes bancaires.
- les risques de vol et de fraude qui, même si dans l'état actuel des choses ne se manifestent presque pas, grandissent avec le développement des moyens de paiement.
- les risques d'impayés du fait que la SATIM travaille par délégation et ne possède pas l'aptitude de consulter en temps réel le solde des comptes des clients auprès des banques.

## **Chapitre III : la monétique au sein de la BEA**

---

### ***Conclusion :***

L'étude quantitative que nous avons menée au sein de la BEA nous a démontré que la majorité de la clientèle connaissent ce mode de paiement, à travers plusieurs canaux de communication. Mais cette carte est utilisée essentiellement pour les opérations de retraits, les opérations de paiement restent encore marginales à cause des différentes contraintes relatives au système bancaire, à la législation et d'autres (techniques, commerciales, sécuritaires et culturelles).

## **Partie 02 : l'environnement monétique en Algérie**

---

### ***Conclusion de la partie 02 :***

Malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, l'Algérie en matière de monétique reste loin des niveaux réalisés par d'autres pays, non seulement des pays développés mais aussi des pays avec lesquels elle partage la même histoire, culture, religion et le niveau de développement économique comme c'est le cas du Maroc et de la Tunisie.

L'avènement de la monétique s'inscrit donc dans une stratégie d'innovation des banques dans le but d'offrir les meilleurs produits et services, ainsi que la meilleure sécurité possible, dans les meilleurs délais de traitement et de gestion, ce qui exigera une infrastructure adéquate, une organisation basée sur l'existence d'une gamme complète de produits, d'un réseau interbancaire et de normes et de conventions d'acceptation. A côté, le domaine technique et matériel doit permettre une exploitation optimale du système.

Lors de ce travail de recherche, nous avons constaté les efforts consentis par les pouvoirs publics pour promouvoir ce moyen de paiement. Ainsi les statistiques révélées par la SATIM et ceux de l'enquête au niveau de la BEA prouvent l'existence d'une réelle volonté de développer la monétique au niveau national, mais cela reste encore très insuffisant face aux besoins de l'économie algérienne.

# *Conclusion générale*

## Conclusion générale

---

L'accélération des mouvements de capitaux et la mondialisation consécutives aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications requiert des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer le transfert des flux financiers.

C'est dans ce contexte que des projets de modernisation et de développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés en Algérie, ces projets induisent pour les banques un certain nombre de modifications de leur activité dont le but est d'améliorer leurs prestations de services et de se rapprocher de leurs clients pour leur offrir les produits les plus adaptés à leurs demandes.

L'objectif de cette recherche est de définir et de déterminer la rentabilité et la sécurité du paiement par carte CIB, son adaptation au secteur bancaire et à l'économie nationale ainsi que son adoption par la population.

Aujourd'hui, même si le paiement par carte assure au détenteur d'une carte bancaire la possibilité de procéder aux retraits et aux paiements en temps réel, permettant ainsi l'utilisation de comptes en masse aussi bien de la part des particuliers que de la part des commerçants, des sociétés de services et d'autres, il reste que les banques assurent encore un retard par rapport à la couverture du territoire national en DAB et en TPE.

Les banques à travers leurs stratégies d'innovation, tendent à offrir à leurs clients de nouveaux produits dans les meilleures conditions de sécurité par le biais de la carte bancaire et grâce à la technologie de la puce électronique.

Malheureusement, le fait qu'elles ne font pas dans la relation client, laisse ce dernier méfiant par rapport aux prestations des banques. Elles sont souvent considérées comme de simples caisses de dépôts.

Durant notre stage à la BEA et notre visite à la SATIM, nous avons eu la chance de recevoir beaucoup d'informations relatives à notre sujet d'analyse. Les difficultés rencontrées étaient liées à l'absence de statistiques relatives aux paiements par carte au niveau de la BEA où ces dernières semblent être quasi inexistantes.

Afin de mener à bien notre recherche nous avons élaboré un questionnaire destiné aux porteurs de la carte interbancaire de la BEA agence n°34 de Tizi-Ouzou. Les résultats obtenus nous ont démontré que ce mode de paiement est utilisé essentiellement pour les opérations de retraits et que même étant détenteur de cette carte, plusieurs d'entre eux l'utilisent que très rarement et donc la première hypothèse de recherche posée initialement est validée.

## Conclusion générale

---

Aussi, suite aux résultats de la question n°02 du questionnaire distribué aux clients de la BEA nous confirmons qu'actuellement les banques ne font aucune campagne de publicité pour les produits de la monétique et que le bouche à oreille demeure le support d'information qui a le plus d'audience auprès de la clientèle de la banque. La seconde hypothèse est ainsi validée.

Pour la dernière hypothèse, certes, l'installation des DAB/GAB induit des coûts excessifs pour les banques, mais ces dernières étant en surliquidités, en détiennent les moyens. Ce qui infirme la dernière hypothèse.

De plus, il faut signaler que les opérateurs se méfient du chèque et les commerçants, confrontés à trop d'impayés, le refusent systématiquement et exigent d'être payés en espèces. Face à une telle situation, comment la carte bancaire pourrait-elle trouver preneur ?

Les systèmes de paiements sont un bon indicateur du fonctionnement d'une économie, en particulier, dans un contexte d'économie de marché. Ils influencent la rapidité, le risque financier, la fiabilité et le coût des transactions domestiques et internationales. Un dysfonctionnement d'un système a un impact certain sur la stabilité financière du pays.

Les préalables à la modernisation et au développement du système de paiements peuvent être scindés en deux principales actions :

- la normalisation des instruments de paiements et la standardisation des échanges ;
- l'existence d'un réseau de télécommunication fiable, efficace et sécurisé

Ces préalables permettront aux banques de faire face aux nouveaux défis du monde bancaire dans les domaines de :

- **l'évolution des métiers** : accroître et dynamiser les compétences ;
- **l'amélioration de service** : gagner en réactivité, s'enrichir et se personnaliser;
- **l'organisation et le management** : piloter, contrôler les coûts et les marges, maîtriser les risques, diversifier les sources de revenus ;
- **l'adaptation des systèmes d'information** : gagner en souplesse, en ouverture et en productivité ;
- **la technologie** : prise en compte des nouveaux medias, maîtrise des réseaux, etc.

Parallèlement, un projet monétique nécessite :

- l'implication de divers services de la banque ;

## Conclusion générale

---

- une organisation nationale et/ou internationale ;
- des fournisseurs variés pour les : cartes, systèmes de personnalisation, éditeurs de logiciels, etc.
- des compétences diverses en matière de consulting, gestion de projet, organisation, architecture technique.

# ***BIBLIOGRAPHIE***

## **Ouvrages :**

- ✚ BOULEY.F, « *Moyens de paiement et monétique* », édition Eyrolles, Paris, 1990.
- ✚ BOUZAR.C, « *Système financier : Mutation financière et bancaire et crise* », édition El-Amel, Algérie, 2010.
- ✚ BRANA.S et CAZALS.M, « *La monnaie* », édition Dunod, Paris, 2006.
- ✚ DRAGONS.C, « les moyens de paiement : de l'espèce a la monnaie électronique » édition banque, 1999
- ✚ DRAGON.C, GEIBEN.D. et NALLARD.G., « *La carte et ses atouts* », édition Revue Banque, Paris 2002.
- ✚ GUITTON.H. et BRAMOULLE.G., « *La monnaie* », édition Dalloz, Paris, 1987.
- ✚ MISHKIN.F, « *Monnaie, banque et marchés financiers* », éditions Pearson, 7<sup>me</sup> édition, Paris, 2004.
- ✚ NISHKAWA.J, « *La finance et la monnaie à l'âge de la mondialisation* » édition harmattan, France, 2004.
- ✚ ZOLLINGER.M, « *Monétique et marketing* » édition Vuibert, Paris, 1989.

## **Revue et Articles :**

- ✚ Article AL MOUWATIN. CNEP-BANQUE : « *Une carte magnétique à la place du livret d'épargne dès dimanche à travers le réseau de la banque* » N° 05, mais 2013.
- ✚ BENCHANNA.I. « Le système bancaire marocain est bien positionné en termes de taux de couverture bancaire », la vieéco, 02/01/2014
- ✚ BOUTEILLER.P, les relations juridique entre les banques et porteur de cartes, n° 165, novembre 1999.
- ✚ Documents internes à la SATIM.
- ✚ Documents internes à la BEA.
- ✚ TEBIB.H, « *La monétique et le E-citoyen en Algérie* », Revue des sciences humaines N°34, Université Mohamed KHIDER Biskra, Mars 2014.
- ✚ La vie éco : « *Plan de bataille du centre monétique interbancaire pour 2015* », le 05 mars 2015.
- ✚ Maroc Hebdo International n° 760 du 28 Septembre 2007.
- ✚ PERDRIX.M, « *La modernisation de la gestion des moyens de paiements* », revue d'économie financière n°25, Droit et finance, 1993, P279-297.
- ✚ SATIM, Magazine de la monétique, 2005.
- ✚ Statistique de l'évolution de la monétique en Tunisie « *La Société monétique de Tunisie SMT* » année 2014.
- ✚ Tunis Afrique Presse « *Tunisie : Régression des indicateurs relatif à l'utilisation des cartes bancaires* », 16 février 2015.

### ***Mémoires et thèses :***

- ✚ CHENCHEH.O, « *Les déterminants de l'adoption de l'E-banking par les institutions financières* », mémoire de maîtrise en administration des affaires, Université du Québec Montréal, 2011.
- ✚ HARBI.A, « *Les nouveaux moyens de paiement : de la carte bancaire au porte-monnaie électronique* », Mémoire de fin d'études, École supérieure de Banque, 2006.
- ✚ LAZREG.M, « *Développement de la monétique en Algérie : réalité et perspectives* », thèse de doctorat, Université ABOU-BARD-BELKAID, Tlemcen, 2014/2015.
- ✚ MAOUGAL.K, « monétique » mémoire de fin d'études, école supérieur de banque, Alger, 2003.
- ✚ NAIMA.A., « *Automatisation du secteur bancaire et sécurisation des transactions* », Mémoire d'ingénieur, INSAG, 2010.
- ✚ SAM.H, « *Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie* », Mémoire de magistère, Université de Mouloud MAMMARI, Tizi-Ouzou ,2010.

### ***Forum et séminaire :***

- ✚ Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.
- ✚ Séminaire sur le développement de la carte bancaire maghrébine, le 08 et 09 Février 2007, Tunisie.
- ✚ La 21<sup>ème</sup> Conférence des gouverneurs des Banques centrales des pays francophones, tenue entre le 14 et 15 mai 2014 à Dakar.

### ***Sites internet :***

- ✚ <http://www.apbt.org.tn>.
- ✚ <http://www.bank-of-algeria.dz>.
- ✚ [www.cmi.co.ma](http://www.cmi.co.ma).

# *Liste des abréviations*

<b>ABC:</b>	Arab Banking Corporation
<b>AGB:</b>	Gulf Bank Algeria
<b>APTBEF:</b>	Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers
<b>ASB:</b>	Auckland Savings Banks
<b>ATS:</b>	Automatic Transfer Services
<b>BADR:</b>	Banque Algérienne de Développement rural
<b>BCP:</b>	Banque centrale populaire
<b>BCT:</b>	Banque Centrale de Tunisie
<b>BDL:</b>	Banque de Développement local
<b>BEA:</b>	Banque Extérieure d'Algérie
<b>BIN :</b>	Bank identification Number
<b>BMCE:</b>	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
<b>BNA :</b>	Banque Nationale d'Algérie
<b>CCP :</b>	Compte Courant Postal
<b>CIB :</b>	Carte Interbancaire
<b>CMI :</b>	Centre Monétique Interbancaire
<b>CNEP-banque :</b>	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
<b>CNMA :</b>	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
<b>CPA :</b>	Crédit Populaire d'Algérie
<b>DA :</b>	Dinar Algérien
<b>DAB :</b>	Distributeur Automatique de Billet
<b>DH :</b>	Dirham Marocain
<b>DMIP :</b>	Département de la monétique et Instrument de Paiement
<b>DT:</b>	Dinar Tunisien
<b>EMV:</b>	Europay, MasterCard, Visa
<b>GAB :</b>	Guichet Automatique de Banque
<b>GCB :</b>	Groupement des Cartes Bancaires
<b>GIE :</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GPBM :</b>	Groupement professionnel des Banques au Maroc
<b>HSBC:</b>	Hong Kong & Shanghai Banking Corporation
<b>ISO:</b>	International Standardisation Organisation
<b>JCB:</b>	Japan Credit Bureau
<b>LSB:</b>	Libre-Service Bancaire
<b>OPCVM:</b>	Organisme de Placements Collectifs de Valeurs Mobilières
<b>PIB :</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME :</b>	Porte-monnaie électronique
<b>RMI:</b>	Réseau Monétique interbancaire
<b>RTC:</b>	Réseau Téléphonique Commuté
<b>SATIM :</b>	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et Monétique
<b>SMT:</b>	Société Monétique de Tunisie
<b>SPA :</b>	Société par actions
<b>TPE :</b>	Terminal de Paiement Electronique
<b>USA:</b>	United States of America
<b>VAD :</b>	Vente à distance

**VSAT :** Very Small Aperture Terminal

# *Table de matière*

<b>Introduction générale.....</b>	<b>9</b>
<b>Partie I : Aspects théoriques de la monnaie.....</b>	<b>15</b>
<b>Introduction de la première partie.....</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre I : La monnaie à travers l’histoire.....</b>	<b>17</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>18</b>
<b>Section1 : Monnaie : origine et historique.....</b>	<b>19</b>
1.1. Du troc à la monnaie abstraite (monnaie de compte) .....	19
1.2. La monnaie marchandise .....	21
1.3. La monnaie fiduciaire.....	21
1.4. La monnaie scripturale.....	22
1.5. Le paiement électronique.....	23
<b>Section2 : la bancarisation de l’économie.....</b>	<b>25</b>
2.1. Evaluation du niveau de bancarisation en Algérie.....	25
2.2. Le taux de bancarisation en Algérie .....	26
<b>Conclusion .....</b>	<b>28</b>
<b>Chapitre II : Généralités sur la monétique.....</b>	<b>29</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>30</b>
<b>Section1 : émergence de la monétique et naissance de nouvelles stratégies.....</b>	<b>31</b>
1.1. Aperçu sur le contexte d’émergence de la monétique.....	31
1.2. La monétique à l’origine de nouvelles stratégies.....	32
1.2.1. Les nouvelles stratégies bancaires.....	32
1.2.2. Les nouvelles stratégies des autorités monétaires.....	33
1.2.2.1. <i>Substitution entre monnaie et quasi-monnaie : .....</i>	<i>33</i>
1.2.2.2. <i>La signification des agrégats monétaire .....</i>	<i>34</i>
1.2.3. La monétique et l’emploi.....	35
<b>Section2 : l’apport de la monétique au système bancaire.....</b>	<b>36</b>
2.1. La position des Banques Centrales .....	36
2.2. La position des banques émettrices :.....	37
<b>Conclusion.....</b>	<b>39</b>

<b>Chapitre III : La carte bancaire : principale produit de la monétique.....</b>	<b>40</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>41</b>
<b>Section1 : Historique et présentation de la carte bancaire .....</b>	<b>42</b>
1.1. Apparition et évolution de la carte bancaire :.....	42
1.2. Les services de la carte:.....	43
1.2.1. Le retrait :.....	43
1.2.2. Le paiement :.....	44
1.2.3. Le e-commerce.....	44
1.2.4. Les services complémentaires.....	44
1.3. Elément descriptif du support carte .....	44
<b>Section 2 : typologie des cartes bancaires.....</b>	<b>46</b>
2.1. Typologie basée sur le statut de l'émetteur.....	47
2.1.1. Les cartes bancaires.....	47
2.1.2. Les cartes privatives:.....	47
2.1.3. Les cartes accréditives.....	48
2.2. Typologie basée sur les fonctionnalités majeures .....	48
2.2.1. Les cartes de retrait.....	48
2.2.2. Les cartes de paiement.....	49
2.2.3. Les cartes de garantie de chèque.....	50
<b>Section 3 : Acteurs de la carte bancaire et les avantages liées à chacun d'entre eux.....</b>	<b>51.</b>
3.1. Les acteurs de la carte bancaire:.....	51
3.1.1. La banque émettrice.....	51
3.1.2. La banque acquéreur.....	51
3.1.3. Le porteur.....	51
3.1.4. L'accepteur (commerçant).....	51
3.2. Les avantages et inconvénients liées à chaque acteur...51	
3.2.1. Avantages et inconvénients pour l'émetteur de la carte...51	
3.2.2. Avantages et inconvénients pour le porteur de la carte...52	
3.2.3. Avantages et inconvénients pour le commerçant.....52	
<b>Conclusion .....</b>	<b>54</b>
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>55</b>

<b>Partie II : L'environnement monétique en Algérie.....</b>	<b>56</b>
<b>Introduction de la deuxième partie.....</b>	<b>57</b>
<b>Chapitre I : la monétique au Maghreb.....</b>	<b>59</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>60</b>
<b>Section1 : la monétique en Tunisie.....</b>	<b>61</b>
1.1. Evolution des indicateurs de la Monétique en Tunisie.....	63
1.1.1. Emission des Cartes.....	63
1.1.2. Parc DAB (Distributeurs Automatiques des Billets)....	64
1.1.3. Affiliation des commerçants.....	65
1.2. Nombre de transactions .....	66
1.2.1 Transaction de retrait par carte:.....	66
1.2.2 Transaction de paiement par carte : .....	66
<b>Section2 : la monétique au Maroc.....</b>	<b>66</b>
2.1. Histoire de la monétique au Maroc :.....	68
2.1.1. Cartes émises .....	69
2.1.1.1. Transactions de Retrait par carte.....	70
2.1.1.2. Transactions des Paiement par carte.....	71
2.1.2 .Parc DAB.....	72
<b>Section3 : la monétique en Algérie.....</b>	<b>74</b>
3.1. Apparition et développement de la monétique en Algérie.....	74
3.1.1. Cartes émises.....	75
3.1.2. Parc DAB (Distributeurs Automatiques des Billets) ....	77
3.1.3. Affiliation des commerçants.....	78
3.2. Présentation de l'opérateur Monétique Algérien (SATIM) :.....	80
3.2.1. Les missions de la SATIM.....	82
3.2.2. Les activités de la SATIM .....	82
3.3. Le réseau monétique interbancaire algérien:.....	83
3.3.1. Rôle du RMI (Réseau Monétique Interbancaire) .....	83
3.3.2. Les objectifs du RMI.....	84
3. 4.Les forces et faiblesses de la monétique :.....	84
3.4.1. La réglementation .....	84:
3.4.2. Le domaine commercial.....	85

3.4.3. Le domaine économique .....	86
<b>Section4 : étude comparative de la monétique des pays du</b>	
<b>Maghreb.....</b>	<b>87</b>
4.1. Evolution des cartes bancaires en Tunisie, Algérie et au Maroc.....	87
4.2. Evolution des DAB en Tunisie, en Algérie et au Maroc:.....	88
4.3. Rappel comparatif des données sur la monétique pour les pays Maghrébin:.....	89
<b>Conclusion.....</b>	<b>91</b>
<b>CHAPITRE II : la carte interbancaire en Algérie.....</b>	<b>92</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>93</b>
<b>Section 1 : l’interbancaire de la carte .....</b>	<b>94</b>
1.1. Définition de l’interbancaire :.....	94
1.2. Pourquoi réaliser l’interbancaire ? .....	95
<b>Section 2 : les obligations et responsabilités des acteurs de la</b>	
<b>carte.....</b>	<b>96</b>
2.1. Du titulaire de la carte .....	96
2.2. De l’émetteur de la carte .....	98
2.3. Du commerçant accepteur .....	99
<b>Section3 : la carte interbancaire : typologie et atouts et ses canaux</b>	
<b>d’acceptation.....</b>	<b>100</b>
3.1. Typologie de cartes interbancaires .....	100
3.2. Les avantages de la carte interbancaire.....	100
3.3. Les canaux d’acceptation .....	101
3.3.1. Les automates DAB-GAB .....	101
3.3.1.1. Présentation du DAB .....	101
3.3.1.2. Présentation du GAB .....	102
3.3.2. Le terminal de paiement électronique (TPE) .....	103
3.4. Déroulement des transactions bancaires avec la CIB .....	103
3.4.1. Déroulement d’une transaction de retrait .....	103
3.4.2. Déroulement d’une opération de paiement .....	106
<b>Conclusion.....</b>	<b>108</b>
<b>Chapitre III: La monétique au sein de la BEA.....</b>	<b>109</b>

<b>Introduction.....</b>	<b>110</b>
<b>Section1 : Présentation de la Banque Extérieure</b>	
<b>d'Algérie.....</b>	<b>111</b>
1.1. Organisation générale de la BEA :.....	111
1.2. Présentation et organisation de l'agence d'accueil BEA 34 Tizi- Ouzou .....	112
<b>Section2 : Gestion de la carte de retrait / de paiement</b>	
<b>interbancaire de la BEA.....</b>	<b>113</b>
2.1. Les commissions sur les produits monétique :.....	113
2.2. Le renouvellement de la carte :.....	114
2.3. Opposition sur la carte :.....	114
2.3.1 Vol ou perte de la carte :.....	114
2.3.2. Inobservance des clauses contractuelles : .....	115
2.4. La mise en exception :.....	115
2.5. La capture de la carte par DAB :.....	115
2.6 Traitement des cartes capturées :.....	116
2.7. Annulation de la carte :.....	116
2.8. Oblitération de la carte .....	116
2.9. Procédure de remplacement de la carte :.....	117
2.10. La réédition du code confidentiel :.....	117
<b>Section3 : statistiques sur la connaissance et l'utilisation de la CIB</b>	
<b>au sein de la BEA et interprétation graphique des résultats.....</b>	<b>117</b>
<b>Section4 : Contraintes de développement du paiement par carte</b>	
<b>.en Algérie. ....</b>	<b>130</b>
4.1. Un système bancaire non compatible.....	130
4.1.1. Modalités de paiement traditionnelles.....	130
4.1.2. Les retards dans les transmissions des flux interbancaire :.....	131
4.1.3 Une économie dominée par l'informel.....	131
4.2. La réglementation et la législation.....	131
4.2.1. L'identifiant ISO.....	132
4.2.2. Les conventions et les contrats.....	132
4.3. Contraintes culturelles.....	132

4.4. Contraintes techniques :.....	133
4.5. Contraintes commerciales :.....	133
4.6. Contraintes sécuritaires :.....	134
<b>Conclusion.....</b>	<b>135</b>
<b>Conclusion de la deuxième partie.....</b>	<b>136</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>137</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>141</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>144</b>
<b>Table de matière</b>	
<b>Annexes.</b>	

# ***ANNEXES***